

RAPPORTS

Service Risques Energie
Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Inondation

21/07/2014

**Séminaire
23 & 24 juin 2014**

Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle de la Guadeloupe

Compte rendu


SAFEGE
Ingénieurs Conseils



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	15/07/14	Version pour relecture DEAL
2	21/07/14	Version intégrant les observations de la DEAL

Affaire suivie par

Aude COMTE - Service Risques Énergie Déchets / Pôle Risques Naturels / Unité Inondation
Tél. : 0590 60 40 79
Courriel : aude.comte@developpement-durable.gouv.fr



Rédacteur

Amélie MAUGER / Purdey GALLAND / Claire MEILLAREC

Relecteur

Emmanuelle CLEMESSY / Arnaud BONNAFE



1 Préambule	4
1.1 Contexte de la démarche et objectifs de la rencontre	4
1.2 Moyens mis à disposition et déroulement du séminaire	5
2 Ordre du jour	8
3 Présentations collectives	10
3.1 La politique de gestion des inondations évolue (Jour 1).....	10
3.2 Avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation (jour 1).....	12
3.3 Responsabilités, compétences, gouvernance (jour 2)	13
3.4 Présentation de la démarche de PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds (jour 2)	14
4 Synthèse et restitution des ateliers	15
4.1 Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir	16
4.2 Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages ..	22
4.3 Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque	27
4.4 Objectif 4 : Préparer la gestion de crise	32
4.5 Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels	37
4.6 Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage / Organiser les acteurs et les compétences.....	42
5 Organismes présents au séminaire.....	49
6 Évaluation du séminaire	50
7 Suites à donner	51
8 Annexes.....	54

1

PRÉAMBULE

1.1 CONTEXTE DE LA DÉMARCHE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Des inondations récentes catastrophiques ont réveillé la conscience collective du risque. Il peut être cité la tempête Xynthia, en janvier 2010 qui faisait 47 morts et engendrait un coût de 1,3 milliards d'euros en Vendée et en Charente Maritime. La Guadeloupe a également été touchée : les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011 : 5 morts ; mai 2012 : 1 mort) témoignent de la vulnérabilité du territoire et du manque de cohérence des actions mises en œuvre.

La Commission Européenne a adopté en 2007 la "**Directive Inondation**" n° 2007/60/CE, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Il s'agit de la première directive européenne dans le domaine de la prévention des risques naturels. Cette directive prévoit que les États membres mettent en place une planification, à long terme révisée tous les six ans, **visant la réduction des effets préjudiciables des futures inondations.**

La mise en œuvre de cette directive s'articule autour de quatre étapes successives :

- 1. L'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI),** qui a consisté en la réalisation d'un état des lieux de la sensibilité des territoires au risque d'inondation à partir d'informations aisément mobilisables. Cette étape est achevée et a été validée par arrêté préfectoral en 2012 ;
- 2. L'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI),** qui a permis de cibler les territoires sur lesquels agir en priorité pour réduire les conséquences négatives des inondations. La liste des TRI de Guadeloupe a été validée par arrêté préfectoral en 2012 ;
- 3. La cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation** pour trois scénarii correspondant à trois probabilités de dépassement (fréquent, moyen, extrême). Cette étape qui ne concerne que les TRI est en-cours d'élaboration et sera achevée prochainement ;
- 4. L'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** est la dernière étape du premier cycle de la directive inondation et doit être finalisée pour décembre 2015. Pour tenir compte des délais relatifs à la consultation du public, les exigences réglementaires imposent de disposer d'un projet de PGRI pour début septembre 2014.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) est un document stratégique co-construit avec l'ensemble des parties prenantes du territoire du district de la Guadeloupe car **il vise un objectif de gestion partagée des risques d'inondation.**

Dans ce contexte la DEAL à **souhaité associer en tant que partie prenantes les acteurs du territoire** (partenaires institutionnels, collectivités, associations, acteurs économiques, comité de bassin...) **autours d'ateliers** afin de recueillir leurs points de vue et réfléchir en commun sur les dispositions à adopter sur le territoire du district de la Guadeloupe.

Ces ateliers se sont déroulés sur les deux journées du 23 et 24 juin 2014. Ils ont rassemblé près de 55 participants issus d'horizons différents.

L'objectif de ce séminaire a été d'écrire de manière commune les objectifs à atteindre et les mesures opérationnelles à prendre pour réduire les conséquences des inondations sur le territoire de la Guadeloupe.

1.2 MOYENS MIS À DISPOSITION ET DÉROULEMENT DU SÉMINAIRE

La première étape d'élaboration du PGRI a été la **constitution d'un dossier initiateur**. Ce dossier initiateur présente de façon détaillée le cadre règlement du PGRI, le district de la Guadeloupe au regard des inondations, les grands objectifs proposés issus du diagnostic du district et de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), ainsi que les objectifs pressentis sur chaque Territoire à Risque d'Inondation important (TRI).

Le dossier initiateur est la première base de discussion avec les parties prenantes pour la co-élaboration du PGRI. **Préalablement à la tenue du séminaire la DEAL à transmis à l'ensemble des acteurs conviés le dossier initiateur ainsi qu'une synthèse de ce dossier.**

Le dossier initiateur et sa synthèse ont également été remis aux participants lors du séminaire.

Le séminaire d'association des parties prenantes a été construit de la manière suivante :

- **Des ateliers**, en petit groupe, visant à faire émerger des dispositions par objectif ;
- **Des séances avec l'ensemble des participants** où ont été rappelés les étapes de la directive inondation et la démarche PGRI et où il a été discuté de la gouvernance et des organisations à mettre en place pour une meilleure gestion des risques d'inondation.

Le travail en petit groupe a été réalisé sous la forme d'ateliers « tournants » afin que tous les participants puissent s'exprimer sur chacun des objectifs proposés. Les participants ont été séparés en 3 groupes (A, B et C). Chaque groupe a été appelé à travailler sur chaque objectif proposé. Les objectifs sont les suivants :

1. Mieux connaître pour mieux agir
2. Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages
3. Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation ou Savoir mieux vivre avec le risque
4. Préparer la gestion de crise

5. Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

6. Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences

Le déroulement du séminaire est présenté ci-dessous. Le programme détaillé est joint en Annexe.



Objectifs et organisation du séminaire (Présentation collective – jour 1)

Support de présentation joint en Annexe

Lundi 23 juin 2014

- ➔ **Présentation « La politique de gestion des inondations évolue »**
- ➔ **Présentation de l'état d'« Avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation »**
- ➔ **Travail en atelier autour des objectifs suivants :**
 - **Objectif 3 :** Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque ;
 - **Objectif 4 :** Préparer la gestion de crise ;
 - **Objectif 6 :** Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage/organiser les acteurs et les compétences.

Mardi 24 juin 2014

- ➔ **Travail en atelier autour des objectifs suivants :**
 - **Objectif 1 :** Mieux connaître pour mieux agir ;
 - **Objectif 2 :** Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages ;
 - **Objectif 5 :** Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

- ➔ **Présentation de la démarche de « PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds »**
- ➔ **Réflexion et discussion autour de la Gouvernance dans le domaine des inondations**
- ➔ **Synthèse des ateliers / Restitution**

Les supports de présentation diffusés lors de ce séminaire sont annexés au présent compte-rendu.



Accueil des participants autour de viennoiseries

2 ORDRE DU JOUR

Le séminaire s'est déroulé sur deux jours et proposait des présentations et discussions collectives et des échanges en petits groupes (ateliers).

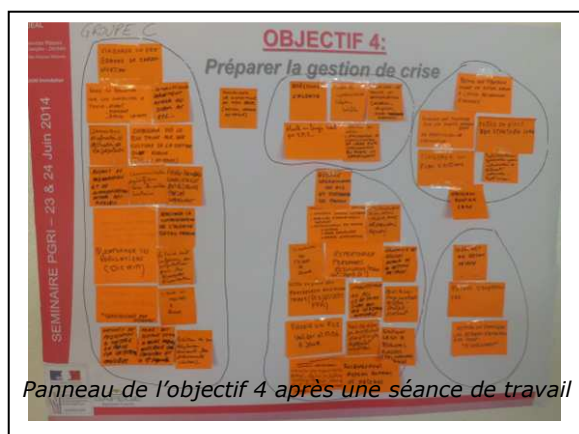
JOUR 1 :

Ouverture par Vincent COURTRAY, Chef du Bureau des Risques Naturels de la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), **puis Vincent ROYER**, adjoint au Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe, qui retracent les dernières inondations guadeloupéennes marquantes et mettent en avant l'importance d'agir face à ce risque naturel.

Présentation en quelques chiffres des inondations en Guadeloupe, du cadre réglementaire qui régit ce risque, par Aude COMTE, Responsable de l'Unité Inondations du Service Risques, Énergie, Déchets de la DEAL.



Discours de Vincent COURTRAY



Panneau de l'objectif 4 après une séance de travail

Description de ce qu'est un Plan de Gestion des Risques d'Inondations : plan fixé pour 6 ans, basé sur une politique équilibrée entre 7 piliers de la prévention des risques.

Exposé de l'avancement de la Directive Inondation avec la présentation du calendrier de la cartographie des risques sur les Territoires à Risques Important d'Inondations (TRI) de la Guadeloupe.

Mise à contribution des participants, autour des objectifs 3, 4 et 6, répartis en 3 groupes (A,B,C) dans les ateliers correspondants aux objectifs traités et synthèse des dispositions proposées pour l'élaboration du PGRI.

JOUR 2 :

Nouvelles contributions des personnes présentes au séminaire sur les dispositions des objectifs 1, 2 et 5.

Présentation de la démarche du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grand-Fonds, regroupant 6 communes (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Le Gosier, Sainte Anne, le Moule et Morne-À-L'eau) par la ville des Abymes. Cette démarche se décompose en deux phases :

- ➔ Un **PAPI d'intention** qui dure environ deux ans avec des études, des actions de communication et de sensibilisation dans chacune des villes concernées.
- ➔ Un **PAPI complet** qui comprendra des travaux



Présentation du PAPI par M. ZAMI

Rappel des rôles et responsabilités de chacun dans le domaine des inondations et focus sur la gouvernance du futur PGRI.

Synthèse de tous les ateliers par les 3 animateurs de SAFEGE. Présentation organisée et structurée des nombreuses propositions faites durant les deux jours de séminaire.

Clôture du séminaire par un **discours de remerciement de Vincent COURTRAY**.

SEMINAIRE PGRI – 23 & 24 Juin 2014

DEAL
Services Risques
Énergies - Déchets
Rôle Risques Naturels

Unité Inondation

Aléa inondation : Le terme d'aléa représente les caractéristiques de l'inondation : hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, durée de submersion et limite de la zone inondable.

Enjeu : Les enjeux sont la cible potentielle des inondations. Il s'agit des personnes, des biens, d'infrastructures, de l'activité économique....

Vulnérabilité : La vulnérabilité est la sensibilité des enjeux à l'aléa. Il s'agit d'une notion socio-économique exclusivement liée à l'occupation des sols et à sa tolérance aux inondations. Une zone urbaine aura une vulnérabilité plus forte qu'une zone naturelle.

Risque : Le risque est issu du croisement de l'aléa et de la vulnérabilité. Il donne une vision des conséquences des inondations sur une zone quelconque du territoire.
(Source Illustration: Guide PGRI)

Risque d'inondation = Aléa x Vulnérabilité

Dommages : Les dommages sont les conséquences concrètes des inondations. Les dommages sont souvent associés à un chiffre, le coût des dommages provoqués par une inondation sur une zone définie. Toutefois les dommages sont de natures v. directs, dommages indirect....

Submersion marine : La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes, provoquant une surélévation du niveau moyen de la mer.
(Source Illustration: PPRN de Pointe-à-Pitre, Rapport de Présentation)

Bassin versant : Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête et irriguée par un même réseau hydrographique
(Source Illustration: http://seamon.fr)

Emblème : Objet solide emporté par les eaux lors d'une crue puis bloqué dans le lit de la rivière.
(Source Illustration: SciencesPo/Institut Géographique)

Crue centennale : Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit. Autrement dit, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est chaque année de 1/100.

Crue torrentielle : Désigne la formation de vague de boue sous l'action de l'eau provenant de fortes précipitations sur un bassin versant favorable au ruissellement. Cette vague chargée de cailloux et de terre, peut être dévastatrice si jamais elle s'engouffre dans un valon étroit.
(Source Illustration: risques.meteo.edel)

GLOSSAIRE

Prévention : La prévention est un ensemble de mesures à prendre afin d'éviter qu'un accident ne survienne. Mesures visant à prévenir un risque en supprimant ou en réduisant la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.

Protection : Mesures visant à limiter l'étendue ou/et la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux, sans en modifier la probabilité d'occurrence.
(Source Illustration: noni-pas-de-cobas.developpement.durable.gouv.fr)

PAPI : Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de programmation financière opérationnel dédié à la thématique inondation sur un territoire à risque cohérent qui ouvre un droit prioritaire au financement de l'état.

Arrêtés de Catastrophe Naturelle : En assurant ses biens en "multirisque habitation", l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles dès lors que l'état de catastrophe naturelle a été constaté par arrêté interministériel.

Réduction de l'aléa inondation : Réduire le phénomène d'inondation, dans les zones exposées.

Gestion du risque de ruissellement pluvial : Une inondation qui n'est pas causée par le débordement d'un cours d'eau mais uniquement provoqué par les précipitations tombant sur l'agglomération.

Solidarité entre les territoires / Solidarité amont-aval : Elle vise à organiser une politique d'occupation du sol tenant compte des interdépendances amont-aval sur un bassin versant.

Maîtrise de l'occupation des sols :
• Délimitation des zones constructibles et inconstructibles
• Interdiction d'implantation de constructions présentant une vulnérabilité importante par rapport au risque d'inondation.

Réduction de la vulnérabilité des constructions existantes et futures :
• Surélévation du bâti et des biens pour les protéger au minimum des crues courantes ;
• Placement des équipements électriques, électroniques... en hauteur.
(Source Illustration: Les guides du CCRP. Le plan en compte du risque d'inondation dans les Schémas de Cohérence Territoriale)

Mesures compensatoires : Éviter, réduire voir compenser les impacts négatifs sur le milieu naturel.
(Source : Doctrine nationale relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel)

Restitution du volume comble :
• Révégétalisation ;
Stratégie de protection contre les inondations :
(Source Illustration: "Glossaire", le ruissellement dynamique pour la prévention des inondations)

Ralentissement des écoulements : Freiner les écoulements avant leur arrivée dans le lit du cours d'eau afin d'amortir la crue.
(Source Illustration: Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents, EPAMA)

Situation normale

Situation en crue

Protection sans stratégie

Protection avec stratégie

Panneau illustrant quelques définitions

3

PRÉSENTATIONS COLLECTIVES

3.1 LA POLITIQUE DE GESTION DES INONDATIONS ÉVOLUE (JOUR 1)

Support de présentation joint en annexe

Le constat est mobilisateur ! Les inondations touchent aussi bien la France que l'Europe. Les récentes catastrophes telles que la tempête Xynthia ou encore les inondations successives du Var entre 2010 et 2012 ont provoqué un éveil de conscience.



Les inondations n'ont pas épargné la Guadeloupe, on peut citer l'exemple des inondations des Grands-Fonds en janvier 2011 ou de l'agglomération pointoise en mai 2012. D'après l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) réalisé en 2011, en Guadeloupe « **15 % de la population est potentiellement exposée aux inondations terrestres, et 11 % aux inondations marines** ».

C'est dans ce contexte que la **directive inondation** intervient.

Le cadre réglementaire est constitué des textes suivants :

- **Directive européenne 2007/60/CE** du 23/10/2007 sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondations ;
- **Loi n°2010-788 du 12/07/2010** portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2).;
- **Décret n°2011-227 du 02/03/2011** relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

La politique de gestion des inondations en France est équilibrée entre les **sept piliers de la prévention des risques** suivants :

- ➔ **Connaissance du risque,**
- ➔ **Surveillance, prévision et alerte,**
- ➔ **Information préventive et communication,**
- ➔ **Prise en compte dans l'aménagement du territoire,**
- ➔ **Mitigation,**
- ➔ **Préparation à la gestion de crise,**
- ➔ **Retours d'expériences.**

La politique mise en place doit être cohérente à tous les échelons du territoire. A chaque échelon, une politique est co-construite (**diagnostic, stratégie puis programme d'actions**) et **partagée par tous les acteurs** impliqués.

Trois concepts nouveaux font leur apparition :

- ➔ **Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation :**
 - o *Contenu/Objet : document fondateur de la politique des inondations en France*
 - o *Périmètre : national*
 - o *Calendrier : En-cours d'approbation*
 - o *Porteur : Commission Mixte Inondation*
- ➔ **Plan de Gestion des Risques d'Inondation**
 - o *Contenu : document de planification opposable à l'administration et à ses décisions*
 - o *Périmètre : bassin hydrographique (=la Guadeloupe)*
 - o *Calendrier : Approbation fin 2015*
 - o *Porteur : Préfet*
- ➔ **Stratégie Locale :**
 - o *Contenu : programme d'actions adapté au contexte local*
 - o *Périmètre : un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) ou plus large*
 - o *Calendrier : Approbation avant fin 2016*
 - o *Porteur : Collectivité volontaire en collaboration avec l'État*

3.2 AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION (JOUR 1)

Support de présentation joint en annexe

Le calendrier des 4 phases (**EPRI**, **TRI**, **cartographie** et **PGRI**) permettant la mise en œuvre de la Directive Inondation en Guadeloupe est présenté. Les différentes phases s'étalent entre 2010 et 2015.



			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Phase 1 EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation	Un diagnostic homogène du territoire vis-à-vis du risque d'inondation, basé sur une estimation des enjeux exposés						
Phase 2 TRI	Identification des Territoires à Risque d'Inondation important	Une liste de territoires sur lesquels agir prioritairement en Guadeloupe pour réduire les conséquences des inondations						
Phase 3 Cartographie	Cartographie détaillée des TRI	Un approfondissement des connaissances par une cartographie des surfaces inondables et des risques sur les TRI						
Phase 4 PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation	Définition d'une stratégie de réduction des conséquences négatives des inondations						

Le rapport d'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) et le rapport d'identification des Territoires à Risque d'Inondation Important (TRI) sont disponibles en téléchargement sur : <http://www.guadeloupe.developpementdurable.gouv.fr/>

Deux Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été identifiés sur le territoire de la Guadeloupe :

- ➔ **TRI « Centre »** regroupant les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne à l'Eau, Le Gosier, Sainte-Anne et le Moule
- ➔ **TRI « Basse-Terre, Baillif ».**

La phase de réalisation du PGRI vient donc de débiter. Elle sera suivie par des consultations et des avis pour une **approbation par arrêté préfectoral en décembre 2015**. Ce premier PGRI de la Guadeloupe sera actif jusqu'à la fin de l'année 2021.

3.3 RESPONSABILITÉS, COMPÉTENCES, GOUVERNANCE (JOUR 2)

Support de présentation joint en annexe

Face aux questions et discussions survenues lors de l'atelier relatif à l'objectif 1, il est apparu nécessaire d'effectuer un rappel sur les responsabilités et compétences en matière de gestion des inondations des différents acteurs (État, Région, Département, EPCI, particuliers). Ce rappel est structuré autour des sept piliers de la politique de gestion des inondations :



- **L'État et les établissements spécialisés** : pour les études techniques ; la collecte et la conservation de données ; l'instrumentation et l'exploitation des données recueillies ; l'établissement du Dossier Départemental des Risques Majeurs, du Plan de Prévention des Risques, des Plans de Secours (ORSEC, exercices) et des missions d'analyse des catastrophes ;
- **Le Maire des communes** : pour les études complémentaires sur la commune ; la mise en place des repères de crues, du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, des Plans Locaux d'Urbanisme et du Plan Communal de Sauvegarde ; l'élaboration de travaux de protection et d'aménagement du territoire ;
- **Le citoyen** : pour s'informer et être acteur de sa propre sécurité.

La Région et le Département n'ont pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations.

Les EPCI quant à eux peuvent se voir **transférer la compétence en matière de planification urbaine des communes**, compétence en matière de prévention des risques via le droit de l'urbanisme mais qui ne donne pas de compétence particulière autre en matière de gestion des risques : elle est limitée au droit de l'urbanisme. De surcroît, les EPCI peuvent se voir confier la réalisation **d'un plan intercommunal de sauvegarde**. Enfin, les EPCI peuvent assurer **l'assainissement des eaux pluviales**.

La gouvernance du PGRI est précisée. Le PGRI est élaborée par la Préfète en association avec les parties prenantes. Le PGRI fera l'objet d'avis consultatif de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) et du Comité de Bassin.

QUESTIONS - RÉPONSES

Les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) « Centre » et « Basse-Terre, Baillif » sont-ils les seuls TRI de la Guadeloupe ? La DEAL répond que ce sont les seuls mais que tous les 6 ans, de nouveaux TRI peuvent être potentiellement définis. Pour mémoire, les TRI représentent une concentration d'enjeux importants.

Comment le PAPI des Grands Fonds est-il intégré au TRI « Centre » et comment l'articulation se fait avec la ville de Baie-Mahault qui fait partie du TRI mais pas du PAPI ? La DEAL indique qu'il y a plusieurs possibilités pour élaborer la stratégie locale du TRI et que cela va être essentiellement déterminé par la gouvernance qui sera arrêtée sur ce périmètre.

3.4 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PAPI D'INTENTION DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS (JOUR 2)

Support de présentation joint en annexe



Le directeur général adjoint du développement durable de la commune des Abymes présente la démarche initiée par les 6 communes (**Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Sainte-Anne et le Moule**) de Grande Terre pour obtenir une labellisation **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**.

La ville des Abymes est confrontée depuis de longues années aux problèmes d'inondations et aux phénomènes pluvieux violents et intenses. Cette problématique ne s'arrête pas au territoire communal et nécessite une gestion à l'échelle du bassin de risque, c'est donc dans ce cadre que les communes se sont rapprochées pour travailler ensemble à la mise en œuvre d'une démarche PAPI.

La démarche du PAPI vise à proposer **des solutions globales et adaptées afin de rationaliser les moyens humains et financiers**. Cette démarche est reconnue par l'État grâce à **l'obtention d'un label** et elle permet de **bénéficier de subventions**.

Pour les Grands-Fonds, la démarche s'articule en deux phases :

- ➔ Un **PAPI d'intention** qui durera trois ans avec des études, des actions de communication et de sensibilisation dans chacune des villes concernées et qui vise à préparer le PAPI complet ;
- ➔ Un **PAPI complet**, dans un second temps, qui comprendra des travaux

Pour formaliser leur partenariat, les communes ont signé une convention entre elles qui déterminent les modalités de coopération. La commune des Abymes est pilote de la démarche. Les décisions relatives à cette opération sont prises au travers de comités de pilotage.

Le dossier de candidature à la labellisation PAPI d'intention est en-cours de finalisation et sera déposée en juillet pour instruction par la Commission Mixte Inondation. Si la labellisation est obtenue, il s'agira du premier PAPI pour l'Outre-Mer.

4 SYNTHÈSE ET RESTITUTION DES ATELIERS



REMARQUES CONCERNANT LA LECTURE DE LA PARTIE 4

- Les propositions/dispositions formulées par les participants lors des ateliers (= post-it) sont restituées sous la forme d'une liste matérialisée par des tirets ;
- La restitution est réalisée par objectif. Elle retranscrit donc la contribution des 3 trois groupes de travail (A, B et C). Aussi quand plusieurs propositions (= post-it) sont identiques ou très similaires, elles sont restituées sous une seule formulation (= 1 tiret) ;
- Les interventions orales des participants (citations) sont retranscrites en italique et avec des guillemets (Exemple : « *Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble pas seulement à l'échelle de la commune* »)
- Les questions émises en ateliers et pour lesquelles aucune réponse n'a pu être apportée sont également retranscrites ;
- Les discussions / interrogations survenues à l'issue de la restitution collective du mardi 24 après-midi (jour 2) sont présentées par objectif.

4.1 OBJECTIF 1 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Animateur *Emmanuelle CLEMESSY - SAFEGE - Chef de projet PGRI*

Garants du sens *Purdey GALLAND - SAFEGE - Ingénieur de projet stagiaire*

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La Guadeloupe est soumise à différents types d'inondation : débordement de cours d'eau, submersion marine ou ruissellements. La bonne connaissance de ces phénomènes et de leur dynamique, ainsi que la cartographie des zones inondables, constituent un préalable pour mettre en œuvre des stratégies de gestion adaptées sur les territoires. L'atelier vise à réfléchir aux connaissances nécessaires pour agir efficacement.

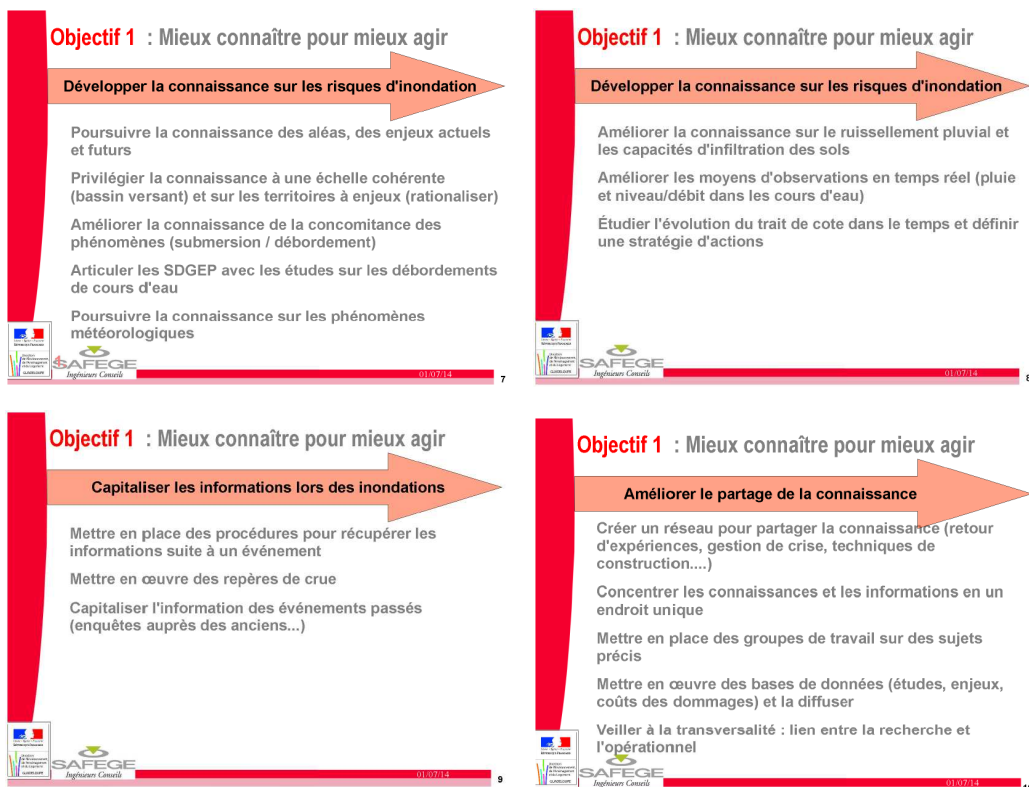
SYNTHÈSE

Trois grands thèmes ressortent de cet atelier :

- ➔ Développer / Améliorer la connaissance sur les risques d'inondation
- ➔ Capitaliser les informations lors des inondations / Retours d'expérience
- ➔ Améliorer le partage de la connaissance



Support de présentation joint en annexe



REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

➔ Développer / Améliorer la connaissance sur les risques d'inondation

- Améliorer la connaissance pour mieux appréhender les projets nouveaux et ceux existants / pour décider de l'aménagement projeté
- Évaluation des zones inondables et diagnostic
- Mieux connaître les bassins versants
- « Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble pas seulement à l'échelle de la commune. »*
- Recensement des cours d'eau, des ravines pour mieux entretenir / Avoir une bonne gestion du réseau hydraulique
- Réaliser des études visant à une amélioration des connaissances dans les secteurs à plus forts enjeux => Cibler pour optimiser les moyens de financement
- Améliorer les moyens d'observation en temps réel
- Améliorer la prévision quantitative des pluies
- « Avant de prévoir, il est important de pouvoir faire un état précis en temps réel de la pluviométrie. La Guadeloupe est déficitaire sur le plan des mesures en temps réel. »*
- Connaissance de la capacité d'infiltration / de l'impact de l'élévation du niveau de la mer
- Améliorer la connaissance des surcotes (submersion marine)
- « Faire évoluer le projet Tsuna-houle et la modélisation des submersions marines »*
- Changement climatique : Intégration de la donnée dans les études des aléas
- Faire le diagnostic des ouvrages hydrauliques
- Élaborer les SDGEP (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales) à une échelle plus pertinente (- connaissance, + planification)
- Culture du risque sur la base des photographies
- Connaître son territoire et avoir des repères qui déterminent la présence du danger
- Quantifier les enjeux par commune pour pouvoir se préparer
- Créer un livret avec définition et signification des sigles
- Mettre en place les différents documents pour bien recenser et appréhender le risque
- Prioriser les études complémentaires à réaliser

- Partager le relevé des sinistres des assureurs

« Il est souhaitable d'améliorer le partage des connaissances pour un niveau d'information égal »

- Connaissance des zones de refuge
- Distinguer ruissellement et pluviale afin d'améliorer l'assainissement

« Définir une articulation et articuler les connaissances entre eaux pluviales et cours d'eau »

- Maîtriser les dispositions en vigueur pour mieux communiquer sur les risques
- Répertorier les populations situées en zone à risque

➔ **Capitaliser les informations lors des inondations / Retour d'expérience**

- Privilégier/ Capitaliser les retours d'expériences -> Sous forme de guide
 - Formaliser le retour d'expériences par une procédure unique et mutualisée
- « Mettre en place une structure pérenne, créer une fiche type que la commune compléterait en cas d'inondation (localisation, photos) »*

- Rechercher l'origine et la datation de ces phénomènes dans le temps pour réagir
- « Anticiper le futur en capitalisant les informations des événements passés »*

- Améliorer les moyens et techniques de recueil des données

- Travailler en réseau

« Travailler à l'échelle des DOM-TOM pour ne pas refaire les mêmes erreurs »

- Étude pour mettre en place un réseau de surveillance des cours d'eau et des risques d'inondations

- Instaurer des repères de crues

- Connaître / Rechercher des matériaux / Techniques adaptées aux inondations

- Réseau au sein des communes et de la population

- Mettre en place des réunions d'échanges entre les aînés et les associations pour agir ensemble

« Passer de la culture orale à la culture écrite »

- Analyser les événements climatologiques passés et leurs impacts sur le milieu naturel

- Recueillir les témoignages de la population suite aux événements passés

« Capitaliser les connaissances des anciens »

- Études d'évolution des phénomènes dans le temps

- Avoir un historique des situations de crise

- Connaissance historique de la mobilité et fonctionnement des cours d'eau

« Par exemple : des personnes s'installent dans des lieux dont ils ne connaissent pas l'historique (ancien lit de ravine comblé) »

➔ **Améliorer le partage des connaissances**

- Mutualiser les groupes de travail Université Antilles-Guyane et Météo France
 - Mise en commun des études réalisées
 - Capitaliser les informations dans une base de données (aléa, enjeu, coût), adaptabilité
 - Mutualisation des informations pour mieux appréhender et limiter les risques
 - Sensibiliser la population par le biais d'atelier ou de formation / Ouvrir la connaissance à tout public sous forme de BD
 - Former, informer et sensibiliser les décideurs (les Élus)
 - Mettre à disposition des communes la litto 3D
 - Maison / Centre de gestion du risque d'inondation - Rencontre scientifique / technique pour le grand public
- « Créer un lieu de rencontre (scientifique et technique) pour informer la population et qu'elle comprenne mieux le risque »*
- « Créer un réseau avec un référent dans chaque commune »*
- Réseau : Transversalité entre les acteurs opérationnels et de la recherche
 - Mettre en place un site internet

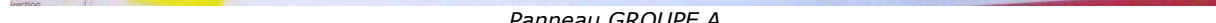
DISPOSITIONS FAISANT RÉFÉRENCES À D'AUTRES OBJECTIFS

➔ **Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages**

- Connaître les moyens techniques pour faire face aux risques
- Dans l'habitat : Partenariat avec EDF pour des installations hors de l'eau
- Mieux agir c'est mettre tous les moyens en œuvre (humains, financiers, techniques)
- Communiquer sur les dispositions à prendre pour palier à l'aléa
- Permis de construire : dispositions particulières, préconisations de matériaux

➔ **Objectif 4 : Préparer la gestion de crise**

- Informer et former les populations à une culture sécurité civile (réunion de quartier, DICRIM, PCS)
- Mettre en situation les PCS pour être prêt le jour J





4.2 OBJECTIF 2 : RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ POUR DIMINUER LE COÛT DES DOMMAGES

Animateur	Arnaud BONNAFE - SAFEGE - Référent Risques Inondation
Garants du sens	Paul LEVI - DEAL – Ingénieur stagiaire

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La vulnérabilité correspond à la sensibilité des enjeux à l'aléa. Il s'agit d'une notion socio-économique exclusivement liée à l'occupation des sols et à sa tolérance aux inondations. Une zone urbaine aura une vulnérabilité plus forte qu'une zone naturelle.

Pour réduire la vulnérabilité, il convient donc de jouer soit sur la diminution des enjeux soit sur la diminution de l'aléa. Le travail sur cet atelier cible donc des propositions sur les enjeux et les aléas.

SYNTHÈSE

Quatre grands thèmes sont ressortis des échanges :

- ➔ Améliorer la connaissance de la vulnérabilité
- ➔ Réduire la vulnérabilité
- ➔ Aménager le territoire durablement face au risque
- ➔ Améliorer et faire respecter les outils de planification



Support de présentation joint en annexe

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité

Mieux connaître les enjeux, réaliser des diagnostic de vulnérabilité du territoire
... via la révision des PPRN

Préciser et apprécier les coûts des dommages via des analyses multicritères adaptées au contexte Guadeloupéen

01.07.14 12

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Réduire la vulnérabilité

Établir un guide de la construction et de l'aménagement en zone inondable, adapté au contexte Guadeloupéen

Aménager les bâtiments pour en réduire la vulnérabilité

Réduire la vulnérabilité des réseaux et infrastructures

Préciser et apprécier les coûts des dommages via des analyses multicritères adapté aux contexte Guadeloupéen

01.07.14 13

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Aménager le territoire durablement face au risque

Renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement

Valoriser les zones inondables

Promouvoir la résilience notamment face au risque submersion marine

01.07.14 15

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Améliorer et faire respecter les outils de planification

Mettre en place et intégrer les schéma directeur pluviaux (zonage, compensation, promouvoir les dispositions de limitation du ruissellement)

Réviser et affiner les PPRN

Mettre en cohérence et articuler entre eux les documents de planification, d'urbanisme et de risque

Soutenir les investissements participant la mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité sur les enjeux existant, y compris l'aide à la relocalisation

01.07.14 16

REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

➔ Améliorer la connaissance de la vulnérabilité

- Connaître le coût des dommages
- Évaluer le coût des dommages sur les événements passés : pas de temps 10 ans
- Diagnostic des bâtiments, structures
- Diagnostic des populations vulnérables et étudier s'ils sont assurés

« Exemple : Sainte-Rose, la commune a acheté six maisons grâce aux fonds Barnier. Mais pour mettre en place les fonds Barnier, il faut que les occupants soient assurés. »

- Analyse coûts/bénéfices d'un projet face au risque
- Analyses multicritères des projets

➔ Réduire la vulnérabilité

- Mise en conformité du bâti existant
- Matériaux et systèmes novateurs permettant de réduire ou de s'affranchir du risque
- Accompagnement de professionnels, d'experts pour améliorer le bâti existant

« Proposer des aides financière pour inciter la réduction de la vulnérabilité : délocalisation, expropriation »

- Guides de construction visant à réduire la vulnérabilité

➔ Aménager le territoire durablement face au risque

- Valoriser les zones inondables
- Agir en amont sur les ouvrages d'habitation (urbanisation)
- Revenir sur l'imperméabilisation des sols
- Évaluer les pratiques actuelles en matière d'aménagement des cours d'eau, des berges, des canaux
- Travaux pour évacuation des eaux dans les secteurs à risque : curage des cours d'eau, des ravines, encombrement, élagages
- Développement d'une ingénierie écologique
- Résilience
- Moderniser les réseaux d'eaux pluviales
- Dimensionner correctement les ouvrages hydrauliques et les réseaux d'assainissement

- Meilleure gestion de la ressource eau

« Se doter de retenue d'eau permettant à la fois une réduction de l'aléa et une utilisation domestique notamment en période de sécheresse »

➔ **Améliorer et faire respecter les outils de planification**

- Rendre compatible les PPR et PLU

« Rappeler les risques par un zonage sur le PLU, car souvent on applique le PLU mais on oublie d'appliquer le PPR. »

- Réflexion interface code de l'urbanisme et code de la constructibilité
- Faire apparaître les zones sensibles dans les documents d'urbanisme
- Mettre en place une brigade de surveillance sur le territoire afin d'éviter les constructions illégales
- Lors de l'acquisition de biens, informer l'acquéreur des risques
- Établir des critères spécifiques de construction pour les zones sensibles
- Cartographier les risques de ruissellement

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PARTICIPANTS LORS DE L'ATELIER

- o Qui est le responsable en cas de pertes humaines ?

DISCUSSIONS / QUESTIONS – RÉPONSES LORS DE LA RESTITUTION COLLECTIVE

- o A quelle date sera lancée les révisions des PPRN ?

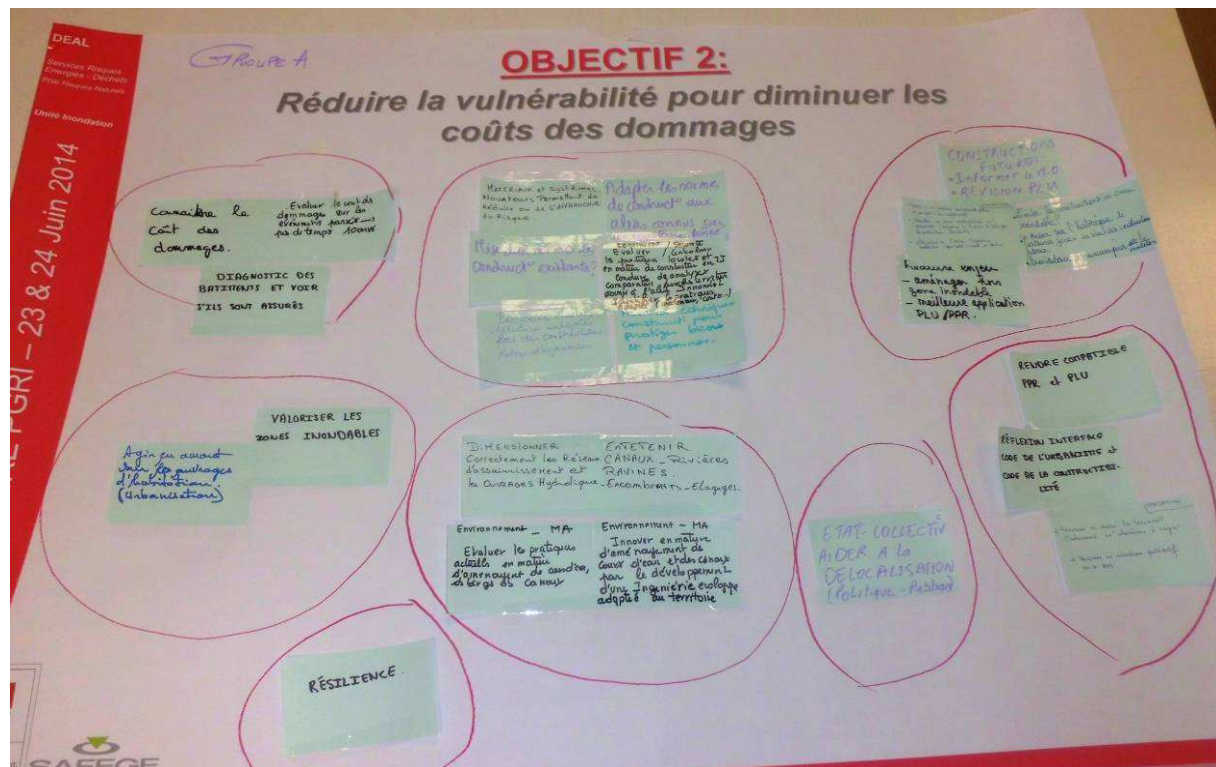
La DEAL précise qu'une évaluation des PPRN a été menée en 2012 afin d'améliorer les prochains documents. L'étude globale de révision des aléas et des enjeux à l'échelle de la Guadeloupe va être engagée fin 2014. A la suite de cette étude d'une durée de l'ordre d'une année, les PPR seront révisés par commune.

- o Peut-on avoir des précisions sur les couleurs bleue et bleue pâle présentes sur les cartes des PPRN ?

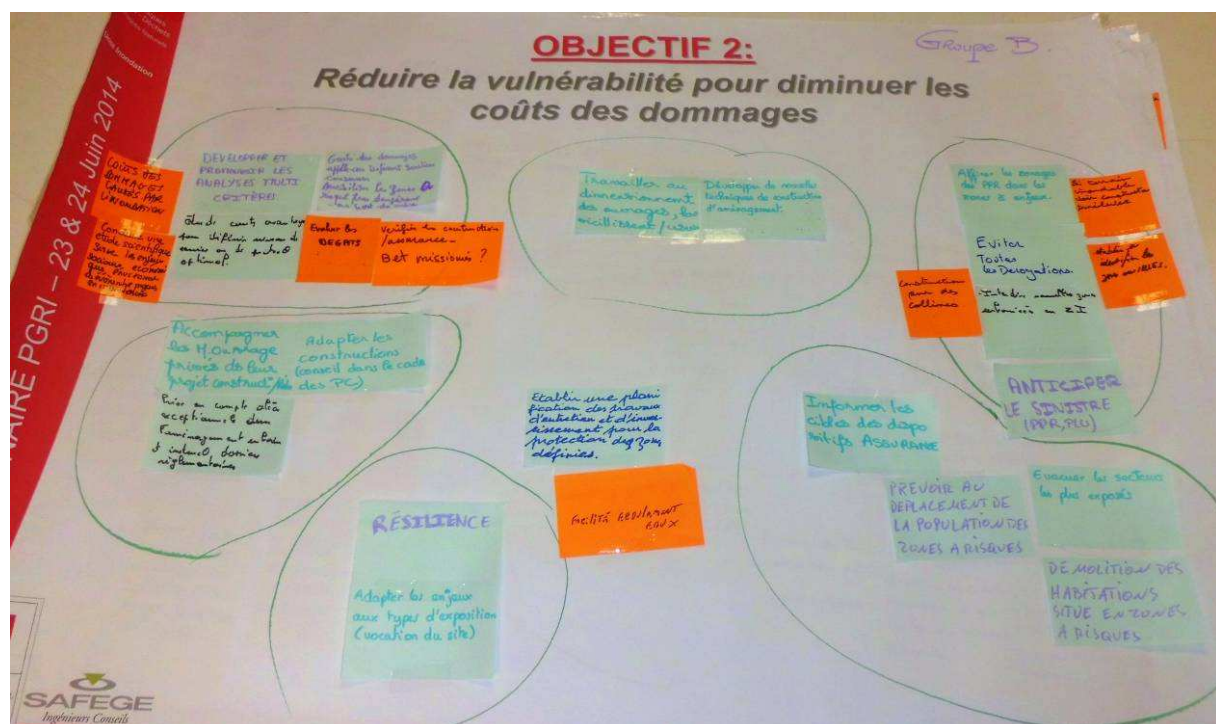
La DEAL informe qu'un nouveau système de couleur sera mis en place. Les différentes teintes de bleu seront modifiées par 3 couleurs : bleu, orange et rouge.



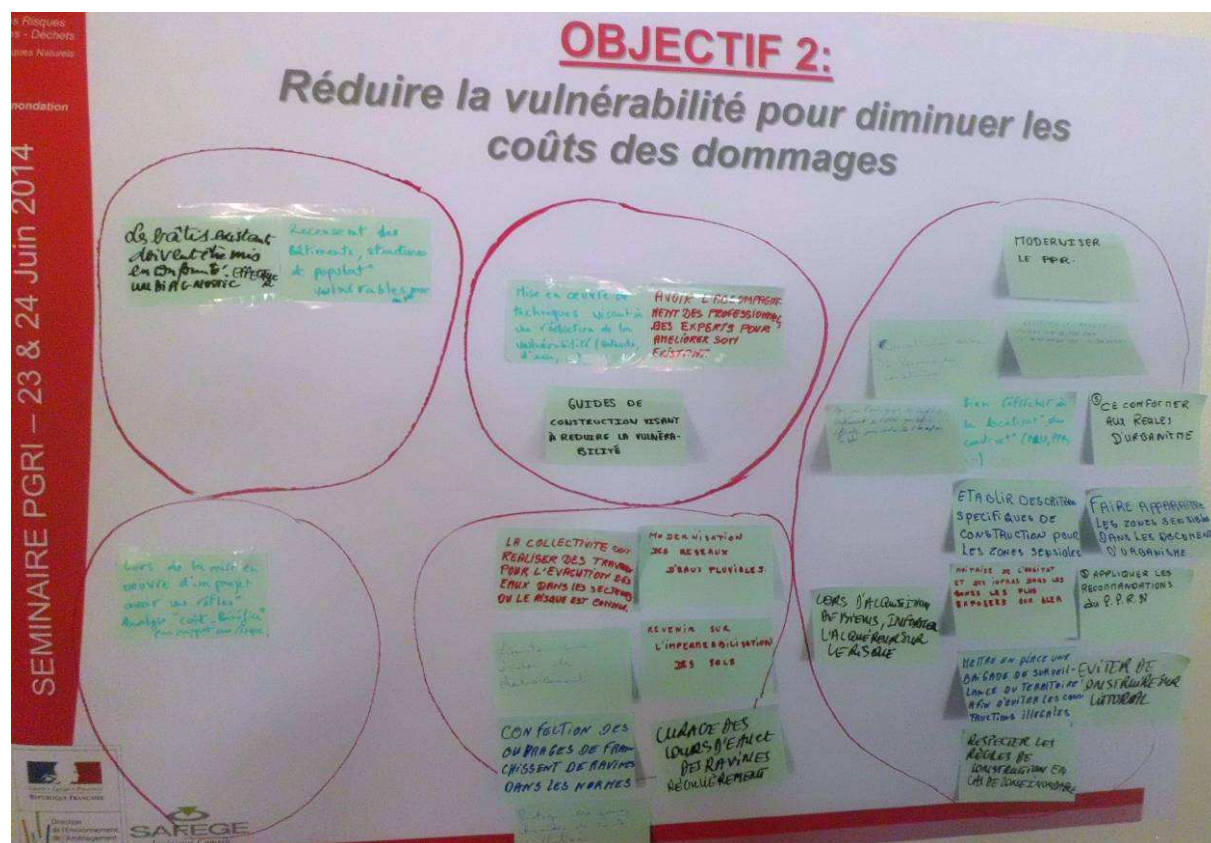
Atelier de l'objectif 2, le mardi 24 juin au matin



Panneau GROUPE A



Panneau GROUPE B



Panneau GROUPE C

4.3 OBJECTIF 3 : AUGMENTER LA PERCEPTION ET LA MOBILISATION DES POPULATIONS FACE AU RISQUE D'INONDATION, SAVOIR MIEUX VIVRE AVEC LE RISQUE

Animateur Claire MEILLAREC - SAFEGE - Ingénieur de projet PGRI

Garants du sens Amélie MAUGER - SAFEGE - Ingénieur de projet stagiaire

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

L'objectif 3 vise à trouver des dispositions qui permettent d'appréhender et de mieux cohabiter avec le risque inondation en passant par des mesures d'information, de communication et par la mise en place d'outils dédiés.

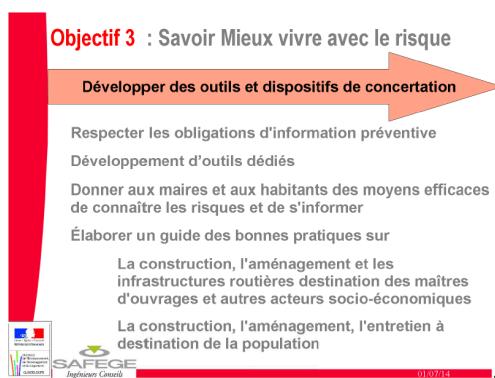
SYNTHÈSE

Trois grands thèmes sont ressortis des échanges :

- Poursuite des démarches de sensibilisation
- Développer la communication et la sensibilisation
- Développer des outils et dispositifs de concertation



Support de présentation joint en annexe



REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

➔ Poursuite des démarches de sensibilisation

- Établir un DICRIM avant une date butoir
- Mise en place de repère de crues, laisses de mer
- Renforcer la sensibilisation des consignes

« Il y a une confusion sur le système de vigilance actuel entre le code couleur, les consignes, le type de vigilance (fortes pluies ou cyclones...). L'ancien système était plus clair sur les alertes avec une codification en numéro et non en couleur. »

- Éducation aux gestes de prévention
- Signaler le danger
- Affichage du risque autre que routier

« Mettre en place des panneaux d'information divers (submersion marine, crue, itinéraire d'évacuation...) pas uniquement sur la signalisation du danger. »

- Indiquer les lieux refuges
- Mettre en place des exercices, des actions spécifiques pour les établissements à risque
- Plan de mise en sécurité des établissements scolaires
- Transmettre les bonnes pratiques à destination des aménageurs socio-économiques

➔ Développer la communication et la sensibilisation

- Communication spécifique sur le TRI et secteurs à fort enjeux
- Cibler la communication selon les différents étages de la population
- Communiquer sur le retour d'expérience
- Mettre en place des journées de sensibilisation
- Publier un magazine semestriel sur le risque inondation à l'échelle de chaque TRI
- Lier la communication sur les risques naturels

« Mener également une communication sur les risques naturels d'une manière générale (séisme, inondation,...) »

- Rencontres associatives ou intergénérationnelles sur le sujet des inondations
- Innover les supports de communication

« Il est important de « Tropicaliser » la communication, par exemple en produisant des films avec des acteurs locaux »

- Mettre en place une réserve communale

- Communiquer sur l'incidence sanitaire des inondations
- Information annuelle des habitants et des entreprises situés en zone inondable
- Informer le milieu scolaire du risque
- Mutualisation / homogénéisation de la communication sur le territoire et déclinaison d'actions plus locales dans les secteurs à enjeux
- Connaître les bons comportements face au risque inondation
- Vulgariser les mesures prises par les DICRIM (film, sensibilisation des scolaires, réunions de quartiers, radio...)
- Informer la population touristique

➔ **Développer des outils et dispositifs de concertation**

- Élaborer un document sur la mémoire collective au sein des communes
- Participation de la population à travers une charte sur la prévention
- Déterminer les mesures réflexes en cas de crise, PCS...
- Cartographier puis afficher les zones à risque
- Intensifier la lutte contre les constructions illégales
- Sensibiliser et contrôler les aménagements privés

DISPOSITIONS FAISANT RÉFÉRENCES À D'AUTRES OBJECTIFS

➔ **Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages**

- Respecter les principes d'aménagement d'un territoire
- Révision des PPRN

➔ **Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**

- Préserver les zones humides
- Protéger les zones à enjeux par des ouvrages de protection

➔ **Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage/organiser les acteurs et les compétences**

- Identifier les porteurs d'actions
- Gouvernance et stratégies locales

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PARTICIPANTS LORS DE L'ATELIER

- o Qui finance les actions ?

DISCUSSIONS / QUESTIONS – RÉPONSES LORS DE LA RESTITUTION COLLECTIVE

L'Office de l'Eau insiste sur les enjeux de former les journalistes sur les messages à diffuser en cas d'alerte inondation. Les médias sont donc également des cibles de communication.

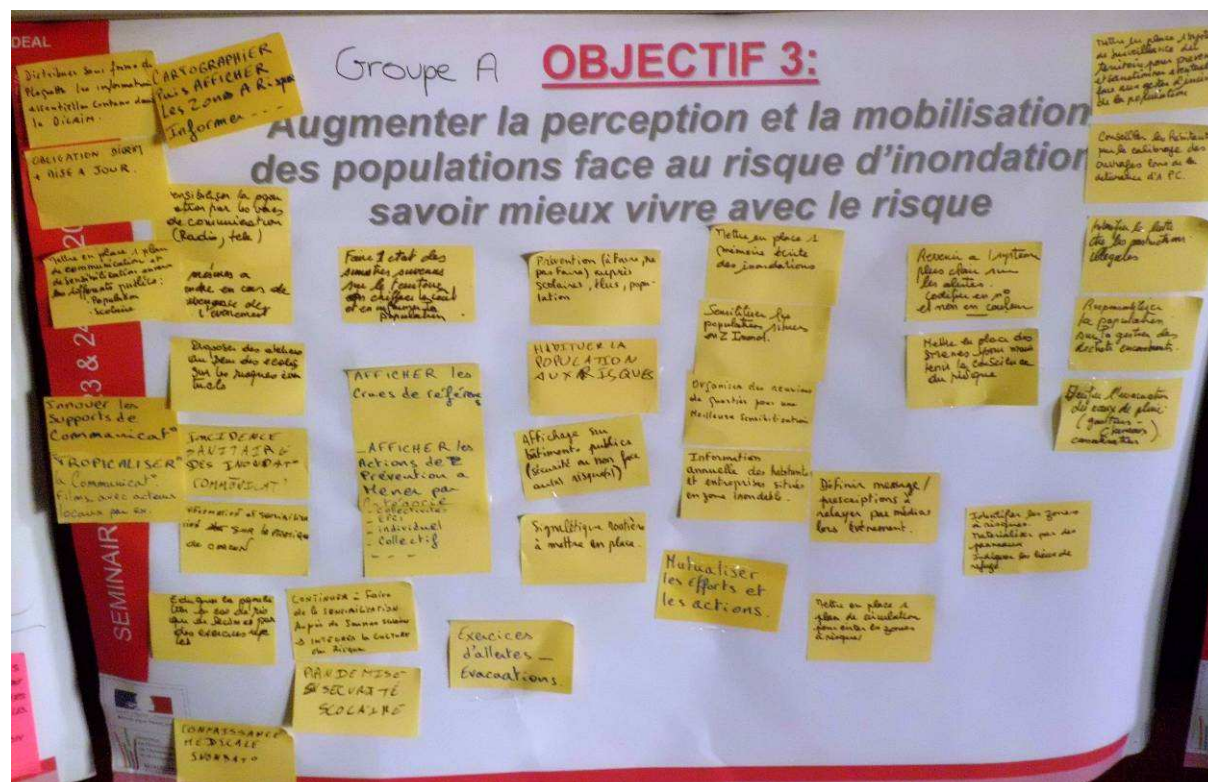
- o Y a-t-il une homogénéité en matière d'alerte et de conseils à suivre entre les services de Météo France et ceux de la Préfecture ?

Météo France rappelle qu'il appartient au Préfet et à lui seul de prendre des mesures d'évacuation, ce n'est pas de la responsabilité de Météo France.

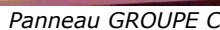
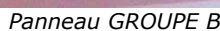
La DEAL ajoute que les difficultés rencontrées, lors de la gestion de crise du cyclone Raphaël notamment, sont dues à la confusion entre les consignes liées aux fortes pluies et à l'alerte cyclonique, s'agissant du même code couleurs pour les deux procédures. Il n'est pour l'instant pas prévu que ces codes couleurs évoluent.



Atelier de l'objectif 3, le lundi 23 juin



Panneau GROUPE A



4.4 OBJECTIF 4 : PRÉPARER LA GESTION DE CRISE

Animateur Arnaud BONNAFE - SAFEGE - Référent Risques Inondations

Garants du sens Paul LEVI - DEAL - Ingénieur stagiaire

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

L'objectif 4 vise à trouver des dispositions qui permettent d'être mieux préparer aux inondations. Ces dispositions concernent les trois phases d'une gestion de crise, c'est-à-dire : avant, pendant et après la crise.

SYNTHÈSE

Quatre grands thèmes sont ressortis des échanges :

- ➔ Développer les démarches pour préparer la gestion de crise
- ➔ Se mettre en situation de gérer les crises
- ➔ Préparer le territoire à la gestion de crise
- ➔ Améliorer l'alerte



Synthèse des
ateliers -
Restitution

Support de présentation joint en annexe

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Développer les démarches pour préparer la gestion de crise

- Rendre opérationnel les PCS, les décliner à plusieurs échelles en ciblant les zones à risques (Intercommunal, communal, quartier,...) : Mutualiser les moyens
- Favoriser l'articulation des différents outils de la gestion du risque : Préfecture, PC communaux
- Intégrer plus fortement le risque submersion marine dans les PCS
- Mettre en place un programme complet de formation au large public (Ecole, élus, particulier)
- Développer l'information préventions

Obj 3

01.07.14 22

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Se mettre en situation de gérer les crises

- S'assurer que les équipements participant à la gestion de crise ne sont pas impactés par les aléas extrêmes
- Faire des retours d'expérience, capitaliser sur les événements passés et mettre en place des exercices de mise en situation impliquant tous les acteurs
- Capitaliser et rationaliser les travaux d'urgence
- Instaurer des exercices de préparation de crise, vérifier l'aspect opérationnel des PCS par des exercices grandeurs natures et de retour à la normale
- Assurer la continuité des services publics, leur retour rapide à la normale
- Se préparer aux situations d'urgences

01.07.14 24

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Préparer le territoire à la gestion de crise

- Identifier et matérialiser les « points à risques récurrent »
- Identifier et matérialiser les zones refuges et les tronçons de routes à risques
- Poser des repères de crues
- Développer la mise en place de cartes d'inondations potentielles
- Cartographier les populations sensibles et les enjeux stratégiques

Obj 3

Obj 1

01.07.14 25

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Améliorer l'alerte

- Clarifier, rendre plus lisible le système d'alerte
- Rendre plus efficace l'information descendante
- Surveiller l'évolution du phénomène, gestion de la fin de crise

01.07.14 26

REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

➔ Développer les démarches pour préparer la gestion de crise

- Collaboration entre les services / coordination
- Mesure de prévention à mettre en place sur les secteurs sensibles
- Mettre en place des procédures réglementaires (PCS, DICRIM)
- Établissement du PCS et le faire vivre

« Les exercices permettent de rendre les PCS opérationnels, car on voit ce qui n'a pas marché. »

- Avoir un PCS valide et mise à jour régulièrement

« Il est nécessaire de mettre à jour régulièrement les PCS notamment avec les retours d'expériences après un événement majeur. »

- Informations sur les submersions marines dans les PCS
- Gestion de crise à plusieurs échelles (TRI, communes, quartiers)

➔ Se mettre en situation de gérer les crises

- Diagnostic des moyens de secours
 - Répertoire personnes ressources (État, associations ...)
- « Il est important d'avoir un réseau de bénévoles qui permettent de faire remonter les informations auprès de la commune. »*

- Organiser les services autour de la gestion de crise
- Recensement des moyens humains et matériels
- Prévoir une stratégie visant un retour rapide à l'accès aux services d'urgence
- Prioriser et définir des seuils de retour à la normale

« Le retour à la normale peut durer plusieurs jours. »

- Éviter de se déplacer durant les événements
- Mettre en pratique des retours d'expériences pour s'améliorer
- Exercices de gestion de crise

« L'inondation ne tue pas, c'est l'imprudence qui tue »

« Il est indispensable de répéter les exercices pour tenir compte de la rotation des personnels communaux. »

- Capitaliser les retours d'expérience et rationaliser les travaux d'urgence

➔ **Préparer le territoire à la gestion de crise**

- Matérialiser les points noirs dans les PCS : zones à risques, zones refuges
- Nécessité de matérialiser les zones inondables
- Mettre des repères de crues
- Signaler physiquement les zones à risques (panneaux, etc)
- Définir plan d'évacuation pour les zones à fortes activités économiques
- Connaître les zones refuges et les matérialiser

➔ **Améliorer l'alerte**

- Améliorer la compréhension de l'alerte Météo France
« La vigilance météo n'est pas claire, car elle se superpose aux vigilances cycloniques »
- Moyens de communication : téléphones satellites
- Alerte en temps réel SMS
« Pour les séismes il existe des alertes SMS, pourquoi ne pas le faire pour les inondations ? »
- Clarifier l'alerte
« Deux types d'alerte : l'alerte montante et l'alerte descendante. Comment faire descendre l'alerte ? Quel est le point focal qui diffuse l'alerte, préfectures, mairies ? »
- Clarifier le rôle des acteurs pour évacuer : recteurs, chefs d'entreprise
- Surveiller l'évolution du phénomène
« Les acteurs diffèrent suivant l'évolution du phénomène »
- Cibler les alertes

DISPOSITIONS FAISANT RÉFÉRENCES À D'AUTRES OBJECTIFS

➔ **Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir**

- Cartographier les habitations à risques / faire un recensement des zones à risques
« La cartographie ne suffit pas. En Martinique il y a des barrières pour fermer les quais lors des inondations. »

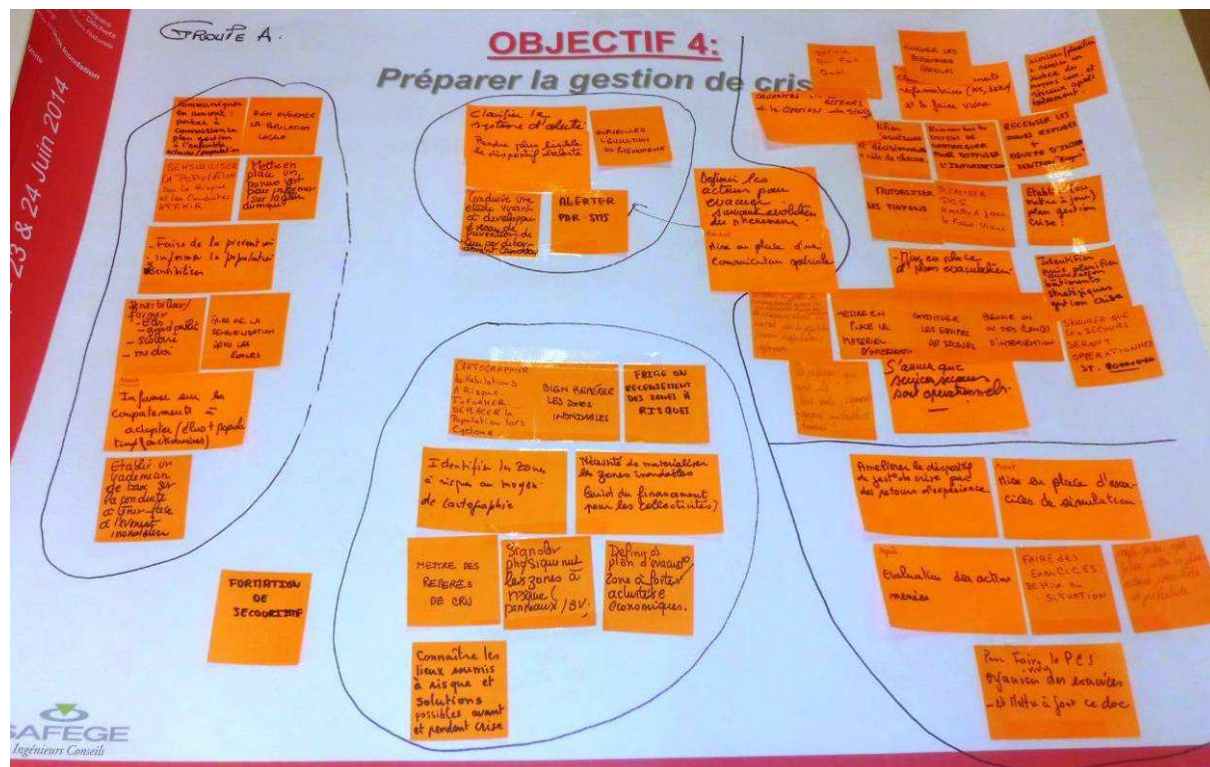
➔ **Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque**

- Former la population sur les conduites à tenir avant, pendant et après
- Informer la population sur les risques inondations
« Il faut distinguer deux choses : DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) à la charge de l'État et les DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à la charge des mairies. »

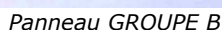
- « Sensibiliser les écoles, car les enfants sont des facteurs d'informations pour les parents. »



Atelier de l'objectif 4, le lundi 23 juin



Panneau GROUPE A



4.5 OBJECTIF 5 : RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS

Animateur Claire MEILLAREC - SAFEGE - Ingénieur de projet

Garants du sens Amélie MAUGER - SAFEGE - Ingénieur de projet stagiaire

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

L'objectif 5 vise à trouver des dispositions qui permettent de réduire l'aléa et / ou les enjeux dus aux inondations, à l'échelle du bassin versant. Ces dispositions se retrouveront probablement également dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Lors de discussions avec les groupes, il est ressorti que les termes de l'intitulé « milieux aquatiques » restreignaient l'objectif et gênaient les participants. L'objectif 5 a donc été reformulé de la façon suivante : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

SYNTHÈSE

Trois grands thèmes sont ressortis des échanges :

- ➔ Maîtriser les risques en préservant/restaurant les milieux naturels
- ➔ Ralentir les écoulements à l'échelle du bassin versant
- ➔ Gérer les ouvrages de protection des zones à enjeux



Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Maîtriser les risques en préservant / restaurant les milieux naturels

- Identifier et mobiliser les zones d'expansion de crue
- Préserver la mobilité des cours d'eau / du trait de côte
- Identifier les techniques de restauration végétale de berges en prenant compte le risque d'embâcles
- Prioriser, programmer et privilégier un entretien raisonné des cours d'eau
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du littoral à l'échelle départementale intégrant la dynamique d'évolution du trait de cote et le changement climatique

01/07/14 28

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Ralentir les écoulements à l'échelle du bassin versant

- Protéger les boisements et zones humides
- Limiter les ruissellements à la source
- Penser et maîtriser l'occupation des sols
- Adaptation des pratiques : Aménagement urbain (infiltration, rétention, ingénierie écologique...), agricoles,...
- Réaliser un retour d'expérience sur la zone Caraïbes et sur le territoire de la Guadeloupe des pratiques et techniques utilisées (techniques végétales,...)

01/07/14 29

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Gérer les ouvrages de protection des zones à enjeux

- Recenser et diagnostiquer les ouvrages et systèmes de protection existants
- Pérenniser les ouvrages appropriés / supprimer, réhabiliter les ouvrages non appropriés
- Définir les zones à enjeux majeurs à protéger
- Créer les ouvrages indispensables à la réduction du risque
- Réaliser des Analyses Coûts – Bénéfices ou Analyses Multicritères (Économie, tourisme,...) pour les ouvrages

01/07/14 30

REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

➔ Maitriser les risques en préservant / restaurant les milieux naturels

- Limiter le remblaiement des zones d'expansion de crues
- Respecter le tracé des cours d'eau / Mobilité du cours d'eau
- Lutter contre l'urbanisation dispersée / Maitrise de l'étalement urbain
- Maintien des zones agricoles comme zone d'expansion de crues
- Interdire les constructions sur les 50 pas
- Mettre en place / Restaurer la ripisylve sur les berges
- Réflexion sur le choix des végétaux de berges
 - « *Le bambou par exemple peut être source d'embâcles et donc être source d'inondation.* »
- Reboisement des zones forestières afin de ralentir les écoulements dans les secteurs appropriés
- Curage des bassins versants
- Prioriser l'entretien selon les enjeux
- Bon entretien des cours d'eau par la commune et par la population
- Mise en œuvre des plans annuels de curage des canaux, réseaux...
 - « *Il est important que la population se responsabilise également vis-à-vis de l'entretien sur les terrains privés.* »
- Programmation de l'entretien des ravines à l'échelle du bassin versant
- Anticiper l'évolution des phénomènes d'élévation du niveau de la mer
- Prendre en compte l'évolution du trait de cote
- Élaborer une stratégie globale de gestion du trait de cote

➔ Ralentir les écoulements à l'échelle du bassin versant

- Protection des zones humides, mares, dolines... via le PLU
- Préserver les bois
- Poursuivre la connaissance des zones humides (atlas, fonctionnement, intérêt dans la gestion du risque inondation)
- Réaliser les SDGEP (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales)
 - « *Il s'agit également de mettre en cohérence le schémas directeur de gestion des eaux pluviales avec les documents d'urbanisme* »
- Prise en compte par les élus des prescriptions en matière de loi sur l'eau, exemple : travaux en rivières

- Prendre en compte la configuration du bassin versant dans le cadre de l'aménagement
- Inciter le reboisement : mesures agro-environnementales
- Adapter les pratiques agricoles
- Agriculture, prendre en compte le sens d'écoulement pour réaliser les sillons
- Éviter les constructions non réglementaires
- Sortir du cadre, repérer les bonnes pratiques qui se font ailleurs (zone caraïbes par exemple) et les proposer (techniques végétales)
- Prévoir des adaptations spécifiques et utiliser des techniques ancestrales
- Faire un retour d'expérience sur les techniques végétales

« Contrairement aux idées reçues, la protection de berges par des techniques végétales pourrait également être utilisée en Basse-Terre et pas uniquement en Grand-Terre / Marie Galante. »

« L'incitation à l'utilisation des techniques végétales est réalisée en Martinique. »

➔ **Gérer les ouvrages de protection des zones à enjeux**

- Réaliser une étude coût/bénéfice avant une intervention sur un cours d'eau ou le littoral
- Inventorier et diagnostiquer les ouvrages de régulation hydraulique existants
- Prioriser les aménagements (ouvrages hydrauliques) sur les zones exposées

DISPOSITIONS FAISANT RÉFÉRENCES À D'AUTRES OBJECTIFS

➔ **Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque**

- Inciter l'entretien privé (financement...)
- Informer et sensibiliser à l'entretien du cours d'eau

➔ **Dispositions hors PGRI**

- Mettre aux normes l'écoulement des eaux usées

DISCUSSIONS / QUESTIONS – RÉPONSES LORS DE LA RESTITUTION COLLECTIVE

- o Existe-il un schéma directeur des eaux pluviales ?

Il est précisé que ce document doit être élaboré à une échelle communale ou inter-communale mais pas départementale. Cap Excellence est à ce jour la seule structure à avoir engagé la réalisation de cette étude. Cette étude couvre pour l'instant les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes et devrait se voir étendue à la commune de Baie-Mahault.

o Les actions du PAPI s'inscrivent-elles dans le PGRI ?

La DEAL répond que le programme du PAPI sera valorisé dans le TRI « Centre ».

o Un PGRI remplace-t-il un PAPI ?

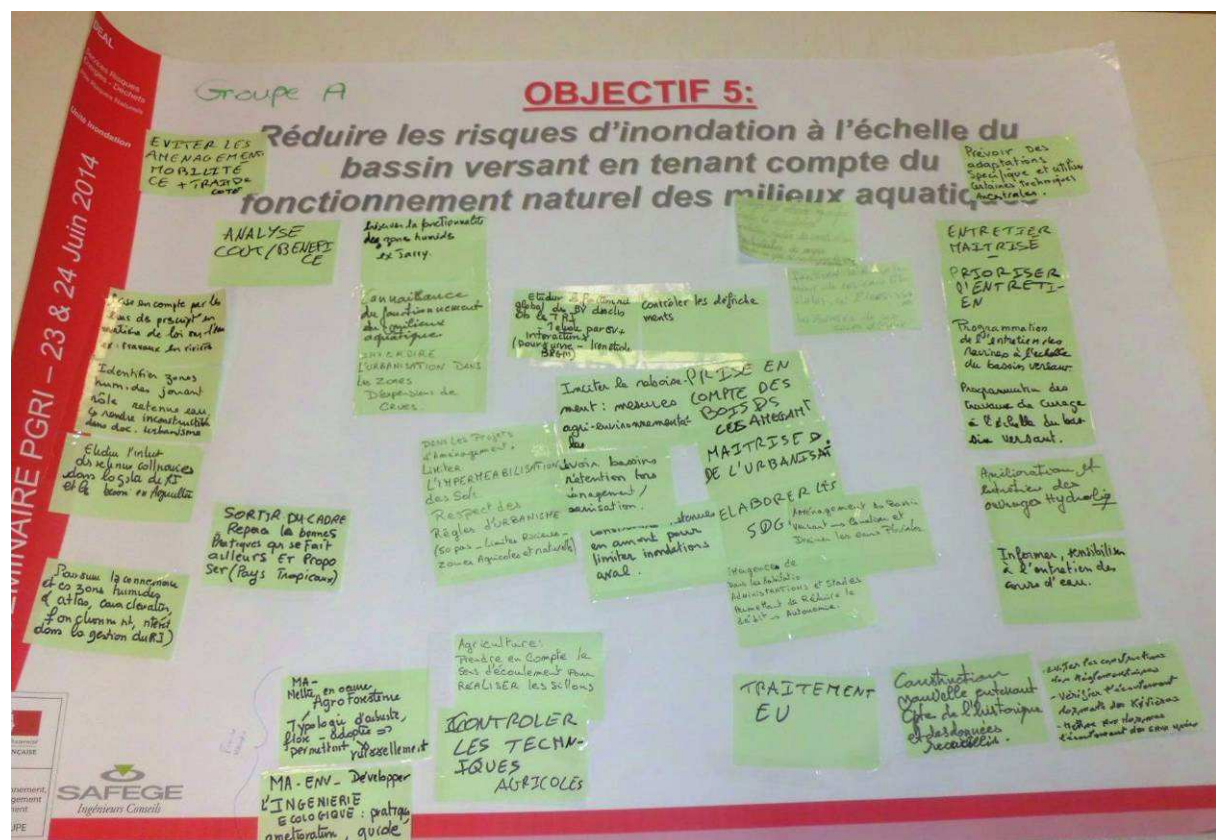
La DEAL précise qu'un PGRI s'applique à l'échelle départementale alors que le PAPI est à l'échelle d'un bassin de risque. Le PAPI va alimenter le PGRI.

o Pouvez-vous nous éclairer sur les zones humides comme Jarry ? Comment éviter la montée des eaux dans Jarry ?

L'inventaire des zones humides est une action inscrite dans le SDAGE.



Atelier de l'objectif 5, le mardi 24 juin au matin



Panneau GROUPE A



4.6 OBJECTIF 6 : CONSTITUER ET CONSOLIDER LES MAÎTRISES D'OUVRAGE / ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPÉTENCES

Animateur	Emmanuelle CLEMESSY - SAFEGE - Chef de projet PGRI
Garants du sens	Purdey GALLAND - SAFEGE - Ingénieur de projet stagiaire

EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La gestion du risque inondation constitue une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs, avec au premier rang l'État et les collectivités.

L'expérience illustre que la prévention des inondations et des submersions marines suppose de mettre en œuvre des programmes intégrés, couvrant aussi bien la gestion permanente des ouvrages hydrauliques que la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées, la gestion intégrée des milieux aquatiques et la sensibilisation des élus et de la population.

En l'absence de structures dédiées en Guadeloupe, l'objectif 6 a pour vocation de s'interroger sur les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs sur cette problématique qui est le risque d'inondation.

SYNTHÈSE DE CONTEXTE

Deux grands thèmes ressortent de cet atelier :

- ➔ Favoriser les synergies entre les politiques publiques
- ➔ Conforter les maîtrises d'ouvrage locales



Support de présentation joint en annexe

Objectif 6 : Constituer et consolider les MOA / Organiser les acteurs et les compétences

Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques

- Mener des réflexions sur le mode de gouvernance à l'échelle du district (Gouvernance du PGRI)
- Rationaliser les moyens humains et financiers
- Clarifier / Préciser les rôles, responsabilités, compétences de chacun au sein des structures et à l'échelle du district
- Avoir une vision claire de ce qu'il y a à faire et définir les Maîtres d'Ouvrage (programme de travaux, actions et coûts)
- Mutualiser les connaissances, les expériences

Obj 1

Objectif 6 : Constituer et consolider les MOA / Organiser les acteurs et les compétences

Conforter les maîtrises d'ouvrages locales

- Mener des réflexions sur le mode de gouvernance à l'échelle des TRI
- Assister / Préparer les EPCI à la MAPAM (GEMAPI)
- Créer au sein des EPCI une commission spécifique
- Créer au sein des EPCI des déclinaisons opérationnelles avec un réseau d'acteurs
- Dissocier les réflexions pour certains sujets entre la Grande-Terre et la Basse-Terre
- Avoir la même échelle de travail entre les PLU et les PPRN

REGROUPEMENT DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS PAR THÈME

→ Favoriser les synergies entre les politiques publiques

- Qui fait quoi et comment ...

« Il est important de clarifier le rôle de chacun dans ce domaine au niveau de chaque étape (avant, pendant, après l'inondation) »

- Informer les collectivités des responsabilités engagées par rapport aux évolutions législatives

« Il peut y avoir un problème juridique entre les responsabilités et les rôles. Par exemple l'EPCI peut prendre la compétence de gestion des inondations alors que la responsabilité reste au maire. Dans ce cas une transaction juridique nécessaire. »

- Acteurs-Prévention : Communes, communautés d'agglomérations et service Météo / Acteurs-Réparation : Assureurs, communes et État

- Clarifier le maître d'ouvrage pour les actions qui se chevauchent

- Identifier tous les acteurs possibles afin de constituer un comité de pilotage

- Instance sécheresse = COGRESSE, Instance DCE-SDAGE-Comité de Bassin => Inondations ?

- Créer une instance pour le PGRI (souple avec connaissance du terrain)

- Trouver une gouvernance globale du PGRI

- Définir les modalités de la gouvernance en tenant compte du domaine des inondations

« Il est important de savoir comment va-t-on travailler ensemble ? »

- Création d'une structure commune de conseil/d'aménagement pour les collectivités

- Hiérarchiser les acteurs concernés

« Il est nécessaire de savoir quel est le bon interlocuteur en cas de crise. »

- Fixer les responsabilités des entreprises par rapport aux vigilances météo

- Prévoir des ouvrages (réservoirs) pour éviter sécheresse et crue

- Définir des typologies d'actions => Acteur, porteur et/ou financeur plus facilement identifiable

- Identification des ouvrages hydrauliques orphelins

- Identifier les moyens et les coûts, Rationalisation

- Mutualiser les moyens

- Recenser les différents intervenants lors d'une crise

- Permettre à chaque acteur du terrain d'agir selon les compétences ou attributions
« Celui qui veut intervenir doit savoir de quoi il parle et avoir les compétences nécessaires pour gérer le risque »
- Renforcer la transversalité entre institutionnels, collectivités, entreprises et recherches
- Formation et Prévention
- Document pédagogique
- Mettre en place des cellules / services de prévention
- Définir une stratégie d'intervention commune sur l'ensemble du territoire
« Il faut un regroupement des communes voisines, voir de tout le territoire si nécessaire. »
- Mutualiser les ressources entre acteurs (communes, inter communes)

➔ **Conforter les maîtrises d'ouvrages locales**

- Faire émerger une stratégie locale, des actions à mettre en œuvre
- Création d'un comité de pilotage à l'échelle locale
- Structure porteuse en Inter communauté chargée de la mise en cohérence
- Pour toutes les communes avoir le plan de prévention différent selon que la commune est sur Grande-Terre ou Basse-Terre.
« Les inondations sont différentes sur les 2 îles de la Guadeloupe, le nord Basse-Terre à un temps très pluvieux et de nombreux éboulements, alors que la Grande-Terre est sèche. »
- Dissocier les réflexions Grande-Terre / Basse-Terre parce qu'il n'y a pas les mêmes problématiques
- Rassembler la gestion des inondations dans les coins similaires (GT ou NBT)
- Cibler les réflexions à l'échelle du TRI
- Enjeu à trouver une gouvernance plus forte sur le TRI « Centre »
- Créer à l'échelle des EPCI des commissions qui réfléchissent par bassin du risque, ces commissions définissent un réseau à l'échelle du département visant la mise en œuvre du « process »
- Déclinaison de la MAPAM (GEMAPI)
« Accompagnement des collectivités pour la nouvelle compétence GEMAPI. »

DISPOSITIONS FAISANT RÉFÉRENCES À D'AUTRES OBJECTIFS

➔ **Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir**

- Faire connaître les plans d'évacuation aux populations

- Organiser avec tous les acteurs (CANGT, Département, Région, commune) un programme d'intervention sur divers ouvrages

« Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale au sein de la communauté d'agglomération. »

- Travailler ensemble sur la stratégie et les plans d'actions à mettre en place vis-à-vis du risque inondation
- Faire un diagnostic pour gérer les problèmes qui viennent des citoyens
- Élaborer les documents nécessaires qui identifieraient les zones à risques
- Déterminer les moyens et actions nécessaires et les mutualiser

➔ **Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages**

- Étude des coûts
- Faire un inventaire des moyens (grosses, moyennes ou petites entreprises) pour maîtriser et optimiser

➔ **Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque**

- Communication en amont avec la population
- Valider et faire vivre les PCS et les DICRIM sur le volet « inondation »
- Trouver comment impliquer les riverains

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PARTICIPANTS LORS DE L'ATELIER

Cet atelier a soulevé de nombreuses questions relatives à la gouvernance dans le domaine des inondations :

- o Quelle est la gouvernance du PGRI ?
- o Qui va suivre le PGRI ?
- o Qui est responsable pour renvoyer les gens chez eux ? Qui est responsable de l'avertissement de la population en cas d'inondation ?
- o Y a-t-il une enveloppe financière dédiée au volet inondation pour la Guadeloupe ?
- o Qui va impulser le mode de gouvernance du PGRI ?

Pour répondre en partie à ces interrogations, la présentation relative à la gouvernance du mardi 24 après-midi a été adaptée et complétée.

DISCUSSIONS / QUESTIONS – RÉPONSES LORS DE LA RESTITUTION COLLECTIVE

- o L'Office de l'Eau questionne sur la gouvernance du PGRI.

La DEAL indique que la (CDRNM) Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs a été réactivée en mai 2014 et donnera son avis sur le PGRI. C'est l'État néanmoins qui reste l'approbateur du PGRI. A l'inverse du comité de bassin pour le SDAGE, la CDRNM est une instance consultative et non délibérative. La CDRNM aura en

charge de faire le lien notamment avec les différents acteurs et les autres politiques des risques naturels majeurs. Le comité de bassin sera également consulté.

- o La Région interroge sur la prise en compte des cyclones dans le PGRI.

La DEAL précise que le PGRI est constitué pour lutter contre les inondations. Il prend en compte les aspects gestion de crise qui sont créés par les inondations. Si un aléa cyclonique engendre des inondations alors des dispositions peuvent être prises dans le PGRI à ce titre.

- o Des précisions sont demandées concernant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et sa mise en application.

Cette nouvelle loi confère, à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

La DGPR précise que les collectivités ont encore la possibilité de faire des propositions pour la mise en application de cette loi.

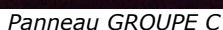
- o Le SDIS interroge sur l'articulation entre l'intervention des pompiers pour l'organisation des secours et le PGRI.

La DEAL souligne que ce sont les plans ORSEC et les PCS qui gèrent l'organisation des secours et que les dispositions du plan ORSEC relatives aux inondations seront reprises en annexe du PGRI.



Atelier de l'objectif 6, le lundi 23 juin



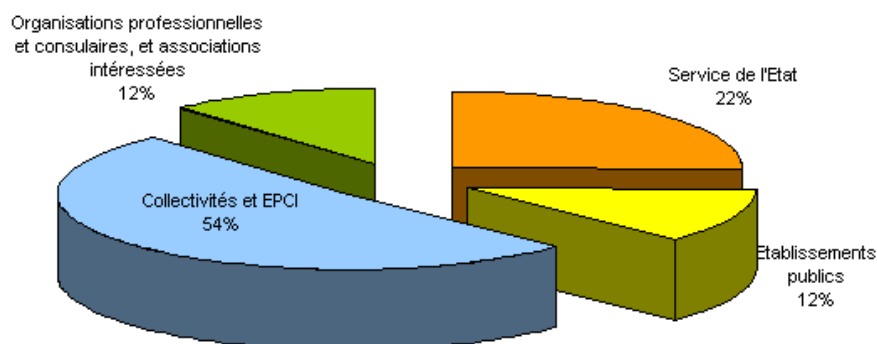


5 ORGANISMES PRÉSENTS AU SÉMINAIRE

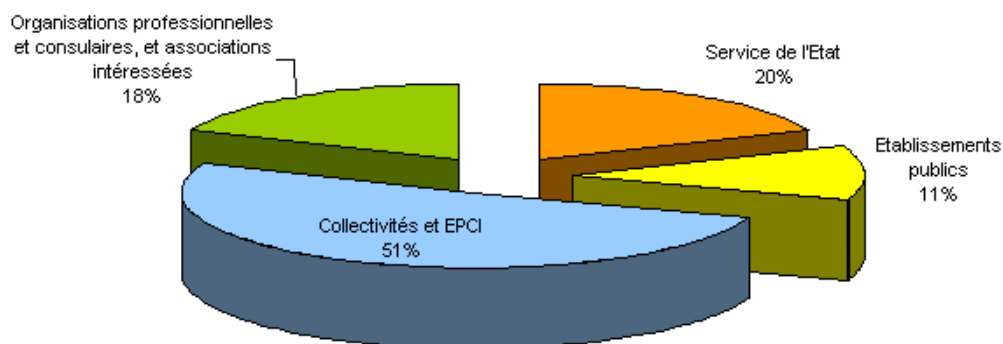
La liste des personnes présentes aux deux journées du séminaire est présentée en annexe. Sur 82 personnes conviées, 56 étaient présentes sur au moins une journée, aussi le **taux de participation est estimé à 68 %**.

Une analyse de la représentativité des participants par groupe est présentée ci-après.

Répartition des organismes présents pour la journée 1



Répartition des organismes présents pour la journée 2



6 ÉVALUATION DU SÉMINAIRE

Pour avoir un retour critique de ces deux journées de séminaire, il a été demandé aux participants d'évaluer le séminaire, sur la base d'un questionnaire joint dans la pochette remise à l'arrivée de chaque participant. Les critères portaient sur :

- ➔ les objectifs et la méthodologie,
- ➔ les intervenants,
- ➔ l'organisation,
- ➔ la contribution,
- ➔ l'appréciation globale,
- ➔ autres observations.

SAFEGE a récupéré **33 fiches d'évaluation remplies**.

De manière générale, il ressort que ce séminaire a été apprécié et « l'initiative gagnerait à être renouvelée pour les élus, les agents et les institutions ».

Les participants ont aimé la méthodologie d'animation, ils l'ont trouvé « adaptée à l'expression » grâce notamment aux techniques d'animation. Les ateliers ont permis d'apporter des connaissances et/ou les enrichir sur des thèmes importants pour lutter contre les inondations.

Les participants félicitent également l'organisation globale du séminaire.

Pour les points négatifs, il est ressorti que le lieu n'était pas adéquat car il était bruyant et non ventilé. Certains participants auraient également apprécié que les groupes de travail (A, B et C) soient mélangés entre les différents ateliers pour pouvoir rencontrer d'autres personnes.

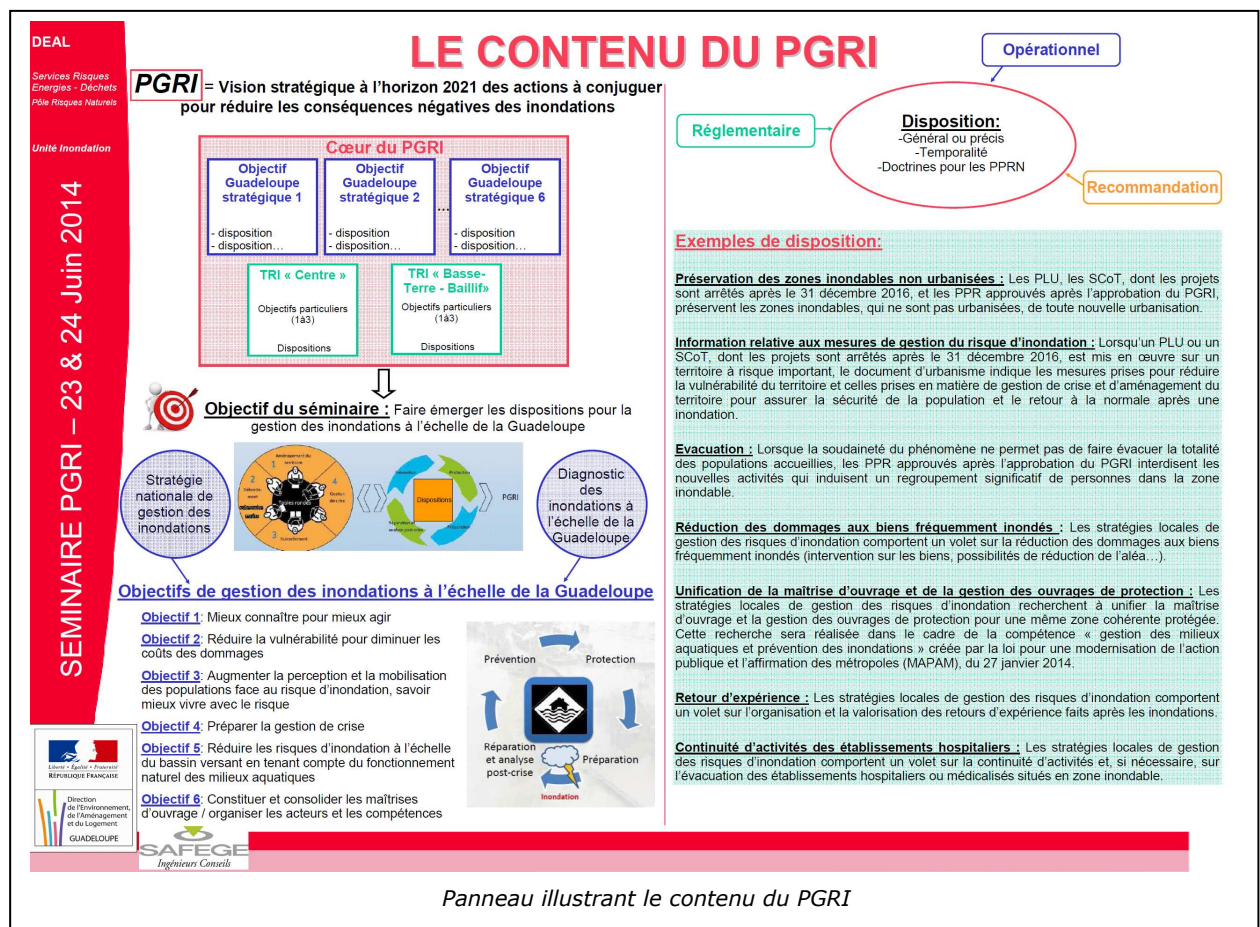
Enfin, certains auraient souhaité plus d'intervenants du monde agricole ou « plus axés sur les réalités socioculturelles ».

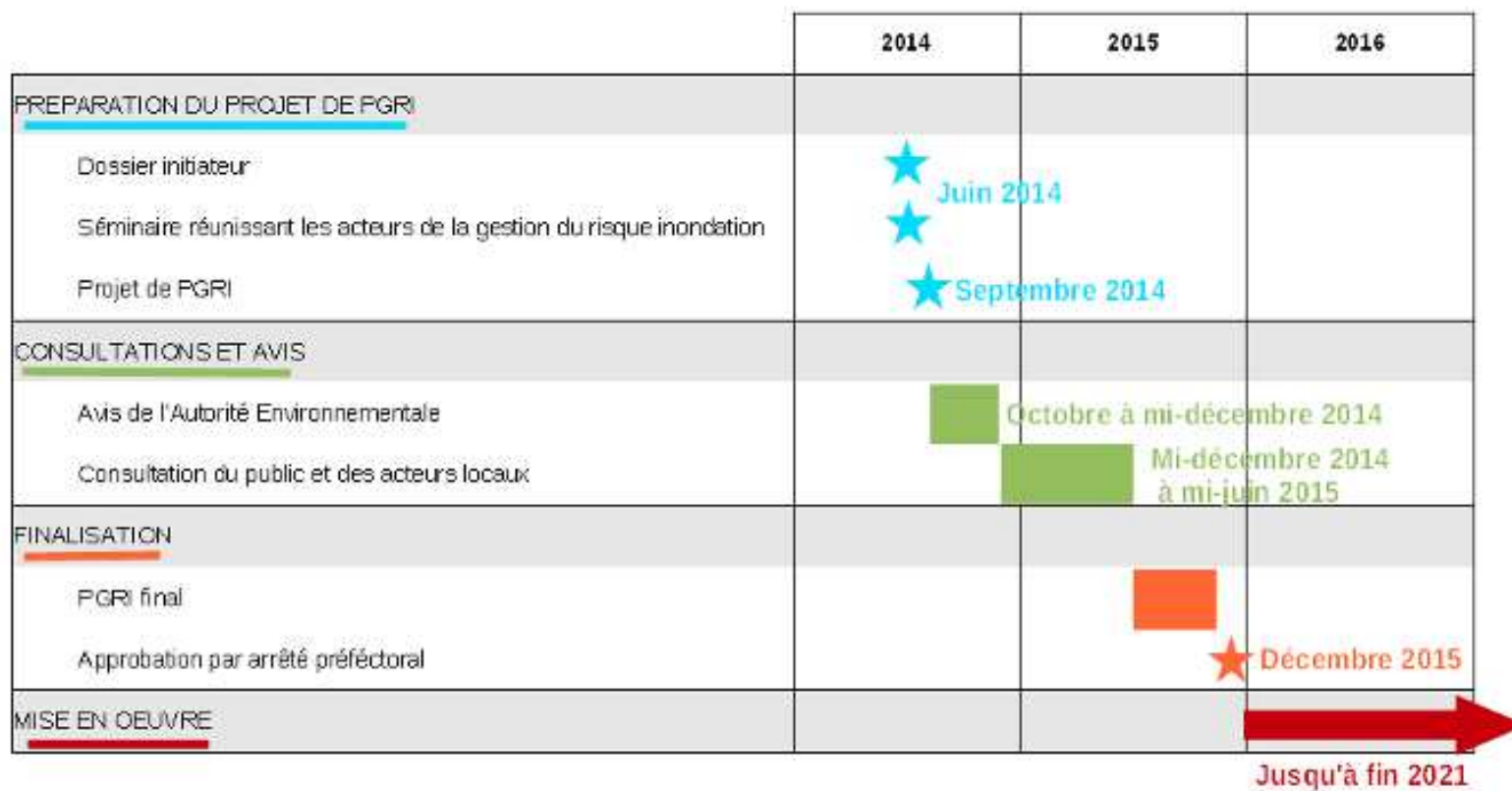
7 SUITES À DONNER

Sur la base des propositions des participants lors du séminaire, le PGRI va être rédigé. Pour cela, les propositions vont être détaillées et retranscrites sous forme de dispositions.

Le projet de PGRI sera soumis en septembre 2014 à l'avis de l'autorité environnementale puis à la consultation du public et des acteurs locaux simultanément avec le SDAGE, du 15 décembre 2014 au 15 juin 2015.

Le PGRI sera finalisé au cours du deuxième semestre de 2015 et arrêté par la Préfète au plus tard en décembre 2015.





8 ANNEXES

Sont joints au compte-rendu les différents supports utilisés pendant le séminaire :

- ➔ Courrier d'invitation de la Préfète de la Guadeloupe ;
- ➔ Programme des deux journées de séminaire ;
- ➔ Présentation collective – Jour 1 - La politique de gestion des inondations évolue ;
- ➔ Présentation collective – Jour 1 - Avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- ➔ Présentation collective – Jour 1 – Objectifs et organisation du séminaire ;
- ➔ Présentation collective – Jour 2 - Présentation de la démarche du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds ;
- ➔ Présentation collective – Jour 2 - Responsabilités, compétences et gouvernance ;
- ➔ Présentation collective – Jour 2 – Synthèse des ateliers - Restitution;
- ➔ Les affiches : « Contenu du PGRI » et « Glossaire » ;
- ➔ La liste des personnes présentes au séminaire ;
- ➔ La liste des personnes invitées mais absentes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE GUADELOUPE

Basse-Terre, le 17 JUIN 2014

RISQUES, ENERGIE, DECHETS

Inondations

Affaire suivie par : Aude COMTE

Tél : 05 90 60 40 79

Fax : 05 90 25 63 57

Réf : N° RED/RN/AC/2014-071

CABM PIAC / D. 1758 bis. 2014

La préfète de la région Guadeloupe,
préfète de la Guadeloupe,
à

Destinataires in fine

Objet : Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle de la Guadeloupe (PGRI) : Ateliers pour la construction du PGRI

La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (appelée Directive Inondation) a pour objectif la mise en place d'une planification pour réduire à long terme les conséquences dommageables des inondations sur la population, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine. Tous les types d'inondation sont pris en compte : débordement de cours d'eau, submersion marine et ruissellement pluvial.

La mise en œuvre de cette directive s'articule autour de quatre étapes successives :

- **l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI)**, qui a consisté en la réalisation d'un état des lieux de la sensibilité des territoires au risque d'inondation à partir d'informations aisément mobilisables. Cette étape est achevée et a été validée par arrêté préfectoral en 2012¹ ;
- **l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI)**, qui a permis de cibler les territoires sur lesquels agir en priorité pour réduire les conséquences

¹ Le rapport sur l'EPRI de la Guadeloupe est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-prleiminaire-des-a381.html>

négligentes des inondations. La liste des TRI de Guadeloupe a été validée par arrêté préfectoral en 2012² ;

- **la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation** pour trois scénarii correspondant à trois probabilités de dépassement (fréquente, moyenne, extrême). Cette étape qui ne concerne que les TRI est en cours d'élaboration et sera achevée prochainement ;
- **l'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** est la dernière étape du premier cycle de la directive inondation et doit être finalisée pour décembre 2015. Pour tenir compte des délais relatifs à la consultation du public, les exigences réglementaires imposent de disposer d'un projet de PGRI pour **début septembre 2014**.

Ce document stratégique, accessible au grand public, est co-construit avec l'ensemble des parties prenantes car il vise un objectif de gestion partagée des risques d'inondation.

Dans ce contexte et dans la continuité des réunions relatives aux étapes précédentes de la directive inondation, nous souhaitons vous associer en tant que partie prenante autour d'ateliers afin de recueillir vos points de vue et réfléchir ensemble sur les dispositions à adopter pour notre territoire.

Ces ateliers se dérouleront sur deux journées les **23 et 24 juin 2014, à LAKASA, La Jaille à Baie-Mahault, de 8h30 à 17h**. Le déjeuner est pris en charge.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, nous vous transmettrons prochainement un document de travail, présentant le processus d'élaboration du PGRI, rappelant les éléments du diagnostic de la Guadeloupe au regard du risque inondation et échafaudant des grands objectifs pour le bassin, en vue d'initier les discussions lors des ateliers.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer la présence de votre structure et d'indiquer nominativement la ou les personnes qui seront présentes à chaque atelier, avant le mercredi 18 juin 2014 par mail à l'adresse aude.comte@developpement-durable.gouv.fr ou par fax au 0590 25 63 57.

Nous comptons vivement sur votre participation à ce chantier d'importance pour la planification et la bonne mise en œuvre de la politique de la gestion des risques d'inondation en Guadeloupe.



MARCELLE PIERROT

² Le rapport sur l'identification des TRI de la Guadeloupe est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/guadeloupe-agir-mieux-pour-a586.html>

DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État

Monsieur le directeur de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DEAL)
Monsieur le directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
Monsieur le directeur de la Mer (DM)
Monsieur le directeur des Affaires Culturelles (DAC)
Madame la directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Monsieur le directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)
Madame la responsable du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile p.i. (SIDPC)

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements publics :

Monsieur le directeur du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
Monsieur le directeur du Service Mixte Police de l'Eau (SMPE)
Monsieur le directeur de Météo France
Monsieur le directeur de l'Office de l'Eau
Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Monsieur le directeur de Guadeloupe Port Autonome (PAG)
Monsieur le directeur du Parc National
Monsieur le directeur de l'Office National des Forêts (ONF)
Madame la directrice du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
Monsieur le directeur de l'Agence des 50 pas géométriques

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales et leurs groupement

Monsieur le président du Conseil Général de Guadeloupe
Monsieur le président du Conseil Régional de Guadeloupe
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
Madame la présidente de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
Madame la présidente de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre
Madame la présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante
Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Riviera du Levant
Monsieur le maire des Abymes
Monsieur le maire d'Anse-Bertrand
Monsieur le maire de Baie-Mahault
Madame le maire de Baillif
Madame le maire de Basse-Terre
Monsieur le maire de Bouillante
Monsieur le maire de Capesterre-Belle-Eau
Madame le maire de Capesterre-de-Marie-Galante
Madame le maire de Deshaies
Monsieur le maire de la Désirade
Monsieur le maire du Gosier
Monsieur le maire de Gourbeyre
Monsieur le maire de Goyave
Madame le maire Grand-Bourg
Monsieur le maire du Lamentin
Monsieur le maire de Morne-à-l'Eau
Madame le maire du Moule

Monsieur le maire de Petit-Bourg
Monsieur le maire de Petit-Canal
Monsieur le maire de Pointe-Noire
Monsieur le maire de Pointe-à-Pitre
Monsieur le maire de Port-Louis
Monsieur le maire de Saint-Claude
Monsieur le maire de Saint-François
Monsieur le maire de Saint-Louis
Monsieur le maire de Sainte-Anne
Madame le maire de Sainte-Rose
Monsieur le maire de Terre-de-Bas
Monsieur le maire de Terre-de-Haut
Madame le maire de Trois-Rivières
Monsieur le maire de Vieux-Fort
Monsieur le maire de Vieux-Habitants
Monsieur le directeur des Routes de Guadeloupe

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Bassin de la Guadeloupe

Monsieur Louis GALANTINE
Madame Michelle MAXO
Madame Roberte MERI
Monsieur Eddy CLAUDE-MAURICE
Monsieur Marcel SIGISCAR
Monsieur Amélius HERNANDEZ
Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY
Madame Maguy THOMAR
Monsieur FRED GOUBIN
Monsieur Alex TONTON
Monsieur Richard YACOU
Monsieur Jules KAMOISE
Monsieur Sony de SOUZA
Madame Murielle PAQUION
Monsieur François HERMAN
Monsieur Hervé DAMOISEAU
Monsieur Michel CLAVERIE
Monsieur Jean COURTOIS
Monsieur Geoffroy MERCIER
Madame Pauline COUVIN-ASDRUBAL
Madame Nicole ANICET
Monsieur Francis Aimée REMY
Monsieur Dominique MONTI
Monsieur Jean-Yves CLAVEL
Monsieur Jean-Jacques JEREMIE

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission départementale des risques naturels majeurs

Monsieur le président du Conseil régional de Guadeloupe
Monsieur le président du Conseil général de Guadeloupe
Monsieur le président de l'Association des maires de Guadeloupe
Madame la présidente de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Madame la présidente de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre
Madame la présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante
Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Riviera du Levant
Madame la responsable du Service interministériel de défense et de protection civile p.i. (SIDPC)
Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
Monsieur le directeur de Météo-France
Monsieur le directeur du Service régional du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Monsieur le directeur de l'Office de l'eau de Guadeloupe
Monsieur le directeur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
Monsieur le directeur de l'Agence des cinquante pas géométriques
Madame la présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG)
Madame la directrice de l'Observatoire volcanologique et sismologique de la Guadeloupe (OVSG)
Monsieur le président du Comité de bassin de Guadeloupe
Madame la présidente du Chapitre Guadeloupe de l'association française de prévention du risque sismique (AFPS)
Monsieur le président de l'Institut caraïbe d'études et de recherches sur les risques majeurs anthropiques et naturels (ICERMAN)
Monsieur le directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Guadeloupe (CAUE)
Madame la directrice de l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL)
Monsieur le coordonnateur régional de la Plate-forme d'intervention régionale Amériques Caraïbes (PIRAC)
Monsieur le directeur de la Chambre départementale des notaires de Guadeloupe
Monsieur le Directeur de l'Union de développement des premiers secours en Guadeloupe (UDPS 971)
Monsieur le président du Comité caribéen des assureurs (CCA)

DEALServices Risques
Énergies –
Déchets**Unité
Inondation**

Séminaire 23 & 24 Juin 2014

Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle de la Guadeloupe (PGRI)



Programme

Heure de Début	Tâche	Salle/Groupe
08 :30	Début de la 1^{ère} journée	
08 :30	Accueil des participants	Salle Commune
09 :00	Introduction du séminaire	Salle Commune
09 :15	La Politique de Gestion des Inondations évolue Avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation	Salle Commune
09 :45	Questions-Réponses	Salle Commune
10 :00	Objectifs et organisation du séminaire	Salle Commune
10 :15	Questions-Réponses	Salle Commune
10 :30	Pause	
10 :45	Mise en place / Répartition des participants dans les différents ateliers	
11 :00	Atelier Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage/ organiser les acteurs et les compétences	Groupe A
	Atelier Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque	Groupe B
	Atelier Objectif 4 : Préparer la gestion de crise	Groupe C
12 :15	Repas	
13 :45	Mise en place / Répartition des participants dans les différents ateliers	
14 :00	Atelier Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage/ organiser les acteurs et les compétences	Groupe B
	Atelier Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque	Groupe C
	Atelier Objectif 4 : Préparer la gestion de crise	Groupe A
15 :15	Pause/ Changement d'animateur	

15 :30	Atelier Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage/ organiser les acteurs et les compétences	Groupe C
	Atelier Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque	Groupe A
	Atelier Objectif 4 : Préparer la gestion de crise	Groupe B
16 :45	Fin de la journée	

08 :30	Début de la 2^{ème} journée	
08 :30	Accueil des participants	Salle Commune
08 :45	Atelier Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir	Groupe A
	Atelier Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Groupe B
	Atelier Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages	Groupe C
09 :45	Changement d'animateur	
09 :45	Atelier Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir	Groupe B
	Atelier Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Groupe C
	Atelier Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages	Groupe A
10 :45	Pause/ Changement d'animateur	
11 :00	Atelier Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir	Groupe C
	Atelier Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Groupe A
	Atelier Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages	Groupe B
12 :00	Repas	
13 :30	Mise en place	Salle Commune
13 :45	Gouvernance : - Rappel compétences et responsabilités - PAPI des bassins versants des Grands Fonds - Restitution Atelier 6	Salle Commune
15 :00	Pause	
15 :15	Synthèse des ateliers / Restitution	Salle Commune
16 :00	Clôture du séminaire	Salle Commune
16 :45	Fin de la journée	

La politique de gestion des inondations évolue

SEMINAIRE
PLAN DE GESTION DES RISQUES
D'INONDATION DE LA GUADELOUPE

23 et 24 juin 2014



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Un constat mobilisateur



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE



Des inondations récentes catastrophiques ont réveillé la conscience collective du risque



Tempête Xynthia, janvier 2010 en Vendée et en Charente-Maritime

47 morts

Coût : 1,3 milliard d'euros

Des inondations récentes catastrophiques ont réveillé la conscience collective du risque



Inondations successives du Var en
2010, 2011 et 2012

29 morts

Des inondations récentes catastrophiques ont réveillé la conscience collective du risque



Janvier 2011 : Inondations dans les Grands-Fonds



Des inondations récentes catastrophiques ont réveillé la conscience collective du risque



Mai 2012 : Inondations dans l'agglomération pointoise



Quelques chiffres

- EN FRANCE (source, EPRI 2011 Nationale)

« Près de $\frac{1}{4}$ de la population et $\frac{1}{3}$ des emplois potentiellement exposés aux inondations »

- EN GUADELOUPE (source : EPRI 2011 Guadeloupe)

« 15 % de la population est potentiellement exposée aux inondations terrestres, et 11 % aux inondations

marines »

La Directive Inondation et sa transposition donnent une nouvelle impulsion



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE



Rappel sur le cadre réglementaire

- **Directive européenne 2007/60/CE du 23/10/2007** sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondations ;
- **Loi n°2010-788 du 12/07/2010** portant engagement national pour environnement ;
- **Décret n°2011-227 du 02/03/2011** relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Des principes fondateurs réaffirmés

(1) Une politique équilibrée entre les sept piliers de la prévention des risques

- Connaissance du risque
- Surveillance, prévision et alerte
- Information préventive et communication
- Prise en compte dans l'aménagement du territoire
- Mitigation
- Préparation à la gestion de crise
- Retours d'expériences

Des principes fondateurs réaffirmés

(2) Une politique cohérente à tous les échelons du territoire



Niveau national

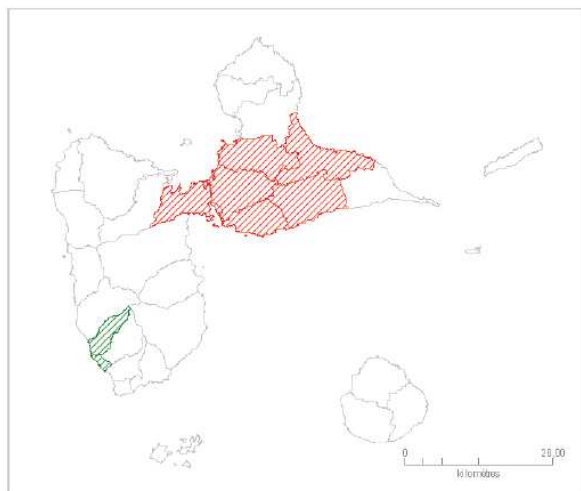
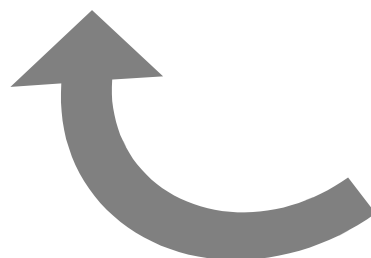


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

Niveau local



Niveau bassin hydrographique



Des principes fondateurs réaffirmés

(3) A chaque échelon, une politique co-construite
et partagée par tous les acteurs impliqués



- Réalisation d'un **diagnostic** approfondi et partagé du territoire
- Élaboration d'une **stratégie** collective adaptée aux problématiques identifiées
- Définition d'un **programme d'actions** cohérent et équilibré

Des principes fondateurs réaffirmés

(4) Les démarches existantes sont renforcées et optimisées

- Plans de prévention des risques
- DICRIM, PCS
- PAPI
- Etc.

Trois concepts nouveaux

- Directive européenne 2007/60/CE du 23/10/2007 sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondations ;

—> **PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION**

- Loi n°2010-788 du 12/07/2010

portant engagement national pour environnement ;

- Décret n°2011-227 du 02/03/2011

relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

—> **STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION**

—> **STRATEGIE LOCALE**



SAFEGE

Ingénieurs Conseils

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



- QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le document fondateur de la politique de gestion des inondations en France

- QUEL PERIMETRE ?

Territoire national, outre-mer compris



La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



- QUI L'ELABORE ?

La Commission Mixte Inondation

(représentants d'élus, de la société civile, d'assureurs, des collectivités et des services de l'État)

- QUEL CALENDRIER ?

Approbation en cours (mi-2014)



Le plan de gestion des risques d'inondation

- QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un document de planification fixant les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des inondations

- QUEL PERIMETRE ?

Le bassin hydrographique



SAFE

Ingénieurs Conseils

Le plan de gestion des risques d'inondation

- QUI L'ELABORE ?

Le préfet coordonnateur de bassin en association avec les parties prenantes

- QUEL CALENDRIER ?

Approbation du PGRI fin 2015

Mise en œuvre de 2015 à 2021

Révision en 2021

- QUELLE PORTEE JURIDIQUE ?

Opposable à l'administration et à ses décisions



SAFEGE

Ingénieurs Conseils

La stratégie locale

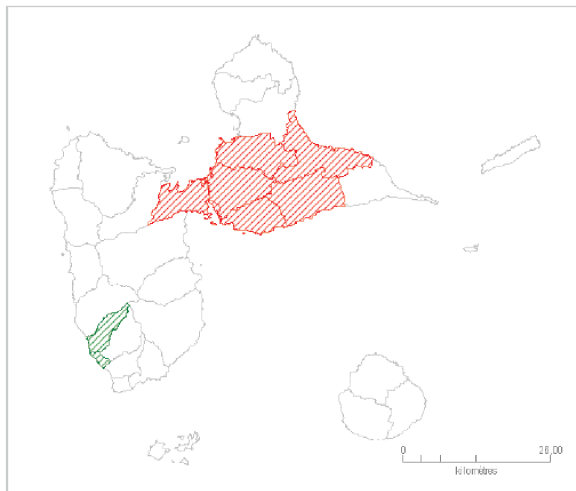


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

- QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un document définissant une stratégie et un programme d'actions adaptés au contexte local

- QUEL PERIMETRE ?

Un territoire à risque d'inondation important, ou plus large en fonction de l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage compétente



SAFEGE

Ingénieurs Conseils

La stratégie locale

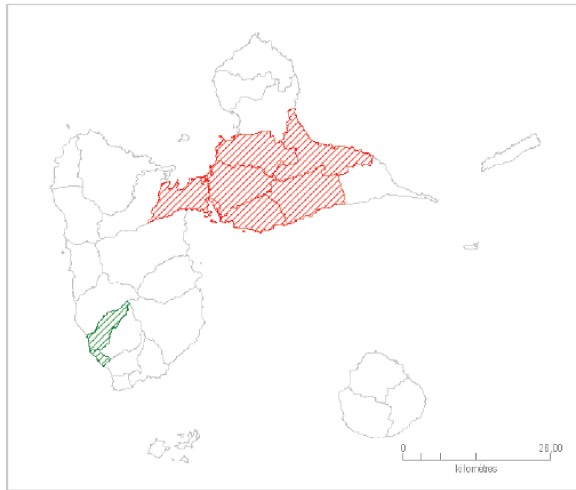


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

■ QUI L'ELABORE ?

Une collectivité porteuse volontaire en collaboration avec l'État

■ QUEL CALENDRIER ?

Approbation avant fin 2016



SAFEGE

Ingénieurs Conseils

Avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation en Guadeloupe

SEMINAIRE
PLAN DE GESTION DES RISQUES
D'INONDATION DE LA GUADELOUPE

23 et 24 juin 2014



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

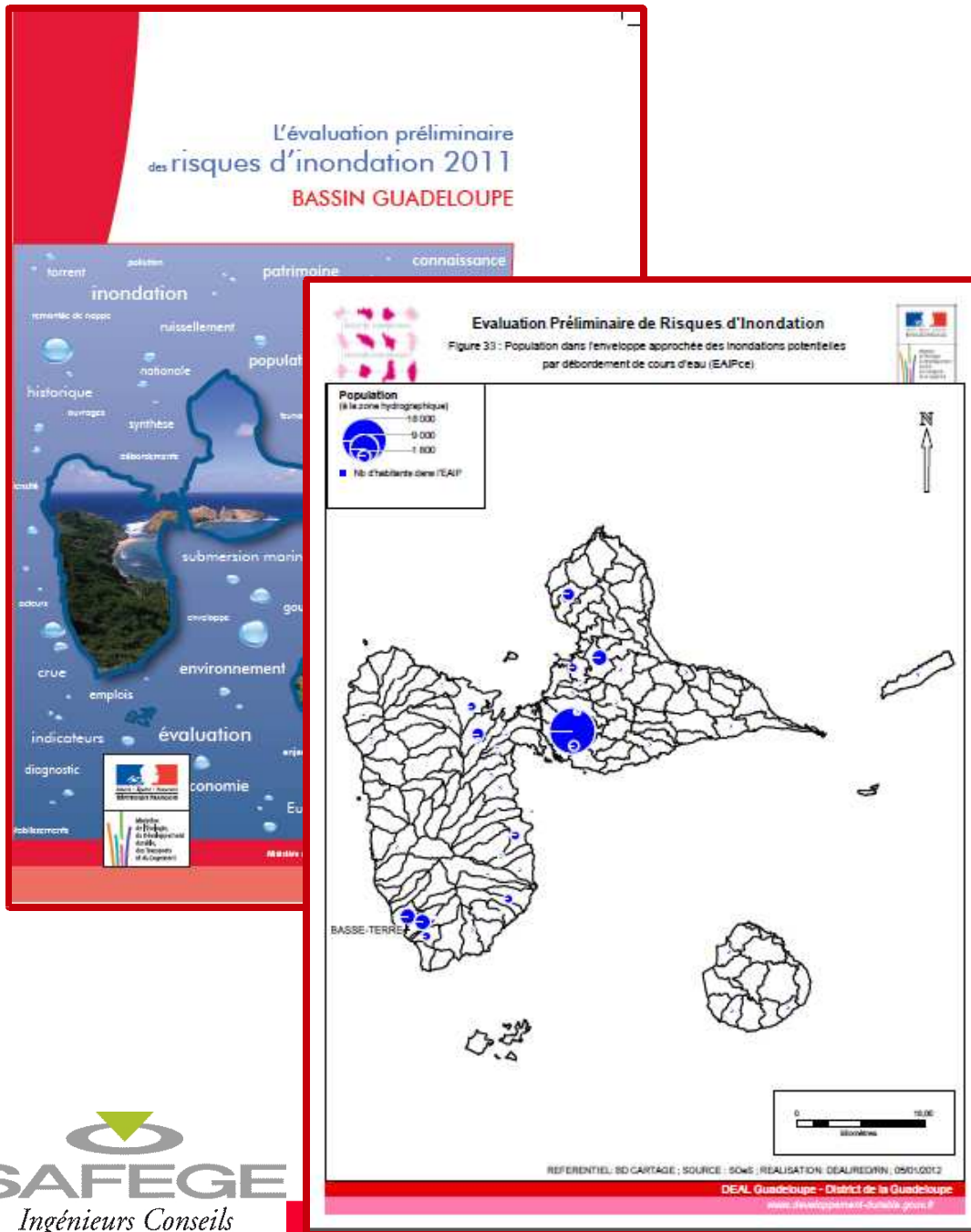
SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Calendrier

			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Phase 1 EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation	Un diagnostic homogène du territoire vis-à-vis du risque d'inondation, basé sur une estimation des enjeux exposés						
Phase 2 TRI	Identification des Territoires à Risque d'Inondation important	Une liste de territoires sur lesquels agir prioritairement en Guadeloupe pour réduire les conséquences des inondations						
Phase 3 Cartographie	Cartographie détaillée des TRI	Un approfondissement des connaissances par une cartographie des surfaces inondables et des risques sur les TRI						
Phase 4 PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation	Définition d'une stratégie de réduction des conséquences négatives des inondations						

L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation



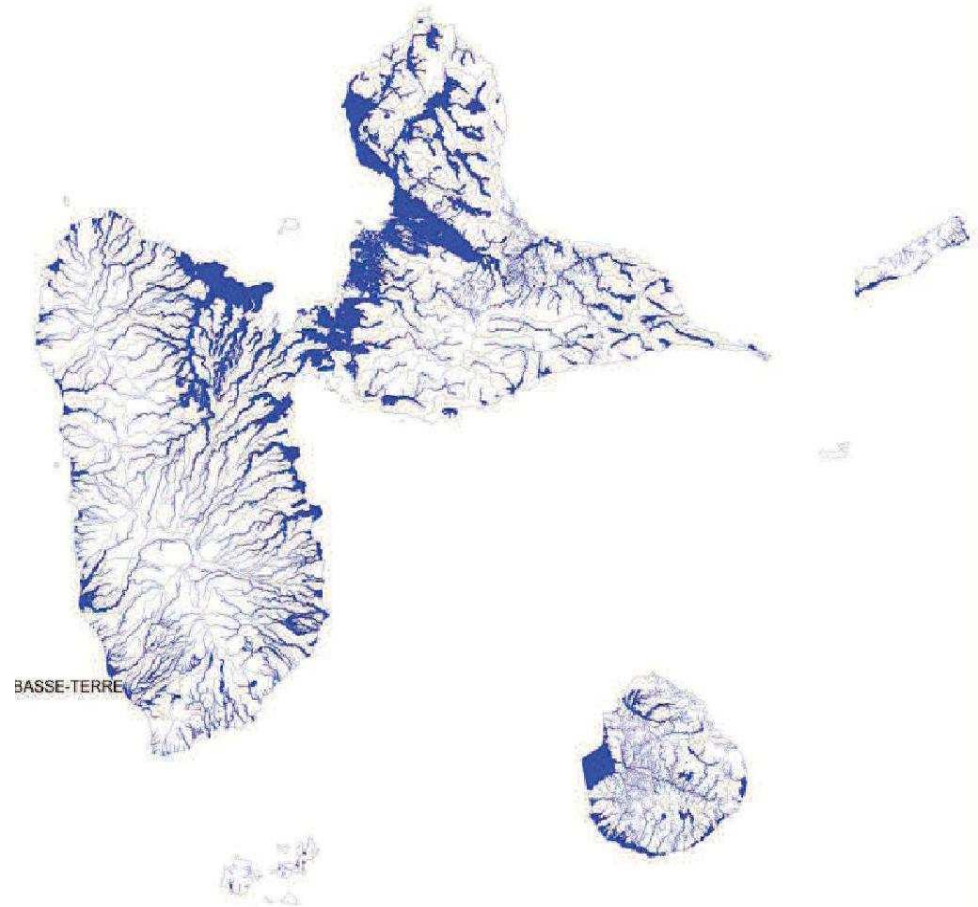
*Rapport disponible
en téléchargement
sur :*

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/>

L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

Zones potentiellement inondables par débordement de cours d'eau

- 61 214 personnes
- 15,3 % de la population guadeloupéenne
- 139 Ha des habitations de plain-pied
- 3 établissements hospitaliers
- 11 établissements d'enseignements secondaires

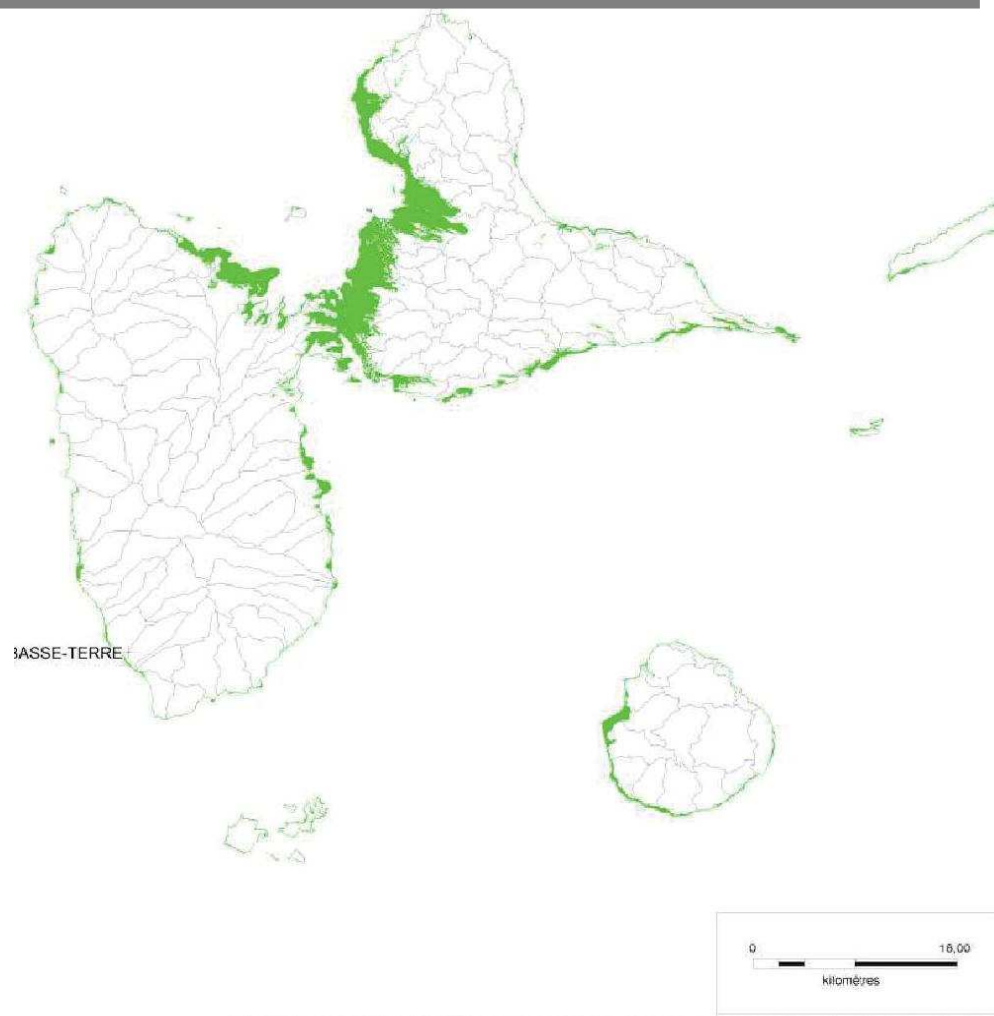


REFERENTIEL: BD CARTAGE ; SOURCE : DEAL/RED/RN & CETE Med ; REALISATION: DEAL/RED/RN ; 05/02/2012

Quelques chiffres clés

Zones potentiellement inondables par submersion marine

- 42 536 personnes
- 10,6 % de la population guadeloupéenne
- 77,3 Ha des habitations de plain-pied
- 1 établissement hospitalier
- 12 établissements d'enseignements secondaires



REFERENTIEL: BD CARTAGE ; SOURCE : DEAL/RED/RN & CETE Med ; REALISATION: DEAL/RED/RN ; 05/02/2012

L'identification des territoires à risque important d'inondation

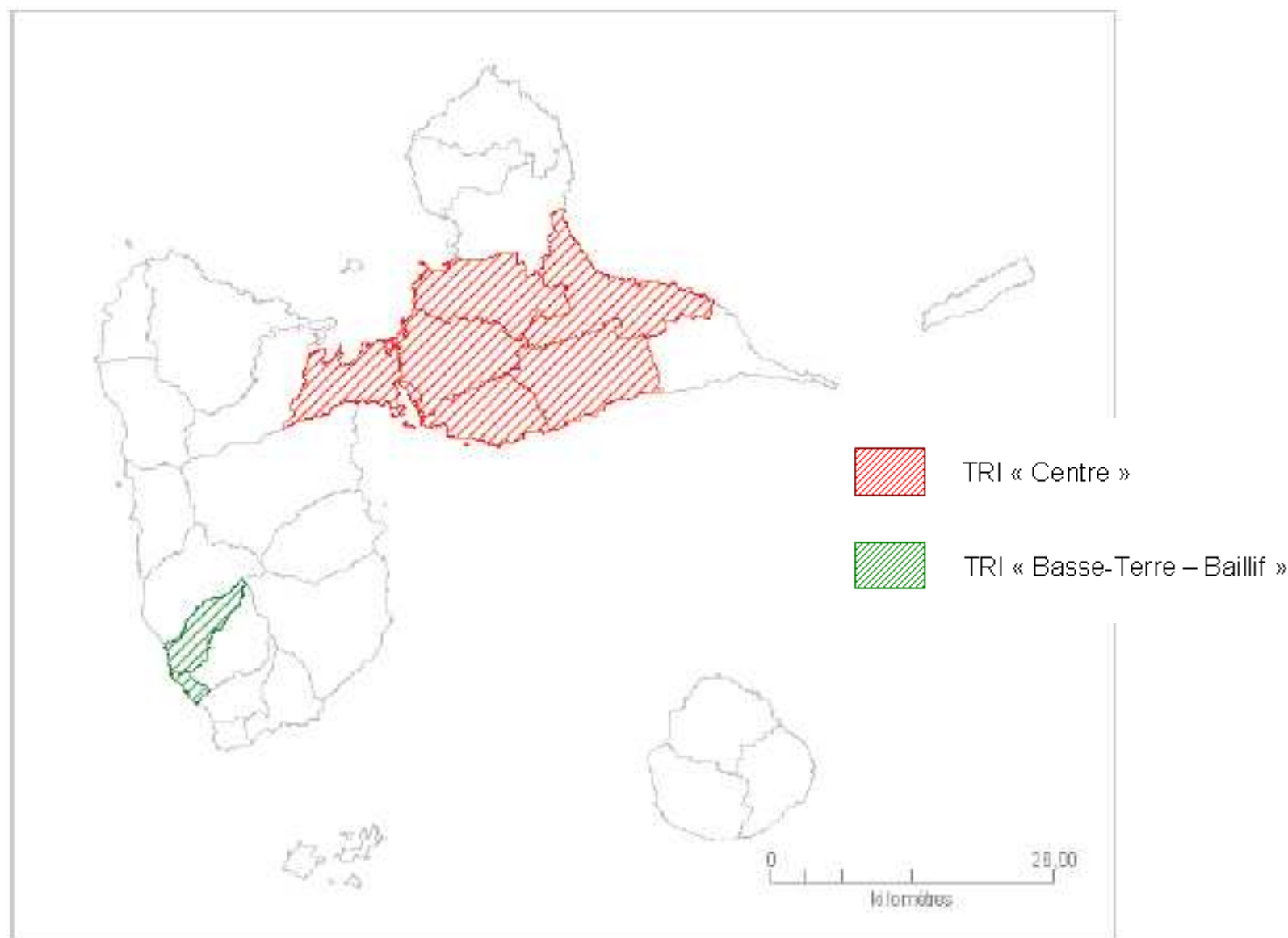
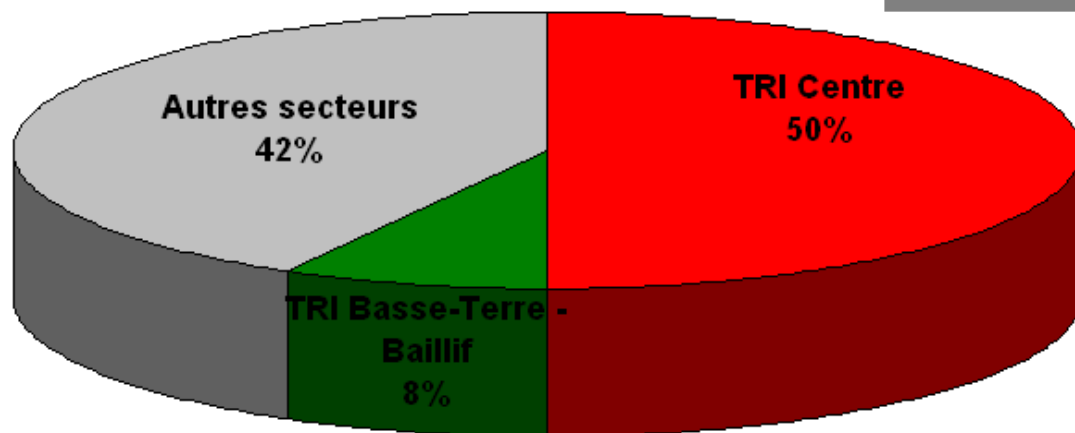


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

L'identification des territoires à risque important d'inondation

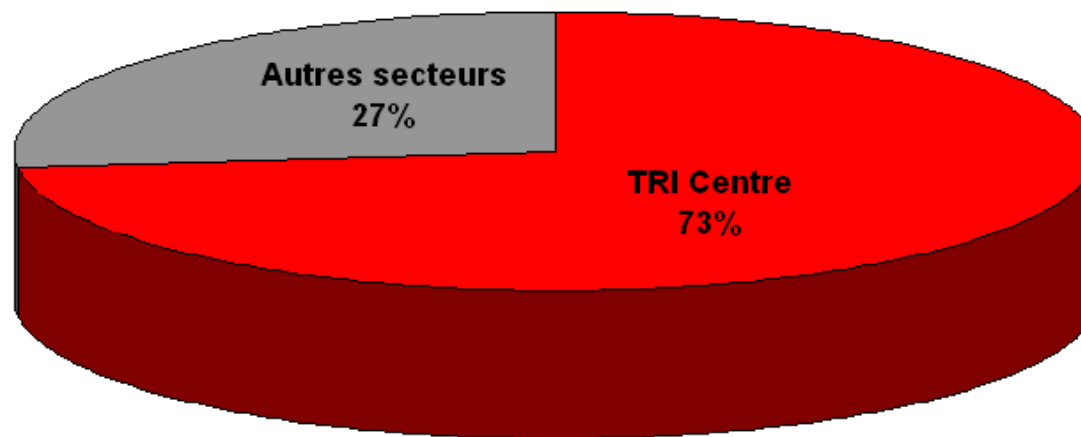
Débordement de cours d'eau



Part de la population en zone potentiellement inondable par secteur

Submersion marine

Part de la population en zone potentiellement inondable par secteur



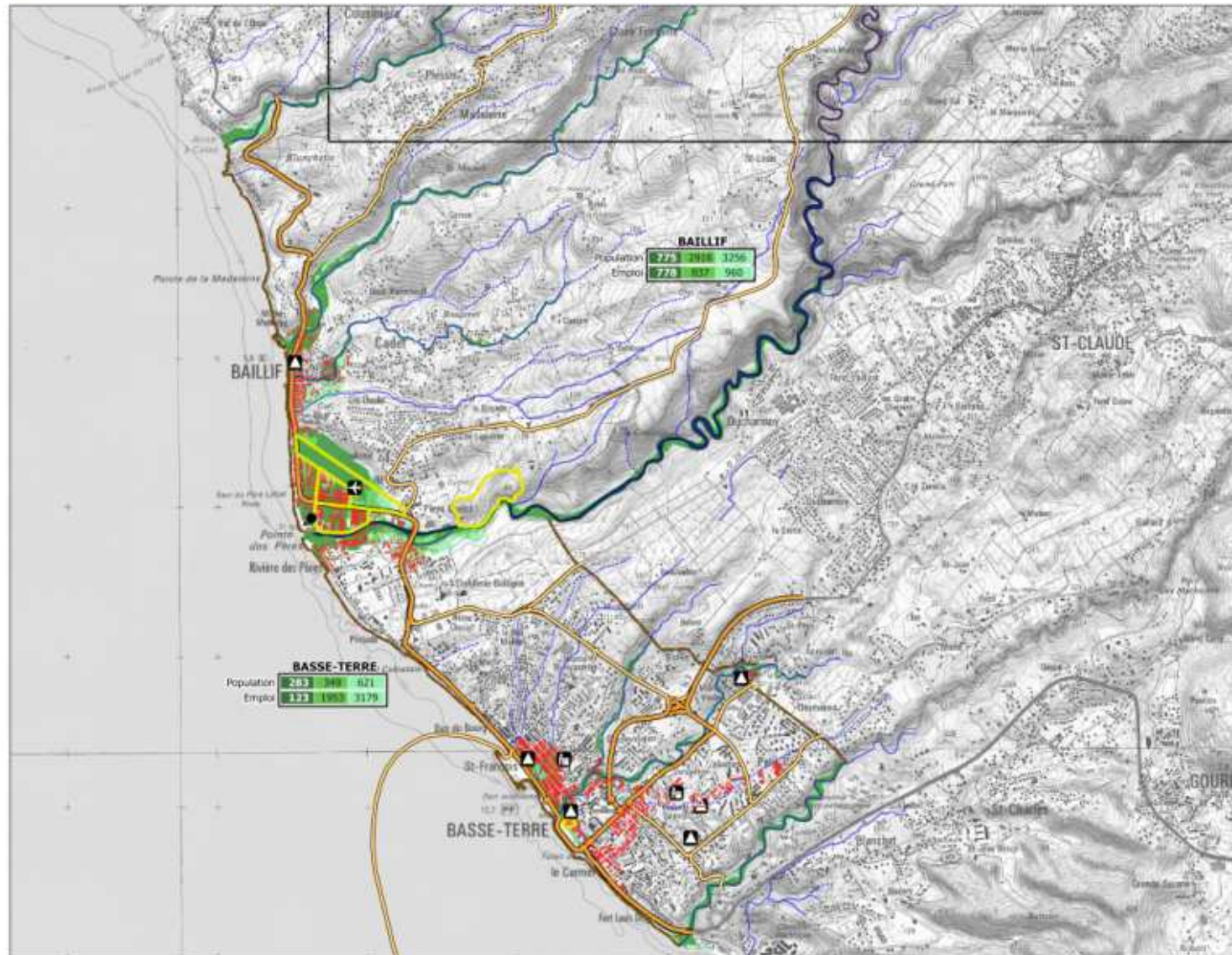
La cartographie des territoires à risque important d'inondation

INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU : CARTE DES SURFACES INONDABLES

TRI Basse-Terre Baillif - Secteur 1

Carte des Risques

VERSION PROVISOIRE



Légende

Cours d'eau

- Permanent
- Intermittent

Probabilité de Crue

- Crue extrême
- Crue moyenne
- Crue fréquente

Enjeux

- Installation d'eau potable
- Gare
- Aéroport et aérodrome
- Autre établissement sensible à la gestion de crise
- Établissement d'éducation
- Établissement utile à la gestion de crise
- Établissement pénitentiaire
- Camping
- Transformateur électrique
- Établissement hospitalier
- STEU
- Patrimoine
- Surface d'activité économique
- Enjeux patrimoniaux superficiels
- Bâtiments

Réseaux

- Routes principales
- Routes secondaires

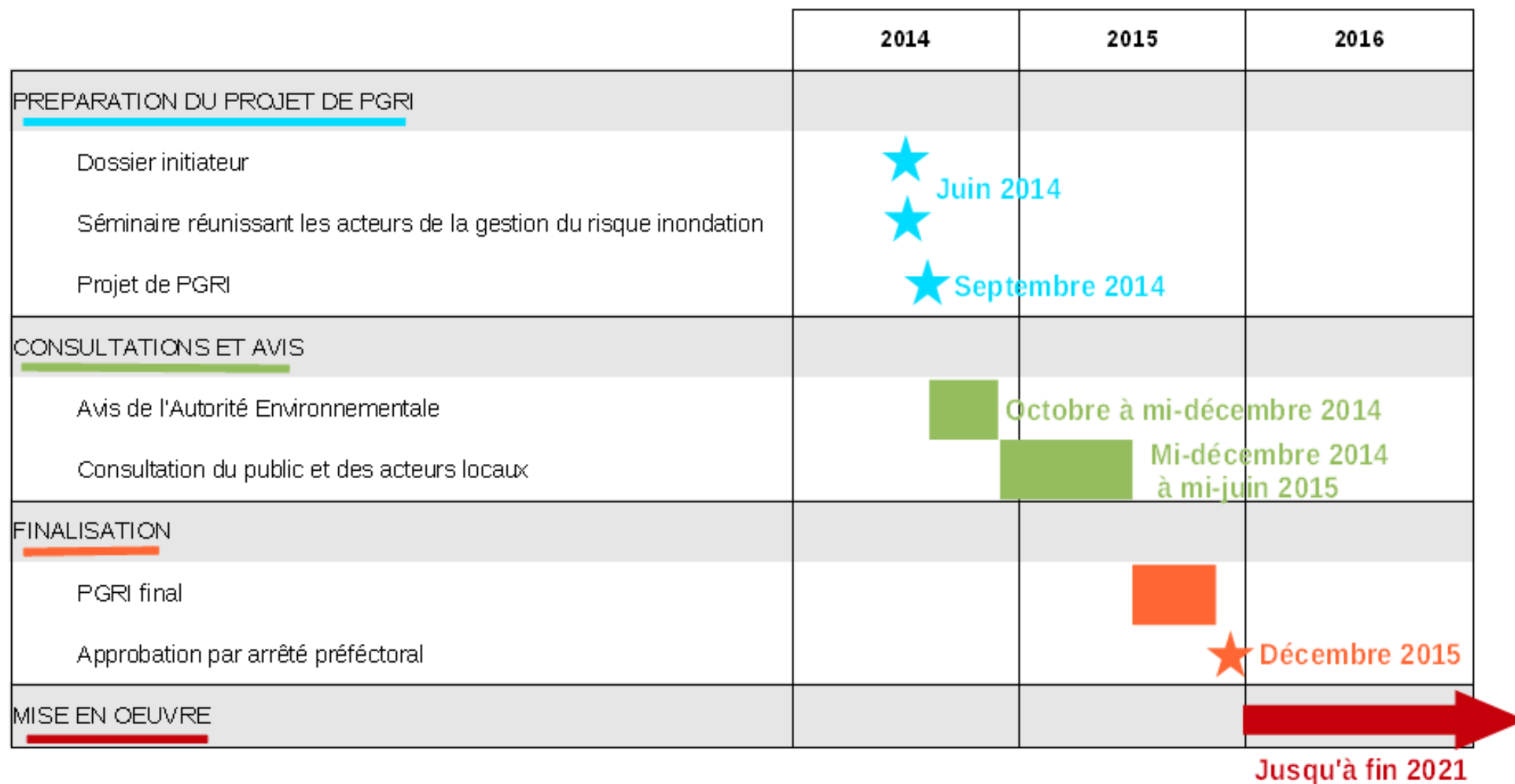
Découpage Administratif

- Limite de commune
- Périmètre du TRI
- Limite du Parc Naturel
- Emprises des cartes

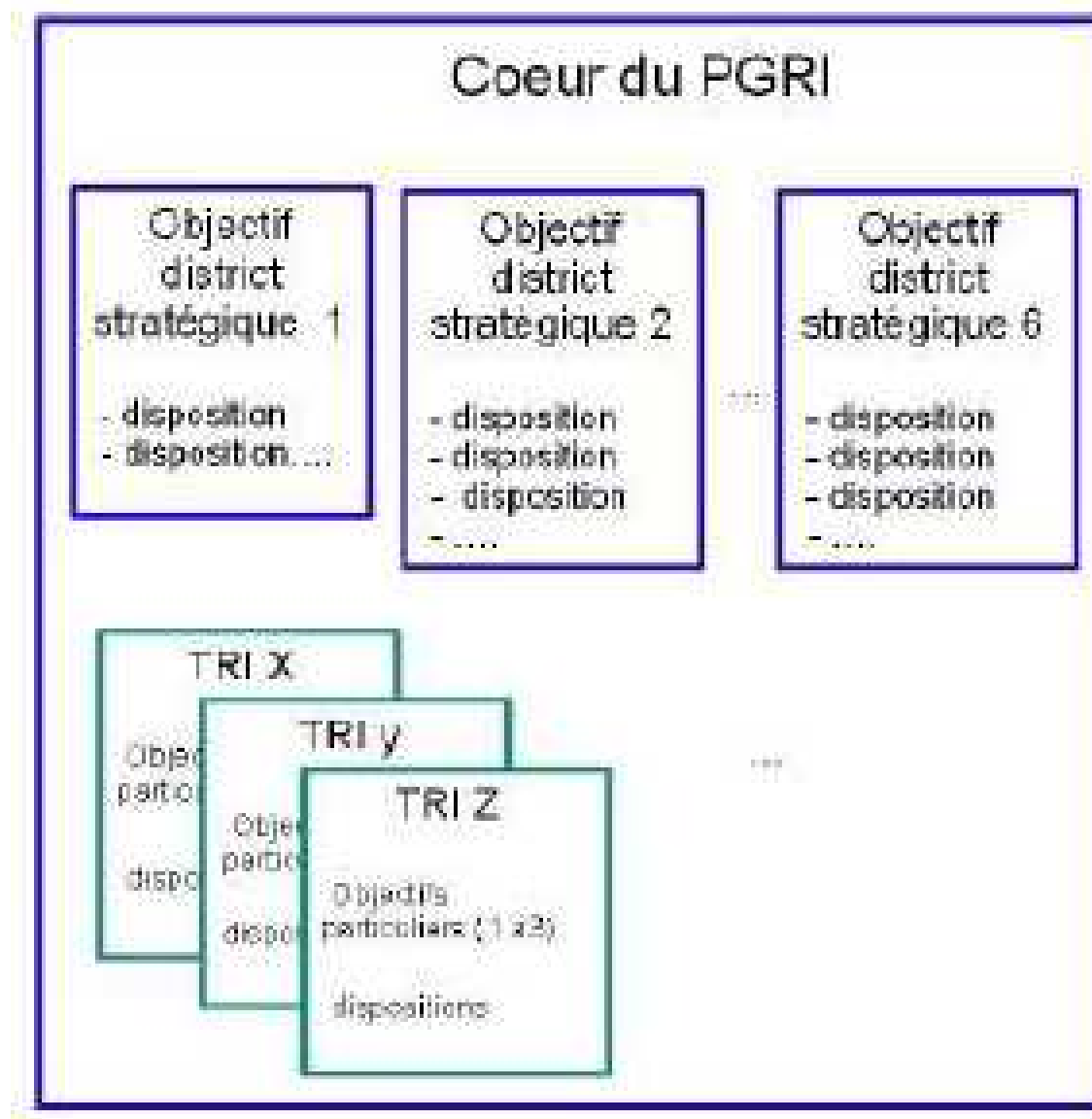
Source : DEAL971, CEREMA
Année de production : 2014
Réalisation : ASCONIT Consultants
Copyright IGN (SCAN258, BDTOPO8)

0 0.5 1 km

Le plan de gestion des risques d'inondation



Le plan de gestion des risques d'inondation



Questions réponses



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE



Merci



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Objectifs et organisation du séminaire



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

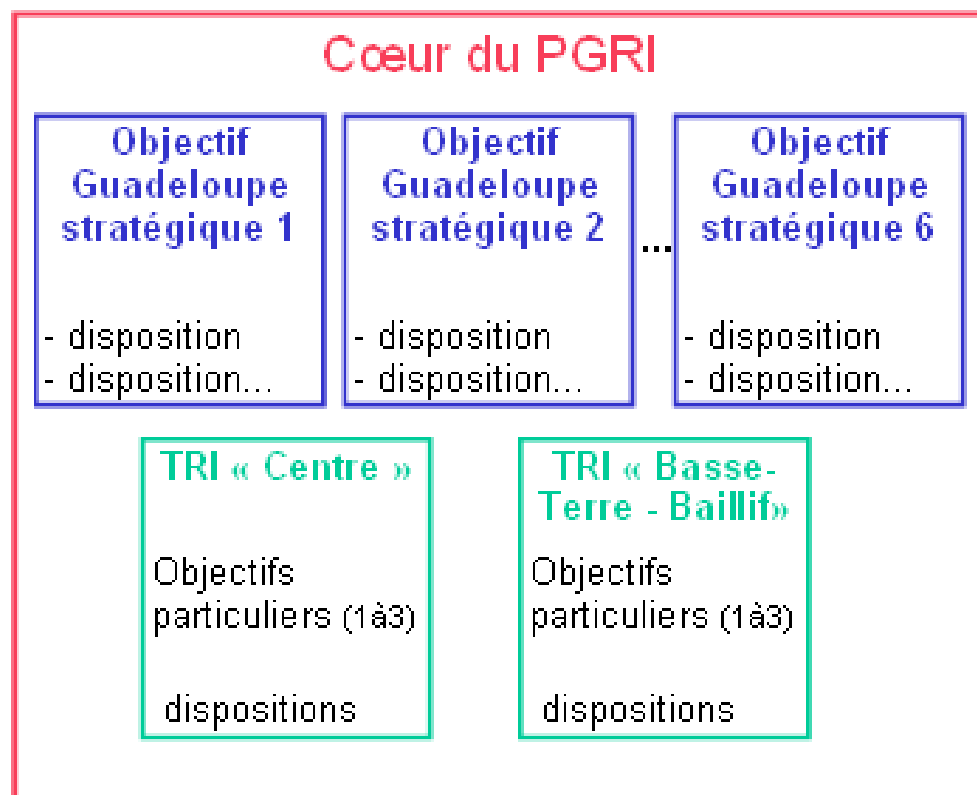
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

1 – Pourquoi un séminaire sur les inondations ?

Pour construire ensemble le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) de la Guadeloupe

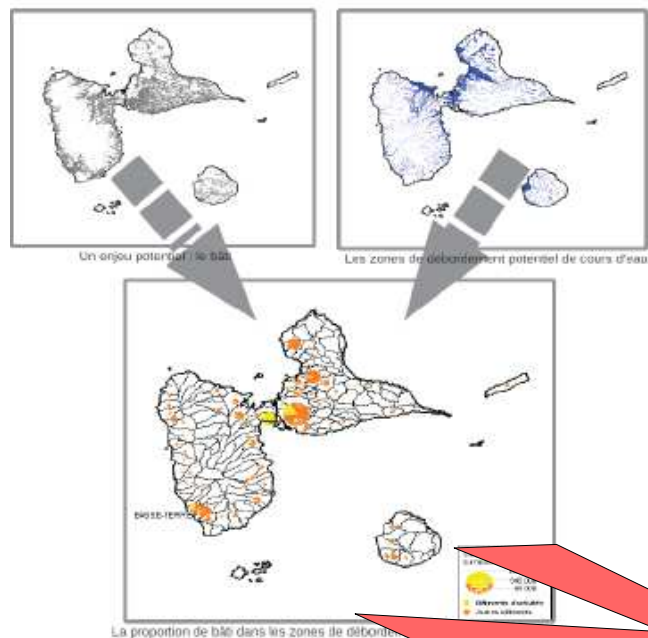
Le PGRI doit :

- Formuler les **objectifs**
- Identifier les **dispositions**

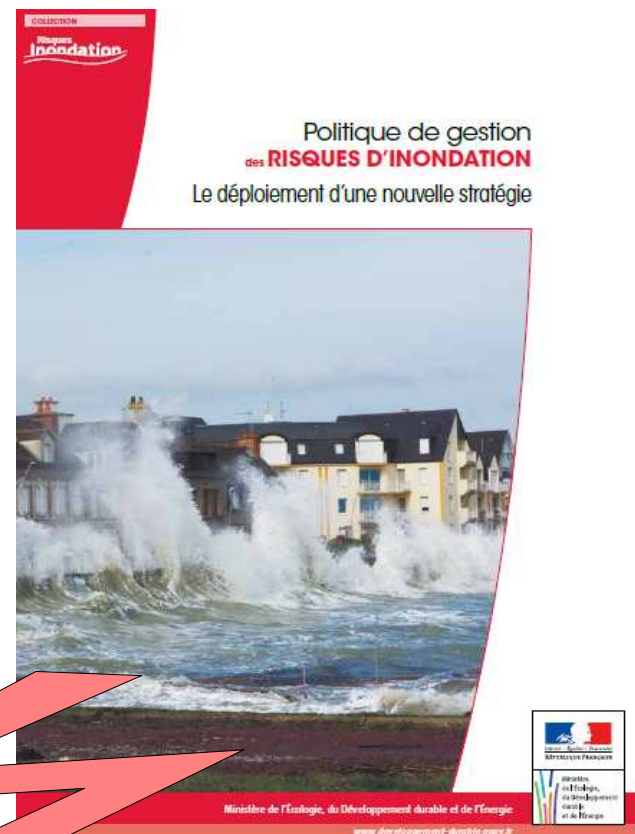


Les objectifs

Diagnostic à l'échelle de la Guadeloupe



Stratégie Nationale de Gestion des Inondations



Sont proposés des objectifs de gestion des
inondations pour la Guadeloupe

Les 6 objectifs pour la Guadeloupe

1. Mieux connaître pour mieux agir
2. Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages
3. Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque
4. Préparer la gestion de crise
5. Réduire les risque d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
6. Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage / Organiser les acteurs et les compétences



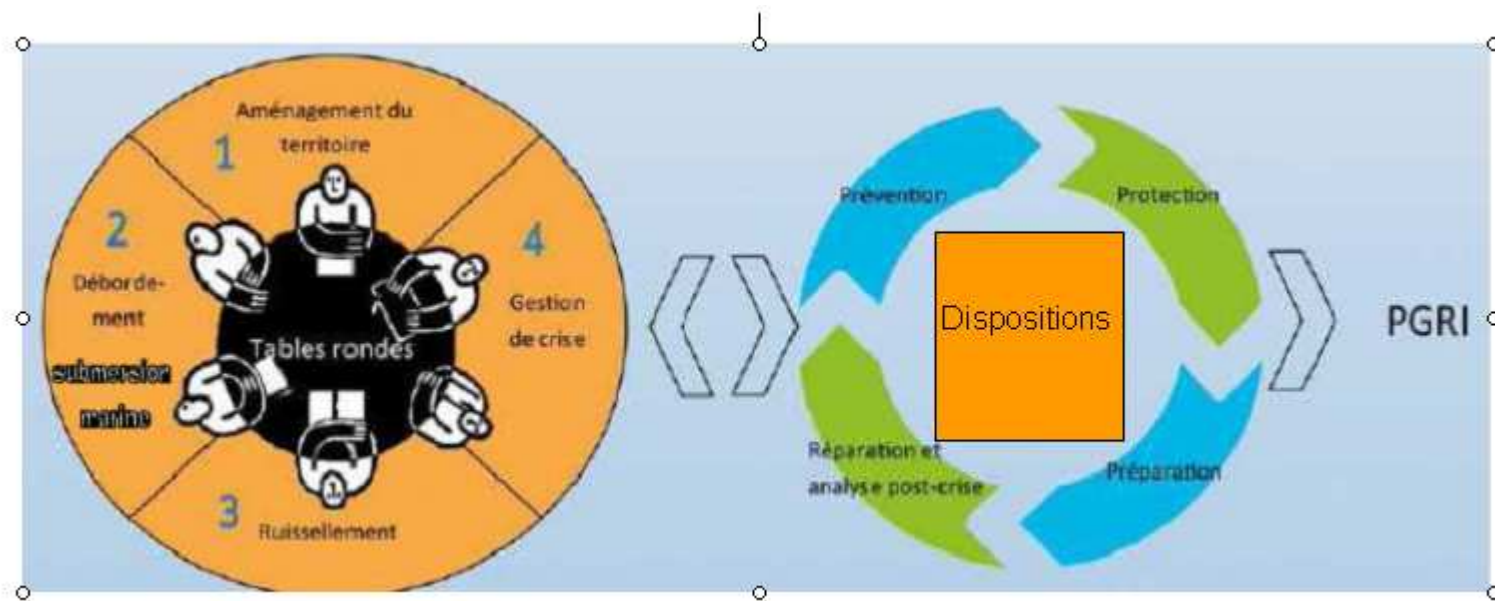
Les dispositions pour la Guadeloupe

QU'EST-CE QU'UNE DISPOSITION ?

- Action / Recommandation / Réglementaire

QUI PROPOSE LES DISPOSITIONS ?

- Les parties prenantes => **OBJECTIF DU SEMINAIRE**



Les objectifs des ateliers

- Faire émerger des dispositions
- Pluralité des propositions
- Complétude des propositions soit par rapport aux autres participants, aux attendus d'un PGRI

Le principe des ateliers

La règle de 3 :

- 3 ateliers / journée
- 3 ateliers en même temps avec 3 animateurs et 3 rédacteurs
- 3 groupes

.....

A la fin du séminaire, chacun aura participé à 6 ateliers et aura donc travailler sur les 6 objectifs



2 – Le programme des 2 jours

Journée 1 : lundi 23 juin

- 8h30 Accueil
- 9h00 Introduction / Rappel sur la Directive Inondation
- 9h45 Objectifs et organisation du séminaire
- *10h30 Pause*
- 10h45 Première série d'ateliers sur les objectifs
- *12h15 Déjeuner*
- 13h45 Deuxième série d'ateliers sur les objectifs
- *15h15 Pause*
- 15h30 Troisième série d'ateliers sur les objectifs

Journée 2 : mardi 24 juin

- 8h30 Accueil
- 8h45 Quatrième série d'ateliers sur les objectifs
- 9h45 Cinquième série d'ateliers sur les objectifs
- *10h45 Pause*
- 11h00 Sixième série d'ateliers sur les objectifs
- *12h00 Déjeuner*
- 13h30 Gouvernance
- *15h00 Pause*
- 15h15 Synthèse des ateliers / Clôture

Les règles pendant les ateliers...



Répartition des ateliers

- Groupe A => Salle commune
- Groupe B => Côté restauration
- Groupe C => Extérieur

Merci



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ville des Abymes
Guadeloupe

**Direction
Générale Adjointe du Développement Durable
Direction du Développement Territorial
Service Planification**

**Séminaire sur le Plan de Gestion des Risques
d'Inondation ~ 23 et 24 juin 2014**

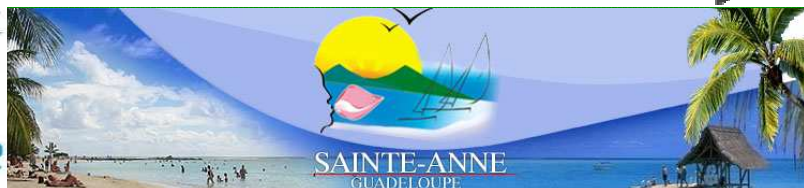
**Présentation de la démarche de
PAPI d'intention des bassins
versants des Grands-Fonds**



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



**Ville de
Morne-à-l'Eau**



**SAINTE-ANNE
GUADELOUPE**



**Ville de
Pointe-à-Pitre**



Le contexte de la démarche



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes

24 juin 2014

Le contexte

- La ville des Abymes est confrontée depuis de longues années aux problèmes d'inondations.
- Les phénomènes pluvieux sont de plus en plus violents et intenses.



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



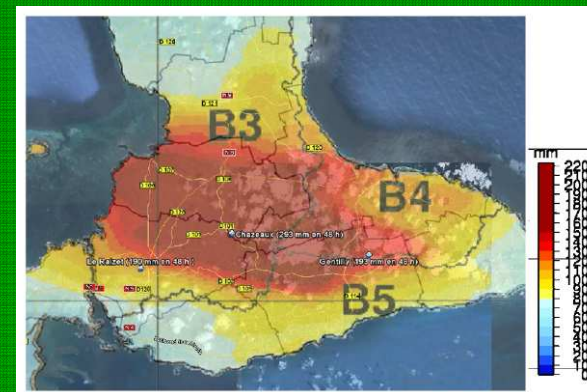
Quelques dates marquantes

- Le 6 Juillet 1966 : 260 mm d'eau
- 17 novembre 1999 : 202 mm d'eau
- Du 3 au 5 janvier 2011: 293 mm d'eau
- Le 7 mai 2012 : 238 mm d'eau (79,9mm en 1 heure)

La valeur moyenne mensuelle est de 171mm



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



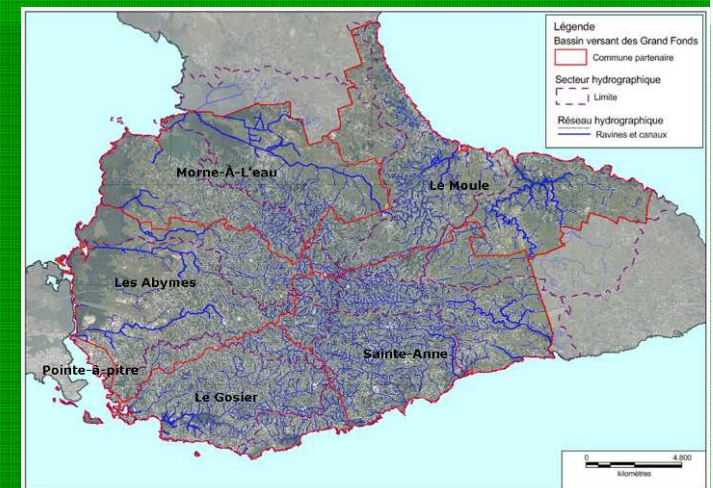
Un problème qui dépasse les frontières du territoire communal

- La récurrence de cette problématique nécessite une gestion à l'échelle du bassin de risque, périmètre incluant les villes des Abymes, de Pointe à Pitre, de Morne à l'Eau, du Moule, du Gosier et de Sainte-Anne.

=> C'est dans ce cadre que la ville des Abymes a décidé de mettre en place le dispositif PAPI.



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



Le dispositif PAPI

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations



Qu'est qu'un PAPI ?

- C'est un dispositif qui permet de faire émerger des **stratégies locales** et partagées, afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, tant sur le plan humain, matériel, qu'environnemental.
- C'est un **outil de contractualisation** entre l'État, les Collectivités majeurs et les villes situées dans le bassin de risque, permettant d'optimiser les moyens publics mis à disposition pour la prévention des inondations



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



Les intérêts de la démarche

- La démarche incite à réfléchir sur un périmètre qui dépasse les limites administratives communales afin de **proposer des solutions adaptées et complètes**
- La démarche PAPI est le seul moyen de **bénéficier de subventions** relatives à la prévention des risques inondation

=> L'obtention du label rend le projet **prioritaire** pour l'obtention de financements de l'État (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs)



Le phasage

- Un **PAPI d'intention** pour commencer qui dure environ deux ans avec des études, des actions de communication et de sensibilisation dans chacune des villes concernées.
- Dans un second temps, un **PAPI complet**, qui comprendra des travaux



La genèse du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes

24 juin 2014

La genèse du projet et l'association des autres partenaires

- La ville des Abymes, dans un courrier du 5 juin 2012 fait part de sa décision de mener une démarche PAPI aux autres villes des Grands Fonds
- Le 12 septembre 2012, la ville des Abymes rencontre les techniciens des villes de Pointe-à-Pitre, de Morne-A-L'Eau, du Gosier, en présence de la DEAL
- Le 25 septembre 2012, une lettre d'intention d'élaborer un PAPI est adressée au Préfet de région sur le périmètre des 6 communes et pour lequel la ville des Abymes est pilote
- Le 23 octobre 2012, les collectivités Régionale et Départementale sont également informées de la démarche



La genèse du projet et l'association des autres partenaires

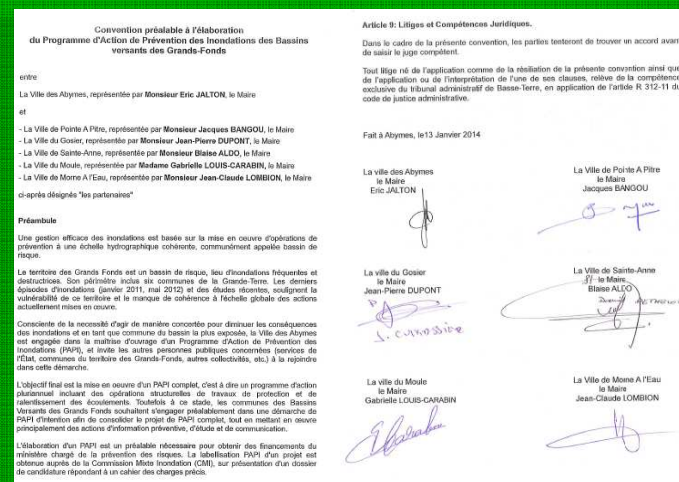
- Février 2013 : Adhésion des Maires à la mise en œuvre d'une démarche de PAPI

=> Mise en place d'une procédure commune et mutualisation des ressources humaines et des moyens financiers

- Entre septembre et novembre 2013, signature de 5 conventions préalables à l'élaboration du PAPI pour fixer les engagements de chacun



LES ABYMNES EN ACTION
Ville des Abymes



Mise en place de deux comités pour suivre le projet qui se réunissent depuis janvier 2014

- Comité de Coordination Technique (CCT)
 - **Composition** : Equipe technique PAPI du porteur de projet et référents techniques PAPI de chaque partenaire
 - **Rôle** : Suivi opérationnel de l'avancement du projet.
- Comité de Pilotage (CP)
 - **Composition** : Membres du CCT, élus référents PAPI de la ville des Abymes et des collectivités partenaires, représentants des services de l'état, représentants des autres institutions partenaires
 - **Rôle** : Garant de la bonne mise en œuvre du PAPI => Validation des différentes phases du projet.



Etat d'avancement de la démarche

- Décembre 2013 : sélection d'un bureau d'études pour constituer le dossier de candidature
- De janvier à juin 2014 : constitution du dossier de candidature
- Juillet 2014 : dépôt du dossier en Préfecture
- Octobre 2014 : passage du dossier en Commission Mixte d'Inondation pour labellisation

OBJECTIF : démarrage des actions du PAPI d'intention en 2015



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes



■ QUESTIONS - REPONSES



■ **MERCI DE VOTRE ATTENTION**



LES ABYMES EN ACTION
Ville des Abymes

24 juin 2014

RESPONSABILITES COMPETENCES GOUVERNANCE



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

1 – Exemple du PAPI des bassins versants des Grands Fonds

2 – Responsabilités et compétences

Sept piliers de la prévention

- Connaissance du risque
- Surveillance, prévision et alerte
- Information préventive et communication
- Prise en compte dans l'aménagement du territoire
- Mitigation
- Préparation à la gestion de crise
- Retours d'expériences

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
CONNAISSANCE DES ALEAS, DES ENJEUX, DE LEUR VULNERABILITE	L' Etat et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, BRGM etc.	Études scientifiques et techniques Collecte et conservation des données
	Le Maire	Études complémentaires (<i>initiative, pas d'obligation réglementaire</i>)

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
SURVEILLANCE, PREVISION ET ALERTE	L' Etat et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, IPGP etc.)	Instrumentation et équipement, puis recueil, et exploitation des données

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
INFORMATION PREVENTIVE	L'État	Dossier Départemental des Risques Majeurs Vers les collectivités : Portés à connaissance Vers les citoyens : Information Acquéreurs – Locataires (IAL) Programmes scolaires
	Le Maire	Repères de crues Vers les citoyens : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et réunions publiques
	Le citoyen	S'informer, être acteur de sa propre sécurité

Les acteurs de la politique de prévention

		QUI	QUOI
PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	L'État		Plans de Prevention des Risques (PPR) Contrôle de légalité
	Le Maire		Plans Locaux d'Urbanisme et autres documents de planification Autorisations d'urbanisme – Police foncière

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
MITIGATION	L'État	Formation des professionnels Expropriation / délocalisation
	Le Maire	Travaux de protection Aménagement du territoire Expropriation / délocalisation

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
PREPARATION A LA GESTION DE CRISE	L'État	Plans de secours (ORSEC, exercices) Pouvoir de substitution au maire
	Le Maire	Pouvoirs de police Plan Communal de Sauvegarde (PCS), exercices

Les acteurs de la politique de prévention

	QUI	QUOI
LE RETOUR D'EXPERIENCE	L' Etat et les établissements publics spécialisés	Missions d'analyse des catastrophes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

GUADELOUPE

La Région



Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

En Guadeloupe

- Appui et financement d'actions prévues au Contrat de Plan État – Région
- Entretien des cours d'eau
- Travaux de protection de berges (DIG)
- Travaux de réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes Nationales, Lycées...)

Le Département

Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

En Guadeloupe

- Travaux de réduction de la vulnérabilité de son patrimoine et entretien (Routes Départementales, Collèges, Maisons de retraite, Ports...)

Les EPCI

- La commune peut transférer à l'intercommunalité **sa compétence en matière de planification urbaine.**

Cette compétence en matière de prévention des risques via le droit de l'urbanisme ne donne pas de compétence particulière autre en matière de gestion des risques : elle est limitée au droit de l'urbanisme.

Les EPCI

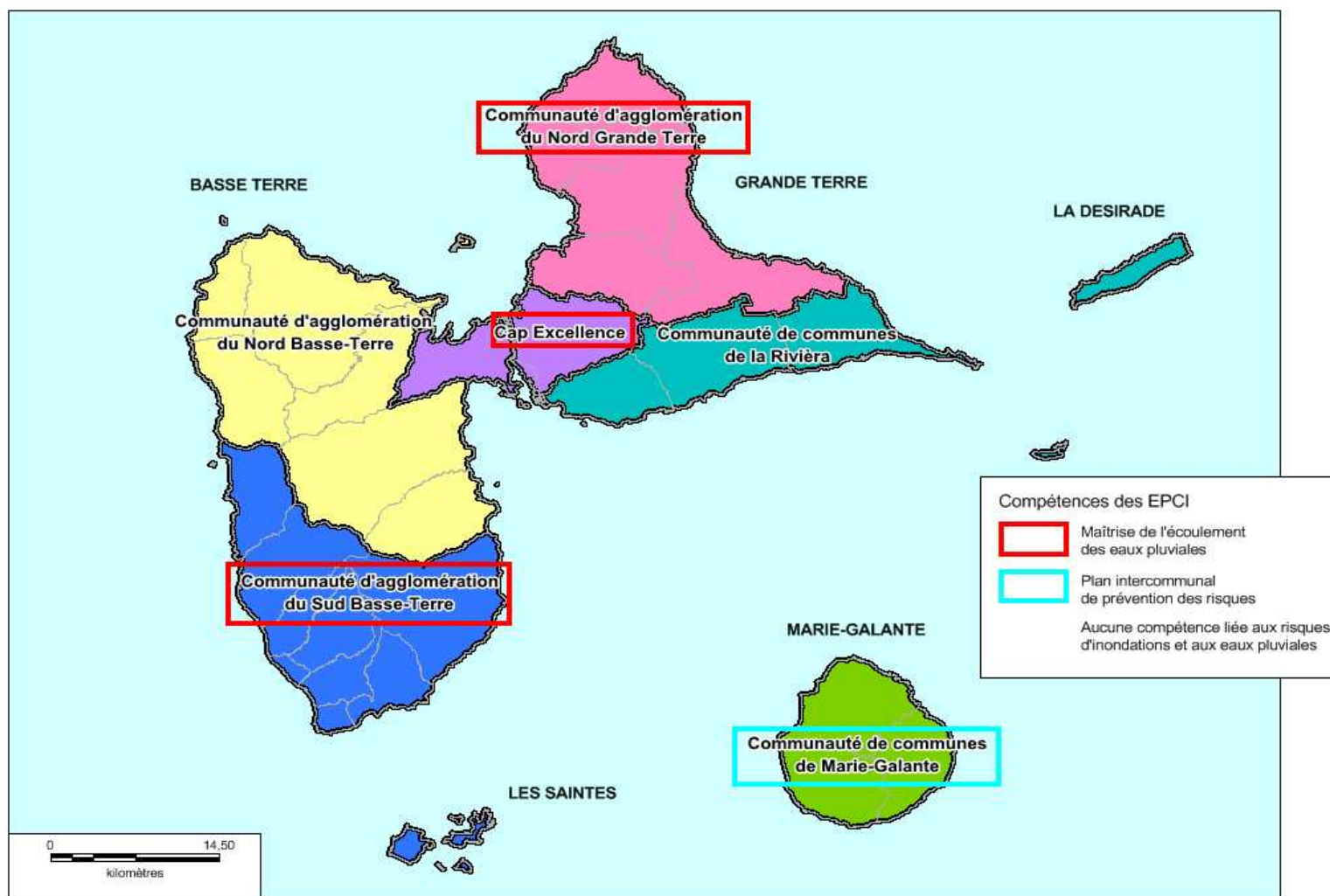
- Les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci la **réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** (article 13 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

Ce plan comprend les mêmes éléments prévus que pour le PCS, identifiés pour chaque commune. Il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune

Les EPCI

■ Compétence gestion des eaux pluviales



© IGN_BD Topo 2004

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Guadeloupe

Particuliers

- Participent à la réduction de la vulnérabilité individuelle
- Informent le locataire ou l'acquéreur
- Assurent l'entretien des berges et du lit du cours d'eau situé sur son terrain
- Sont responsables de la gestion de leurs eaux de ruissellement

Responsabilités et compétences

De nombreux acteurs publics et privés **participent** à la prévention et à la gestion des risques

Chaque acteur a un **rôle bien défini**

Les **responsabilités** sont partagées

→ A chaque échelon (départemental, local), la politique doit être **co-construite et coordonnée** entre tous les acteurs

→ Objectif du PGRI et des stratégies locales

2 – Gouvernance du PGRI et des stratégies locales

Le plan de gestion des risques d'inondation

- QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un document de planification fixant les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des inondations

- QUEL PERIMETRE ?

Le bassin hydrographique



Le plan de gestion des risques d'inondation



■ QUEL CALENDRIER ?

Approbation du PGRI fin 2015

Mise en œuvre de 2015 à 2021

Révision en 2021

■ QUELLE PORTEE JURIDIQUE ?

Opposable à l'administration et à ses décisions

PGR

Le plan de gestion des risques d'inondation



- QUI L'ELABORE ?
- QUI COORDONNE ?

La préfète en association avec
les acteurs locaux

PGRI

Le plan de gestion des risques d'inondation

- QUELLES FORMES D'ASSOCIATION ?

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Crée par arrêté préfectoral 12/05/2014

Présidée par la préfète

Instance consultative

Composée de 27 membres répartis en 3 collèges

→ Lien et articulation avec les différents acteurs et les autres politiques des risques naturels majeurs



1. Collège des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département :

- Conseil régional de Guadeloupe,
- Conseil général de Guadeloupe,
- Association des maires de Guadeloupe,
- Communauté d'agglomération du sud Basse-Terre,
- Communauté d'agglomération du nord Basse-Terre,
- Cap Excellence,
- Communauté d'agglomération du nord Grande-Terre,
- Communauté de communes de Marie-Galante,
- Communauté de communes du sud-est Grande-Terre.

2. Collège des représentants des administrations et des établissements publics de l'État intéressés :

- Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC),
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL),
- Météo-France,
- Service régional du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM),
- Office de l'eau de Guadeloupe,
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS),
- Agence des cinquante pas géométriques,
- Université des Antilles et de la Guyane (UAG),
- Observatoire volcanologique et sismologique de la Guadeloupe (OVSG).



3. Collège des représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires et des associations intéressés, ainsi que des représentants des assurances, des notaires, de la propriété foncière et forestière et des personnalités qualifiées :

- Comité de bassin de Guadeloupe,
- Chapitre Guadeloupe de l'association française de prévention du risque sismique (AFPS),
- Institut caraïbe d'études et de recherches sur les risques majeurs anthropiques et naturels (ICERMAN),
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Guadeloupe (CAUE),
- Association départementale d'information sur le logement (ADIL),
- Plate-forme d'intervention régionale Amériques Caraïbes (PIRAC),
- Chambre départementale des notaires de Guadeloupe,
- Union de développement des premiers secours en Guadeloupe (UDPS 971),
- Comité caribéen des assureurs (CCA).

Le plan de gestion des risques d'inondation

■ QUELLES FORMES D'ASSOCIATION ?

Comité de Bassin

→ Lien et articulation avec les différents acteurs et la politique de gestion et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques



PGRI

Le plan de gestion des risques d'inondation

- QUI LE MET EN OEUVRE ?

Les dispositions sont mises en œuvre par chaque acteur en fonction de ses responsabilités et ses compétences



PGRI

La stratégie locale

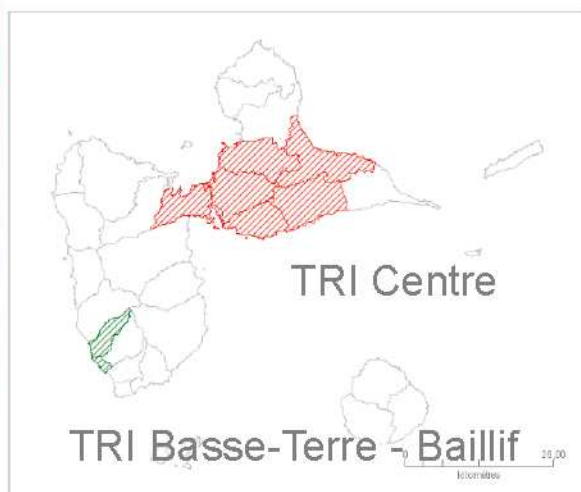


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »



■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un document définissant une stratégie et un programme d'actions adaptés au contexte local

■ QUEL PERIMETRE ?

Celui du territoire à risque d'inondation important (TRI),

ou plus large en fonction de l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage compétente

→ pluralité des modèles

La stratégie locale

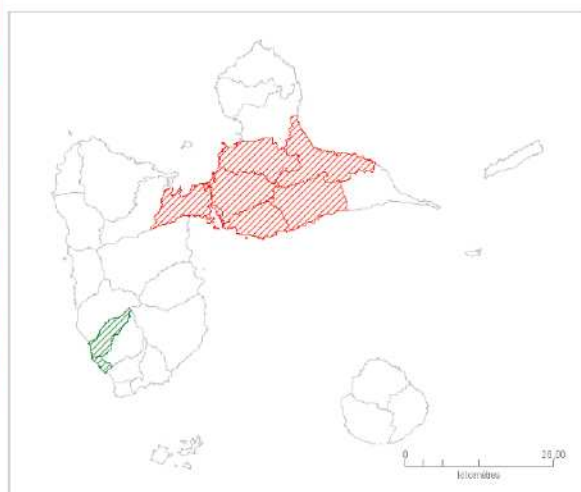


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Bailif »

- QUI L'ELABORE ?
QUI COORDONNE ?

Une collectivité porteuse volontaire

Accompagnée de l'État

En collaboration avec les acteurs locaux

QUI MET EN OEUVRE ?

Chaque porteur d'opération en fonction des ses compétences



4 – Restitution des ateliers sur l'objectif 6

**« Constituer et consolider les
maîtrises d'ouvrages / organiser les
acteurs et les compétences »**

Questions réponses

Merci



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

www.developpement-durable.gouv.fr

Synthèse des ateliers - Restitution



POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

1 – Synthèse des ateliers

Des échanges fructueux

Des propositions nombreuses

Ce qui ressort de votre travail ...



Restitution de l'atelier sur l'**objectif 6**

« Constituer et consolider
les maîtrises d'ouvrage /
Organiser les acteurs et les
compétences »

Objectif 6 : Constituer et consolider les MOA / Organiser les acteurs et les compétences

Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques

Mener des réflexions sur le mode de gouvernance à l'échelle du district (Gouvernance du PGRI)

Rationaliser les moyens humains et financiers

Clarifier / Préciser les rôles, responsabilités, compétences de chacun au sein des structures et à l'échelle du district

Avoir une vision claire de ce qu'il y a à faire et définir les Maîtres d'Ouvrage (programme de travaux, actions et coûts)

Mutualiser les connaissances, les expériences

Obj 1

Objectif 6 : Constituer et consolider les MOA / Organiser les acteurs et les compétences

Conforter les maîtrises d'ouvrages locales

Mener des réflexions sur le mode de gouvernance à l'échelle des TRI

Assister / Préparer les EPCI à la MAPAM (GEMAPI)

Créer au sein des EPCI une commission spécifique

Créer au sein des EPCI des déclinaisons opérationnelles avec un réseau d'acteurs

Dissocier les réflexions pour certains sujets entre la Grande-Terre et la Basse-Terre

Avoir la même échelle de travail entre les PLU et les PPRN

Restitution de l'atelier sur l'**objectif 1** « Mieux connaître pour mieux agir »

Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Développer la connaissance sur les risques d'inondation

Poursuivre la connaissance des aléas, des enjeux actuels et futurs

Privilégier la connaissance à une échelle cohérente (bassin versant) et sur les territoires à enjeux (rationaliser)

Améliorer la connaissance de la concomitance des phénomènes (submersion / débordement)

Articuler les SDGEP avec les études sur les débordements de cours d'eau

Poursuivre la connaissance sur les phénomènes météorologiques

Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Développer la connaissance sur les risques d'inondation

Améliorer la connaissance sur le ruissellement pluvial et les capacités d'infiltration des sols

Améliorer les moyens d'observations en temps réel (pluie et niveau/débit dans les cours d'eau)

Étudier l'évolution du trait de cote dans le temps et définir une stratégie d'actions

Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Capitaliser les informations lors des inondations

Mettre en place des procédures pour récupérer les informations suite à un événement

Mettre en œuvre des repères de crue

Capitaliser l'information des événements passés (enquêtes auprès des anciens...)

Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Améliorer le partage de la connaissance

Créer un réseau pour partager la connaissance (retour d'expériences, gestion de crise, techniques de construction....)

Concentrer les connaissances et les informations en un endroit unique

Mettre en place des groupes de travail sur des sujets précis

Mettre en œuvre des bases de données (études, enjeux, coûts des dommages) et la diffuser

Veiller à la transversalité : lien entre la recherche et l'opérationnel

Restitution de l'atelier sur l'**objectif 2**

« Réduire la vulnérabilité
pour diminuer le coût des
dommages »

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité

Mieux connaître les enjeux, réaliser des diagnostic de vulnérabilité du territoire

... via la révision des PPRN

Préciser et apprécier les coûts des dommages via des analyses multicritères adaptées au contexte Guadeloupéen

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Réduire la vulnérabilité

Établir un guide de la construction et de l'aménagement en zone inondable, adapté au contexte Guadeloupéen

Aménager les bâtiments pour en réduire la vulnérabilité

Réduire la vulnérabilité des réseaux et infrastructures

Préciser et apprécier les coûts des dommages via des analyses multicritères adapté aux contextes Guadeloupéen

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Réduire la vulnérabilité

Établir un guide de la construction (amélioration) en zone inondable

Aménager les bâtiments pour réduire la vulnérabilité des bâtiments

Réduire la vulnérabilité des réseaux et infrastructures

Préciser et apprécier les coûts des dommages via des analyses multicritères adapté aux contexte Guadeloupéen

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Aménager le territoire durablement face au risque

Renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement

Valoriser les zones inondables

Promouvoir la résilience notamment face au risque submersion marine

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Améliorer et faire respecter les outils de planification

Mettre en place et intégrer les schéma directeur pluviaux (zonage, compensation, promouvoir les dispositions de limitation du ruissellement)

Réviser et affiner les PPRN

Mettre en cohérence et articuler entre eux les documents de planification, d'urbanisme et de risque

Soutenir les investissements participant la mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité sur les enjeux existant, y compris l'aide à la relocalisation

Restitution de l'atelier sur l'**objectif 3**

« Augmenter la perception
et la mobilisation des
populations face au risque
d'inondation, savoir mieux
vivre avec le risque »

Objectif 3 : Savoir Mieux vivre avec le risque

Poursuite des démarches de sensibilisation

Respecter les obligations d'information préventive

Développer la culture du risque et diffuser la connaissance

Développer les opérations d'affichage du danger, repères de crues ou de laisse de mer

Conserver et faire vivre la mémoire collective des crues historiques

Axer la sensibilisation sur la participation, à travers le développement des plans de mise en sécurité, des réserves de sécurité et la mobilisation du tissu associatif

Mener une sensibilisation plus importante/ en priorité dans les secteurs les plus exposés

Objectif 3 : Savoir Mieux vivre avec le risque

Développer la communication et la sensibilisation

Multiplier les échelles et les formes de communication et de sensibilisation

Développer une communication mutualisée / unifiée déclinée en actions locales

Renouveler régulièrement les actions d'information

Cibles :

Population

Scolaire

Touristique

Aménageur

e.

Vecteurs :

Médias

Affichage

Association / Quartier

Réserve communale

.....

Thèmes :

Aléa / Risque

Bonnes pratiques

Vigilance / Consigne

Retour d'expérience

.....

Objectif 3 : Savoir Mieux vivre avec le risque

Développer des outils et dispositifs de concertation

Respecter les obligations d'information préventive

Développement d'outils dédiés

Donner aux maires et aux habitants des moyens efficaces de connaître les risques et de s'informer

Élaborer un guide des bonnes pratiques sur

La construction, l'aménagement et les infrastructures routières destination des maîtres d'ouvrages et autres acteurs socio-économiques

La construction, l'aménagement, l'entretien à destination de la population

Restitution de l'atelier sur l'**objectif 4** « Préparer la gestion de crise »

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Développer les démarches pour préparer la gestion de crise

Rendre opérationnel les PCS, les décliner à plusieurs échelles en ciblant les zones à risques (Intercommunal, communal, quartier,...) : Mutualiser les moyens

Favoriser l'articulation des différents outils de la gestion du risques : Préfecture, PC communaux

Intégrer plus fortement le risque submersion marine dans les PCS

Mettre en place un programme complet de formation au large public (Ecole, élus, particulier)

Développer l'information préventions

Obj 3

Objectif 6 : Constituer et consolider les MOA / Organiser les acteurs et les compétences

Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques

Mener des réflexions sur le mode de gouvernance à l'échelle du district (Gouvernance du PGRI)

Rationaliser les moyens humains et financiers

Clarifier / Préciser les rôles, responsabilités, compétences de chacun au sein des structures et à l'échelle du district

Avoir une vision claire de ce qu'il y a à faire et définir les Maîtres d'Ouvrage (programme de travaux, actions et coûts)

Mutualiser les connaissances, les expériences

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Se mettre en situation de gérer les crises

S'assurer que les équipements participant à la gestion de crise ne sont pas impactés par les aléas extrêmes

Faire des retours d'expérience, capitaliser sur les événements passés et mettre en place des exercices de mise en situation impliquant tous les acteurs

Capitaliser et rationaliser les travaux d'urgence

Instaurer des exercices de préparation de crise, vérifier l'aspect opérationnel des PCS par des exercices grandeurs natures et de retour à la normale

Assurer la continuité des services publics, leur retour rapide à la normale

Se préparer aux situations d'urgences

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Préparer le territoire à la gestion de crise

Identifier et matérialiser les « points à risques récurrent »

Identifier et matérialiser les zones refuges et les tronçons de routes à risques

Poser des repères de crues

Obj 3

Développer la mise en place de cartes d'inondations potentielles

Cartographier les populations sensibles et les enjeux stratégiques

Obj 1

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Améliorer l'alerte

Clarifier, rendre plus lisible le système d'alerte

Rendre plus efficace l'information descendante

Surveiller l'évolution du phénomène, gestion de la fin de crise

Restitution de l'atelier sur l'**objectif 5**

« Réduire les risques
d'inondation à l'échelle du
bassin versant en tenant
compte du fonctionnement
des **milieux naturels** »

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Maîtriser les risques en préservant / restaurant les milieux naturels

Identifier et mobiliser les zones d'expansion de crue

Préserver la mobilité des cours d'eau / du trait de côte

Identifier les techniques de restauration végétale de berges en prenant compte le risque d'embâcles

Prioriser, programmer et privilégier un entretien raisonné des cours d'eau

Mettre en œuvre une stratégie de gestion du littoral à l'échelle départementale intégrant la dynamique d'évolution du trait de cote et le changement climatique

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Ralentir les écoulements à l'échelle du bassin versant

Protéger les boisements et zones humides

Limiter les ruissellements à la source

Penser et maîtriser l'occupation des sols

Adaptation des pratiques : Aménagement urbain (infiltration, rétention, ingénierie écologique..), agricoles,...

Réaliser un retour d'expérience sur la zone Caraïbes et sur le territoire de la Guadeloupe des pratiques et techniques utilisées (techniques végétales,..)

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels

Gérer les ouvrages de protection des zones à enjeux

Recenser et diagnostiquer les ouvrages et systèmes de protection existants

Pérenniser les ouvrages appropriés / supprimer, réhabiliter les ouvrages non appropriés

Définir les zones à enjeux majeurs à protéger

Créer les ouvrages indispensables à la réduction du risque

Réaliser des Analyses Coûts – Bénéfices ou Analyses Multicritères (Économie, tourisme,...) pour les ouvrages

Merci



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

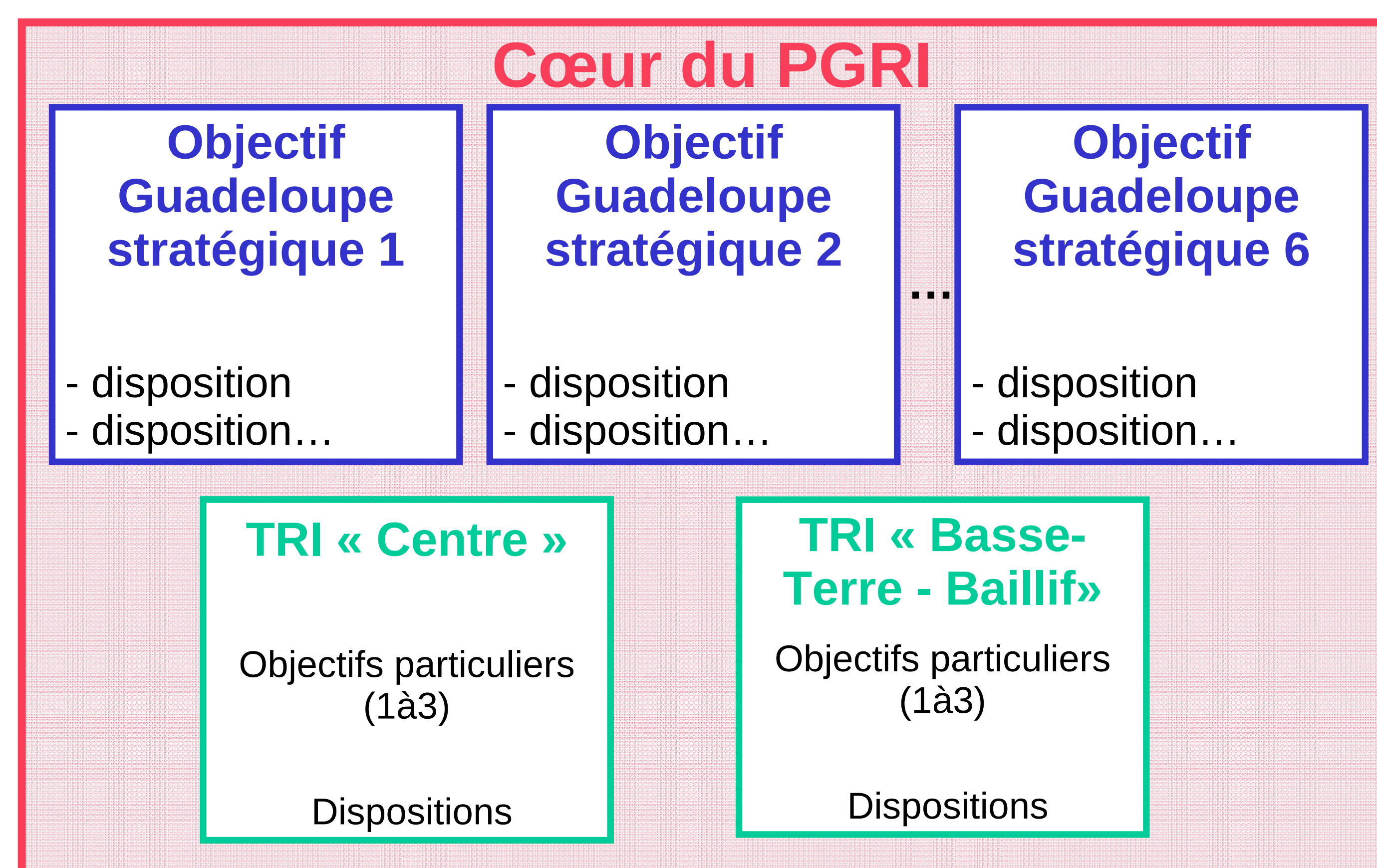
Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

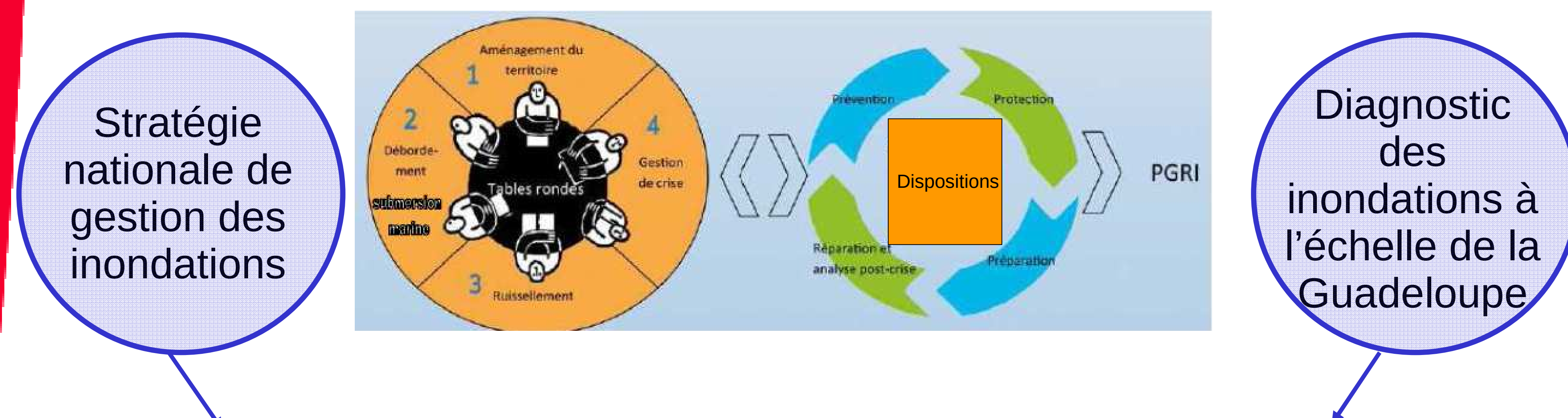
LE CONTENU DU PGRI

Opérationnel

PGRI = Vision stratégique à l'horizon 2021 des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations



Objectif du séminaire : Faire émerger les dispositions pour la gestion des inondations à l'échelle de la Guadeloupe



Objectifs de gestion des inondations à l'échelle de la Guadeloupe

Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages

Objectif 3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation, savoir mieux vivre avec le risque

Objectif 4 : Préparer la gestion de crise

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Objectif 6 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage / organiser les acteurs et les compétences



Réglementaire

Disposition:

- Général ou précis
- Temporalité
- Doctrines pour les PPRN

Recommandation

Exemples de disposition:

Préservation des zones inondables non urbanisées : Les PLU, les SCoT, dont les projets sont arrêtés après le 31 décembre 2016, et les PPR approuvés après l'approbation du PGRI, préservent les zones inondables, qui ne sont pas urbanisées, de toute nouvelle urbanisation.

Information relative aux mesures de gestion du risque d'inondation : Lorsqu'un PLU ou un SCoT, dont les projets sont arrêtés après le 31 décembre 2016, est mis en œuvre sur un territoire à risque important, le document d'urbanisme indique les mesures prises pour réduire la vulnérabilité du territoire et celles prises en matière de gestion de crise et d'aménagement du territoire pour assurer la sécurité de la population et le retour à la normale après une inondation.

Evacuation : Lorsque la soudaineté du phénomène ne permet pas de faire évacuer la totalité des populations accueillies, les PPR approuvés après l'approbation du PGRI interdisent les nouvelles activités qui induisent un regroupement significatif de personnes dans la zone inondable.

Réduction des dommages aux biens fréquemment inondés : Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation comportent un volet sur la réduction des dommages aux biens fréquemment inondés (intervention sur les biens, possibilités de réduction de l'aléa...).

Unification de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des ouvrages de protection : Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation recherchent à unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection pour une même zone cohérente protégée. Cette recherche sera réalisée dans le cadre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » créée par la loi pour une modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles (MAPAM), du 27 janvier 2014.

Retour d'expérience : Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation comportent un volet sur l'organisation et la valorisation des retours d'expérience faits après les inondations.

Continuité d'activités des établissements hospitaliers : Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation comportent un volet sur la continuité d'activités et, si nécessaire, sur l'évacuation des établissements hospitaliers ou médicalisés situés en zone inondable.

Aléa inondation : Le terme d'aléa représente les caractéristiques de l'inondation : hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, durée de submersion et limite de la zone inondable.

Enjeu : Les enjeux sont la cible potentielle des inondations. Il s'agit des personnes, des biens, d'infrastructures, de l'activité économique....

Vulnérabilité : La vulnérabilité est la sensibilité des enjeux à l'aléa. Il s'agit d'une notion socio-économique exclusivement liée à l'occupation des sols et à sa tolérance aux inondations. Une zone urbaine aura une vulnérabilité plus forte qu'une zone naturelle.

Risque : Le risque est issu du croisement de l'aléa et de la vulnérabilité. Il donne une vision des conséquences des inondations sur une zone quelconque du territoire.

(Source illustrations: Guide PPRI)

Risque d'inondation = Aléa x Vulnérabilité

Domages : Les dommages sont les conséquences concrètes des inondations. Les dommages sont souvent associés à un chiffre, le cout des dommages provoqués par une inondation sur une zone définie. Toutefois les dommages sont de natures v directs, dommages indirect,..).

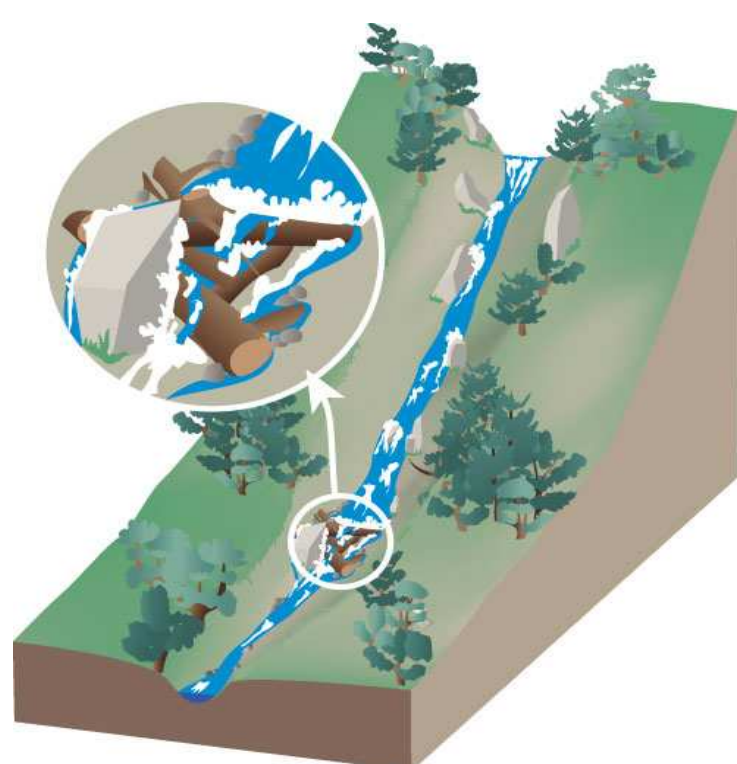


Submersion marine : La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes, provoquant une surélévation du niveau moyen de la mer.

(Source illustration: PPRN de Pointe-à-Pitre, Rapport de Présentation)

Bassin versant : Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête et irriguée par un même réseau hydrographique.

(Source illustration: <http://semnon.fr>)



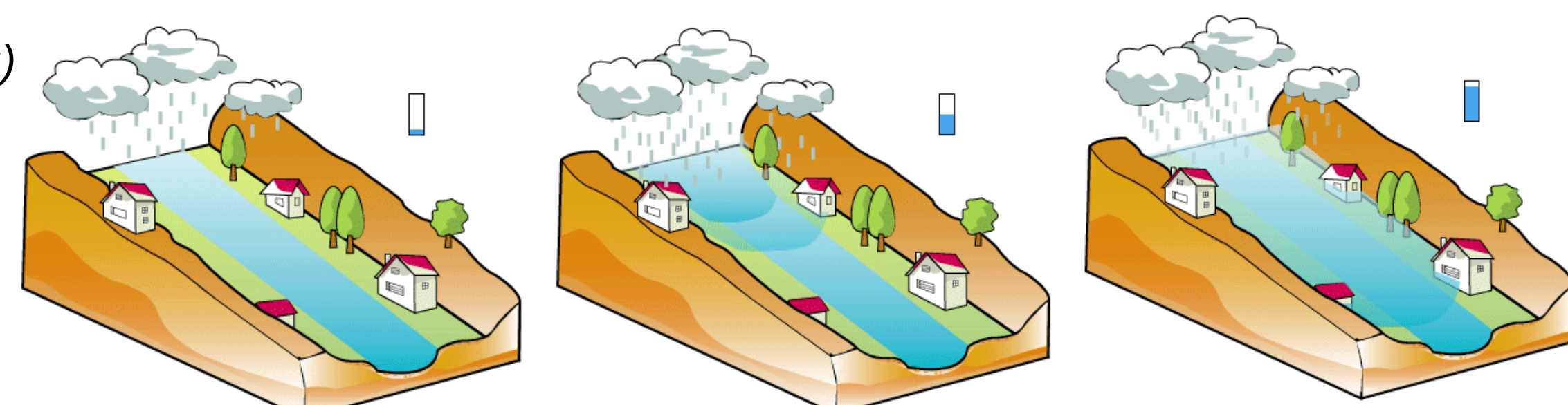
Embacle : Objet solide emporté par les eaux lors d'une crue puis bloqué dans le lit de la rivière.

(Source illustration: Sciencepasteur.pbworks.com)

Crue centennale : Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit. Autrement dit, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est chaque année de 1/100.

Crue torrentielle : Désigne la formation de vague de boue sous l'action de l'eau provenant de fortes précipitations sur un bassin versant favorable au ruissellement. Cette vague chargée de cailloux et de terre, peut être dévastatrice si jamais elle s'engouffre dans un vallon étroit.

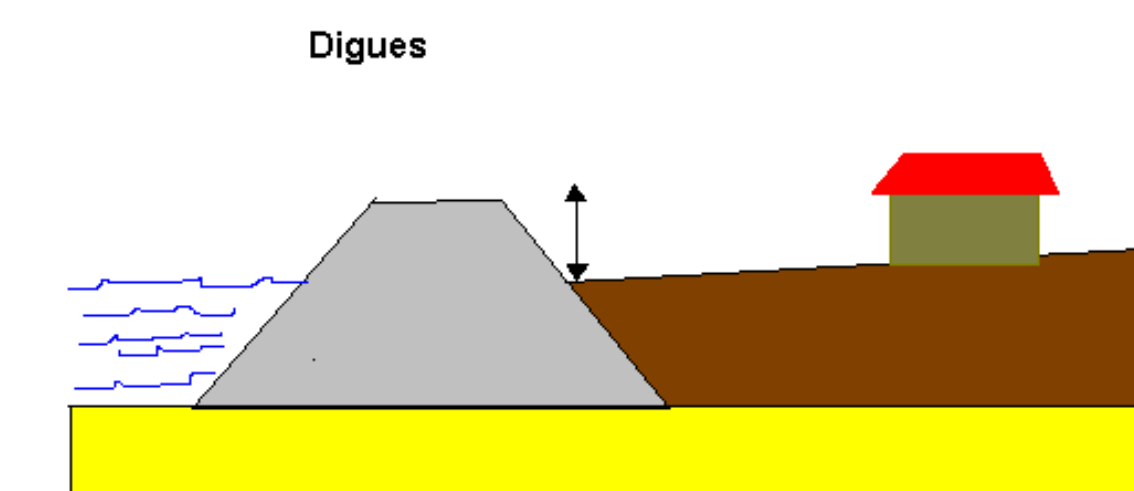
(Source illustrations: risques.meteo.edu)



GLOSSAIRE



Prévention : La prévention est un ensemble de mesures à prendre afin d'éviter qu'un accident ne survienne. Mesures visant à prévenir un risque en supprimant ou en réduisant la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.



Protection : Mesures visant à limiter l'étendue ou/et la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux, sans en modifier la probabilité d'occurrence.

(Source illustration: nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

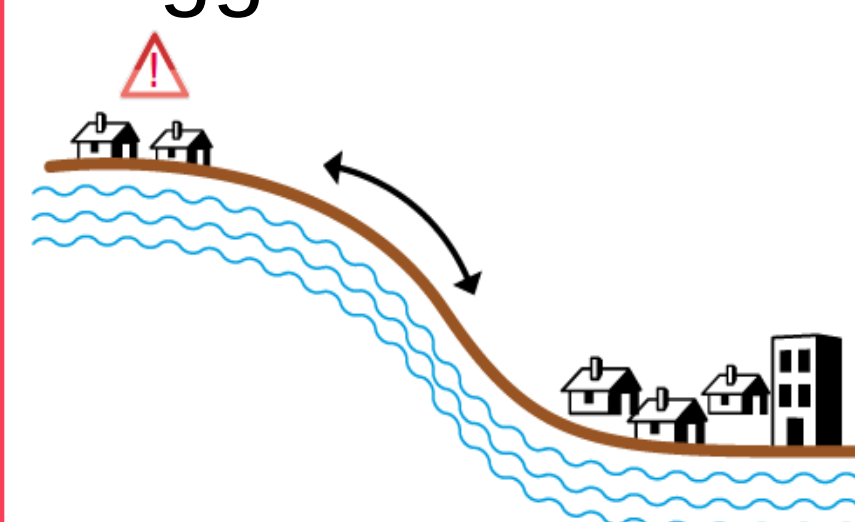
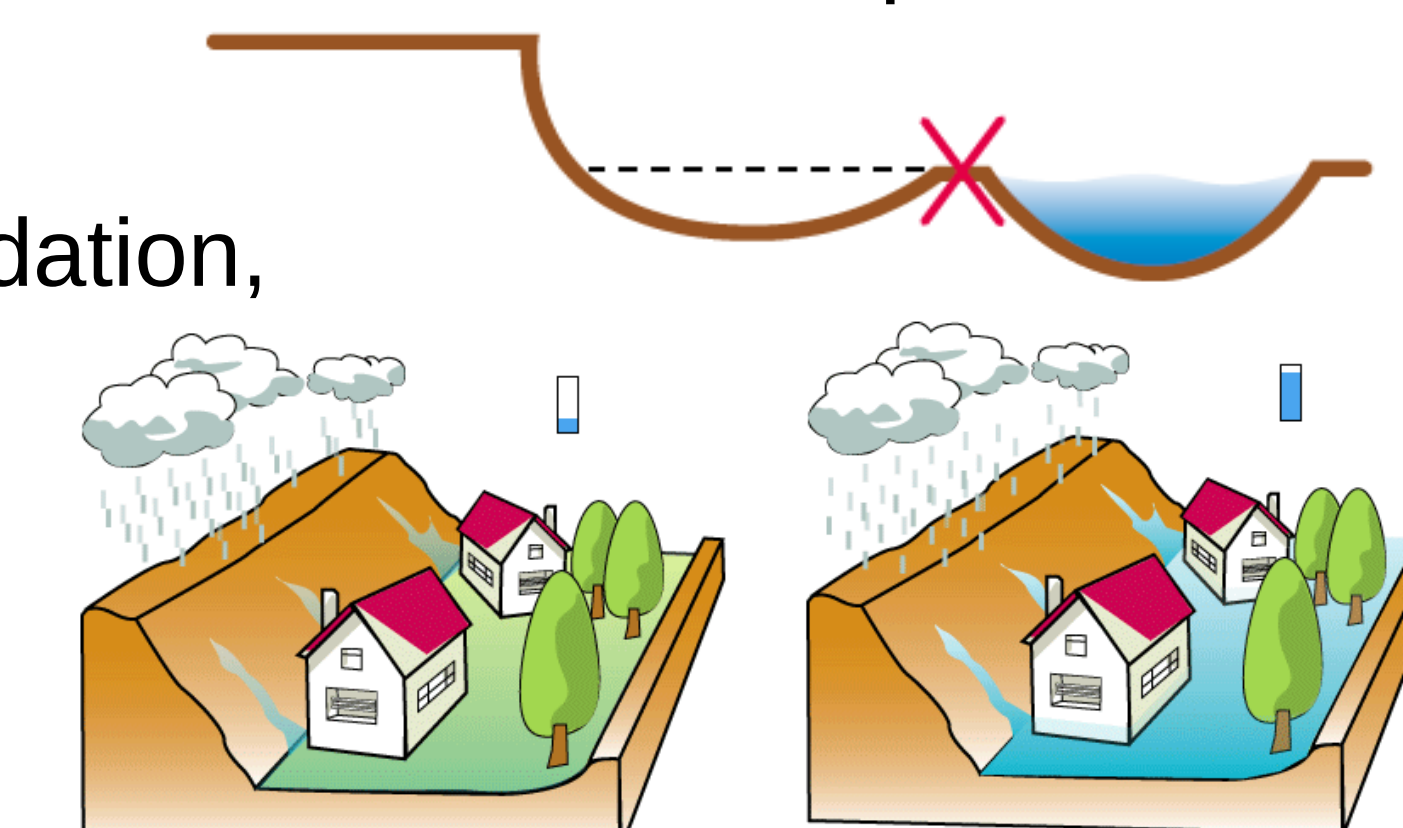
PAPI : Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de programmation financière opérationnel dédié à la thématique inondation sur un territoire à risque cohérent qui ouvre un droit prioritaire au financement de l'état.



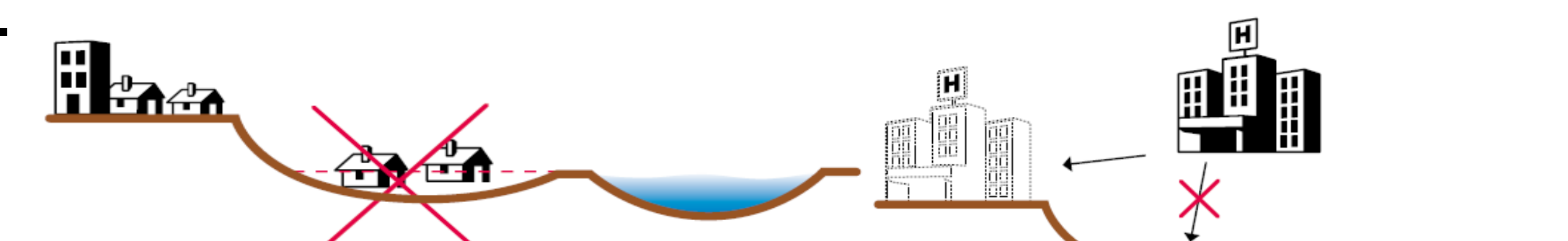
Arrêtés de Catastrophe Naturelle : En assurant ses biens en "multirisque habitation", l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles dès lors que l'état de catastrophe naturelle a été constaté par arrêté interministériel.

Réduction de l'aléa inondation : Réduire le phénomène d'inondation, dans les zones exposées.

Gestion du risque de ruissellement pluvial : Une inondation qui n'est pas causée par le débordement d'un cours d'eau mais uniquement provoqué par les précipitations tombant sur l'agglomération.



Solidarité entre les territoires / Solidarité amont-aval : Elle vise à organiser une politique d'occupation du sol tenant compte des interdépendances amont-aval sur un bassin versant.



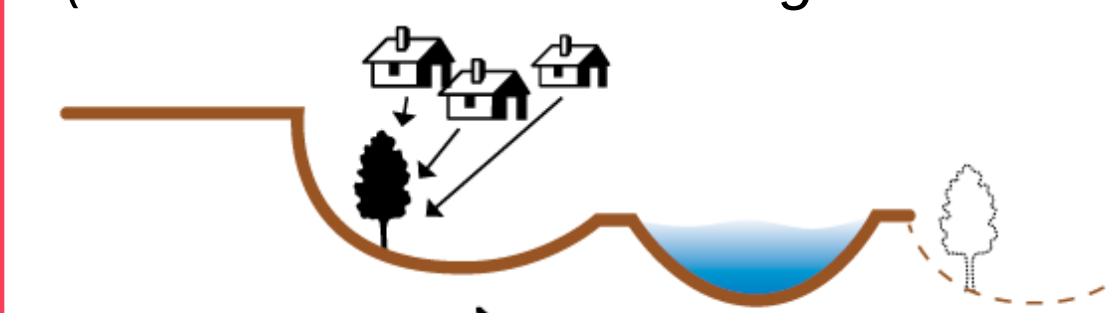
Maîtrise de l'occupation des sols :

- Délimitation des zones constructibles et inconstructibles
- Interdiction d'implantation de constructions présentant une vulnérabilité importante par rapport au risque d'inondation.

Réduction de la vulnérabilité des constructions existantes et futures:

- Surélévation du bâti et des biens pour les protéger au minimum des crues courantes ;
- Placement des équipements électriques, électroniques... en hauteur.

(Source illustrations: Les guides du CEPRI, : La prise en compte du risque d'inondation dans les Schémas de Cohérence Territoriale)



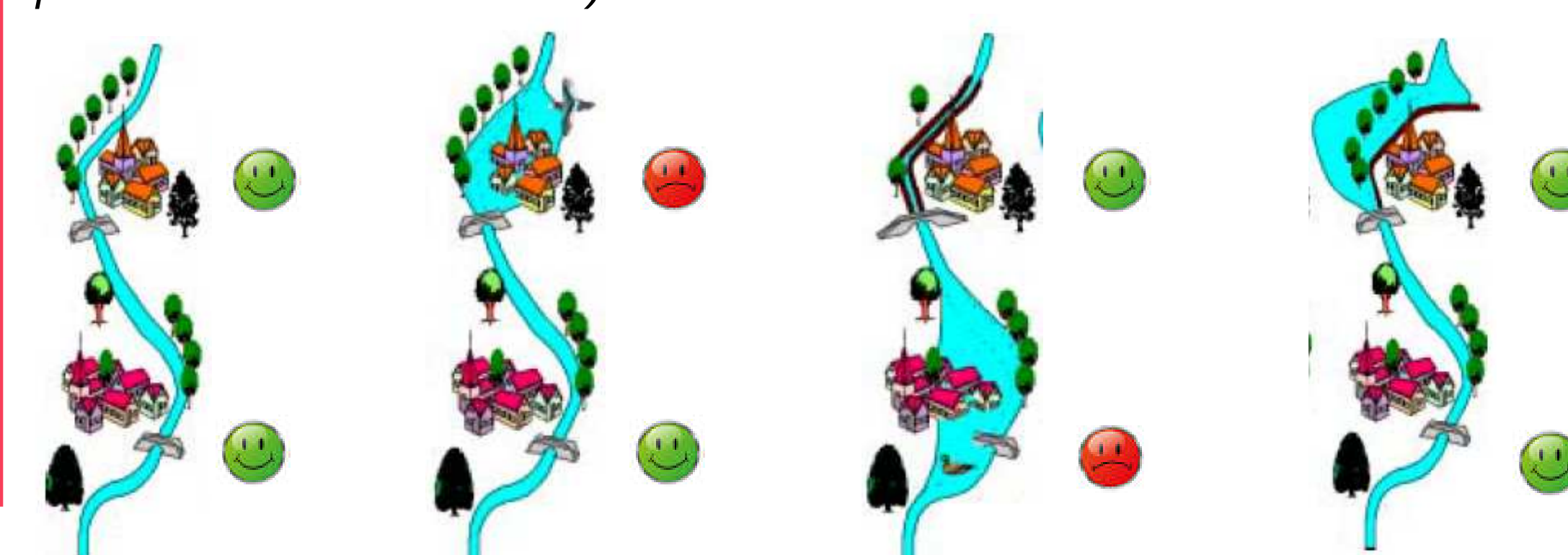
Mesures compensatoire: Eviter, réduire voir compenser les impacts négatifs sur le milieu naturel.

(Source : Doctrine nationale relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel)

- Restitution du volume comblé;
- Revégétalisation ;

Stratégie de protection contre les inondations :

(Source illustrations : CEMAGREF, le ralentissement dynamique pour la prévention des inondations)



Situation normale

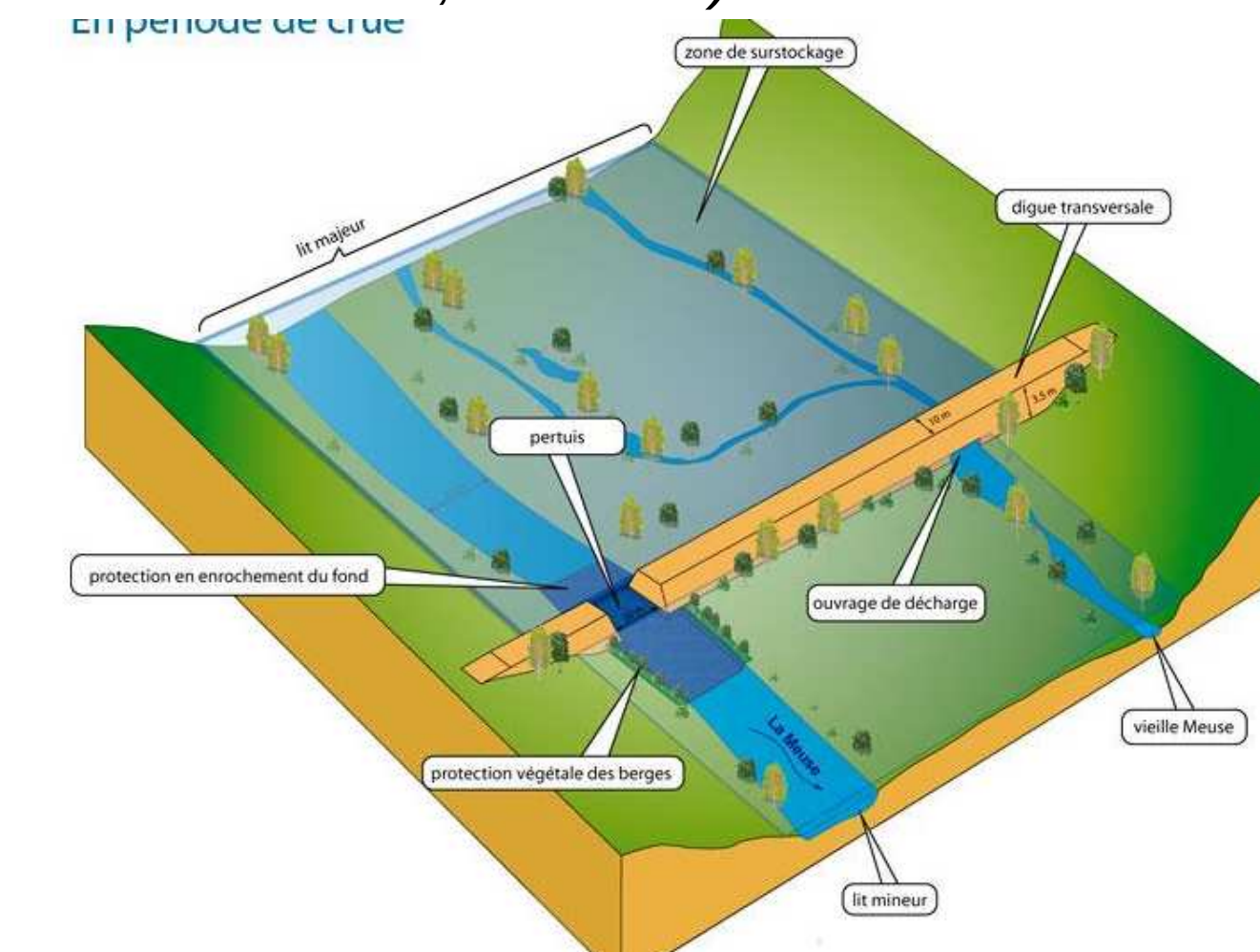
Situation en crue

Protection sans
stratégie

Protection avec
stratégie

Ralentissement des écoulements: Freiner les écoulements avant leur arrivés dans le lit du cours d'eau afin d'amortir la crue.

(Source illustration: Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents, l'EPAMA)





Fiche de présence
SEMINAIRE DEAL
 Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe
 23 et 24 Juin 2014



	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants		Présence Journée 1	Présence Journée 2	Groupe de travail
				Coordonnées	Mailing			
SERVICES DE L'ETAT	Direction de l'Environnement de l'aménagement et du Logement (DEAL)	Chef d'unité Prévention des Risques Naturels	Monsieur Marc FELICITE	Tel : 0590 60 40 86	marc.felicite@developpement-durable.gouv.fr	X	X	A
		Responsable Unité Inondation Service risques, énergie, déchets	Madame Aude COMTE	Tel : 0590 60 40 79 Mobile : 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr	X	X	B
		Chargé de mission plan Séimes	Madame Françoise VARIN	Tel : 0590 99 35 69	françoise.varin@developpement-durable.gouv.fr	X		C
		Chargé de mission PPR	Monsieur Philippe THENARD	Tel : 0590 99 46 64	philippe.thenard@developpement-durable.gouv.fr	X	X	C
		Adjoint au chef de service Risques, Energie, Déchets Responsable du Pôle Risques Naturels	Monsieur Guillaume STEERS	Tel : 0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr	X	X	A
		Pôle Riques Naturels et Inondations	Monsieur Didier CUNIN		didier.cunin@developpement-durable.gouv.fr	X		C
		Pôle Eau - Hydrométrie	Madame Caroline QUERE	Tel: 0590 60 41 26	caroline.quere@developpement-durable.gouv.fr	X	X	A
		Police de l'eau	Monsieur Cyril DELHAISE	Tel: 0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpement-durable.gouv.fr	X	X	B
		Police de l'eau	Monsieur Joël LI TSOE		joel.litsoe@developpement-durable.gouv.fr	X		B
		Police de l'eau	Madame Yolande GALL	Tel: 0590 60 41 21	yolande.gall@developpement-durable.gouv.fr	X	X	A
		Chef du Service Risques Energie Déchets	Monsieur Dider RENARD	Tel : 0590 38 03 55 Mobile : 0690 14 60 52	didier.renard@developpement-durable.gouv.fr	X		C
		Stagiaire	Monsieur Paul LEVI		paul.levi@developpement-durable.gouv.fr	X	X	
ETABLISSEMENTS PUBLICS	Direction de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forête (DAAF)		Monsieur Pascal GBIKPI	Tel : 0590 99 09 11 / 0590 99 09 84	pascal.gbikpi@agriculture.gouv.fr	X		C
	Météo France	Chef de Service	Monsieur Philippe BLEUSE	Tel : 0590 89 60 60 / 0590 89 60 86	philippe.bleuse@meteofrance.fr	X	X	C
	Office de l'Eau	Responsable Eau et Assainissement	Madame Linda DOCAN	Tel : 0590 80 95 18 Mobile : 0690 49 40 04	linda.docan@officeeauquadeloupe.fr	X	X	A
		Chargé d'Intervention Assainissement	Monsieur Hugues DELANNAY	Tel : 0590 80 96 45 Mobile : 0590 49 41 01	hugues.delannay@office-eauguadeloupe.fr	X		C
	Agence de 50 pas géométriques	Chargée de Mission Urbanisme	Madame Mélanie ARNAUDIE	Tel: 0590 47 15 82 Mobile 0690 20 58 60	marnaudies@ag50pas-quadeloupe.fr	X	X	B
	Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Lieutenant	Lieutenant EDOM	Tel: 0690 72 04 65	brunoe.edom@sdis971.fr	X	X	B
		Sergent	Sergent DUHAMEL	Tel: 0690 57 83 11	gilbert.duhamel@sdis971.fr	X	X	B

DEAL

Services Risques Énergies –
Déchets

Unité Inondation

Fiche de présence SEMINAIRE DEAL

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe

23 et 24 Juin 2014



	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants		Présence Journée 1	Présence Journée 2	Groupe de travail
				Coordonnées	Mailing			
VILLES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE	Conseil Régional	Chef du service Littoral et Rivière	Pierre HALLEY	Tel : 0590 80 40 94 Mobile : 0690 33 20 90	pierre.halley@cr-guadeloupe.fr		X	
	Conseil Général	Coordonnatrice Sous Direction des routes Port et Aéroport	Madame Stella FALEME	Tel: 0590 80 62 04	stella.faleme@cg971.fr	X	X	A
	CAP EXCELLENCE	Ingénieur de l'Eau et de l'assainissement	Madame Séverine LADISLAS	Tel : 0590 82 29 23 Mobile : 0590 26 45 88	ladislas.capexcellence@orange.fr	X	X	B
	Commune de MORNE A L'EAU	Développement Durable	Madame Axelle CARTINOT	Tel : 0590 21 65 47 Mobile : 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr	X	X	B
	Commune de POINTE A PITRE Commune des ABYMES	Directeur Adjoint des Services techniques et environnement	Monsieur Guy NAPRIX	Tel : 0590 93 85 66 Mobile : 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr	X		A
		Directeur Général Adjoint du Développement du Développement	Monsieur Olivier ZAMI	Tel : 0590 23 42 50 Mobile : 069034 63 00	ozami@ville-des-abymes.fr		X	Intervenant PAPI
		Directrice du Développement territorial	Madame Chantal BOUCAUD	Tel : 0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr	X		A
		Chef du Service Planification	Madame Simone DOROCANT	Tel : 0590 23 97 18 Mobile : 0690 47 35 50	s.dorocant@ville-des-abymes.fr	X	X	C
	Commune de BAILLIF		Monsieur Jean Claude HOUBLON			X	X	B
			Monsieur Moïse NAPRIX			X	X	A
		-	Monsieur Mathieu NAPRIX	Mobile : 0690 38 25 30	mathieu0159@gmail.fr	X	X	C
	Commune DU MOULE	Directeur de l'environnement et du développement durable	Monsieur Pascal SUENON-NESTAR	Tel: 0590 23 78 12 Mobile: 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairielemoule.fr	X	X	A
	Commune de BASSE TERRE	En charge de PPR	Madame D. LEFORT	Tel : 0590 80 56 55	d.lefort@mairie-basseterre.fr	X	X	C
	Commune de BOUILLANTE		Monsieur CIALEC	Tel: 0690 80 55 66	alain.cialec@gmail.com	X	X	B
		Directeur des Services Urbanisme	Monsieur Jules GENE	Tel : 05 90 32 16 72	jules.gene@ville-bouillante.fr	X	X	A
	Commune de CAPESTERRE-BELLE-EAU	Responsable Infrastructures et réseaux	Monsieur Denis SEREMES			X	X	B
		Service Urbanisme	Monsieur Patrice DELACROIX	Tel: 0590 86 52 09 0590 86 52 01	service.marche.cbe@orange.fr	X	X	B
		Adjointe au Chef de service Réglementation	Madame Sylvianne SAINT GERMAIN	Tel: 0590 86 52 09 0590 86 52 01	service.marche.cbe@orange.fr	X	X	C
	Commune de DESHAIES	Directeur des services techniques	Monsieur Olivier PRADEL	Tel: 0590 28 54 08 Mobile: 0690 68 32 93	olivierpradel@live.fr	X		A
	Commune de GOURBEYRE	Maire	Monsieur ADEMAR			X		C
		Conseiller Municipal	Monsieur DE BOIS ROLIN		rolin@hotmail.com	X		C

DEALServices Risques Énergies –
Déchets*Unité Inondation*Fiche de présence
SEMINAIRE DEAL

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe

23 et 24 Juin 2014



Ingénieurs Conseils

	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants		Présence Journée 1	Présence Journée 2	Groupe de travail
				Coordonnées	Mailing			
COLLECTIVITÉS	Commune du LAMENTIN	Assistante Prévention	Mademoiselle Judith SAPOTILLE			X	X	A
		Assistant Prévention	Monsieur Alain Pierre COIPEL	Tel: 0590 86 88 63 Mobile: 0690 37 26 94	hubert.rousseau@mairie-lamentin971.fr	X	X	B
	Commune de PORT- LOUIS	Adjoint au Maire	Monsieur Claude NASSO	Tel : 0590 22 44 00 Tel : 0590 22 82 03	mairie@commune-portlouis.fr	X	X	A
		Directeur des Services Techniques	Monsieur Hary MARGUARETA	Tel: 0590 22 44 00 Mobile : 0690 41 09 09	service-technique@commune-portlouis.fr	X		C
	Commune de SAINT FRANCOIS	Chargé des Risques Naturels	Monsieur Christian MONTOUT	Tel : 0590 48 90 15		X	X	A
		Collaboratrice du Chargé des Risques	Madame Marie- Elisabeth RINGUEYEN	Tel : 0590 48 90 10 Fax : 0590 48 90 28		X	X	B
	Commune de SAINTE ROSE	Responsable des service Urbanisme	Monsieur Gaston GABRIEL	Fax : 0590 28 12 01 Mobile 0690 71 18 25	gaston.gabriel@outlook.fr	X	X	A
ORGANISMES PROFESSIONNELLES ET CONSULAIRES ET ASSOCIATIONS INTERESSEES	Comité de bassin	Représentant de la Région	Madame Michèle MAXO		michelle.maxo@gmail.com	X	X	C
	Comité de bassin	Administrateur OE971	Monsieur Jean COURTOIS		jeancourtois@wanadoo.fr		X	C
	MAAF	Président du CCA	Monsieur Julien RUPAIRE			X	X	A
	AXA CARAIBES	Coordonatrice de la Comission Evènements Majeurs	Madame Evelyne CUSSET-RENO			X		A
	CAUE		Monsieur FARAUX	Tel: 0690 44 35 19 0590 81 83 85	faraux.a@caue971.org caue971@orange.fr		X	C
			Madame TREPY	Tel: 0690 62 73 29	trep.c@caue971.org		X	B
	UAG		Monsieur Narcisse ZAHIBO	Tel : 0590 48 31 07 Mobile : 0690 71 01 37	narcisse.zahibo@univ-ag.fr	X	X	B
	Association ICERMAN	Président	Monsieur Pierre DURASTEL			X	X	B
			Monsieur AUDRAS			X	X	C
SAFEGE	SAFEGE	Chef de Projet PGRI	Emmanuelle CLEMESSY	Tel : 0590 81 93 93 Mobile : 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safefe.fr	X	X	
		Réfèrent Risques Inondation	Arnaud BONNAFE	Tel : 0590 81 93 93 Mobile : 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safefe.fr	X	X	
		Réfèrent Performance Environnementale et Planification	Sabine HUGOUNENC	Tel : 0590 81 93 93	sabine.hugounenc@safefe.fr	X	X	
		Ingénieur de Projet PGRI	Claire MEILLAREC	Tel : 0590 81 93 93 Mobile : 0690 61 84 78	claire.meillarec@safefe.fr	X	X	
		Assistante du Projet PGRI	Karine DUPUY	Tel : 0590 81 93 93	karine.dupuy@safefe.fr	X	X	
		Ingénieur stagiaire	Purdey GALLAND	Tel : 0590 81 93 93	purdey.galland@safefe.fr	X	X	
		Ingénieur stagiaire	Amélie MAUGER	Tel : 0590 81 93 93	amelie.mauger@safefe.fr	X	X	

DEAL

Services Risques Énergies –
Déchets

Unité Inondation

Fiche des personnes excusées

SEMINAIRE DEAL

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe

23 et 24 Juin 2014



	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants	
				Coordonnées	Mailing
SERVICES DE L'ETAT	Préfecture	Préfete	Madame Marcelle Pierrot	Tel : 0590 99 39 11 Fax: 0590 99 39 29	sec-prefet@guadeloupe.pref.gouv.fr
	Direction de la Mer (DM)	Directeur	Monsieur Guillaume PERRIN	Tel : 0590 38 03 55 Mobile : 0690 14 60 52	didier.renard@developpement-durable.gouv.fr
	Agence Régionale de la santé (ARS)	Directeur	Monsieur Partice RICHARD	Tel : 0590 80 94 94 Fax : 0590 99 49 49	ars971-direction-generale@ars.sante.fr
	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)	Directeur	Monsieur Urbain ARCOMTE	Tel : 0590 80 50 50 0590 99 35 99	dd-971.direction@dieccte.gouv.fr
	Direction des Affaires Culturelles (DAC)	Directrice	Madame Anne MISTLER	Tel : 0590 41 14 63	
ETABLISSEMENTS PUBLICS	Servie Mixte de Police de l'Eau (SMPE)		Monsieur Eric CAILLAU		eric.caillau@onema.fr
	Guadeloupe Port Caraïbes	Président du Directoire	Monsieur Yves SALAUN	Tel : 0590 68 61 70	n-kouppe@port-guadeloupe.com
	Parc National	Directeur	Monsieur Maurice ANSELME	Tel : 0590 41 55 55	maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr
	Office National des Forêts	Directeur	Monsieur Evariste NICOLETIS	Tel: 059099 28 99 Fax : 0590 81 48 77	evariste.nicoletis@onf.fr
		Unité Basse Terre	Madame Denise SANNER	Mobile : 0690 61 01 67	denise.sanner@onf.fr
	Conservatoire de l'Esapce Littoral et des rivages Lacustres (CELRL)	Responsable	Madame Nicole OLIER	Tel : 0590 81 04 30 - 0590 81 04 58	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
		Référent	Monsieur Didier LAMBERT	Mobile : 0690 63 42 03	d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr

DEAL

Services Risques Énergies –
Déchets

Unité Inondation

Fiche des personnes excusées

SEMINAIRE DEAL

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe

23 et 24 Juin 2014



	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants	
				Coordonnées	Mailing
TS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	Communauté d'Agglomération du Sud Basse Terre	Présidente	Madame Lucette MICHAUD CHEVRY	Tel : 0590 99 63 20 / 0590 80 27 79	
	Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre	Président	Monsieur Jocelyn SAPOTILLE	Tel : 0590 28 57 48 - 05 90 48 26 75	
	Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre	Présidente	Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN		
	Communauté des Communes de la Rivière du Levant	Président	Monsieur Jean-Pierre DUPONT		
	Communauté de Commune Marie Galante	Présidente	Madame Hélène MIRACULEUX BOURGEOIS		
	Commune de MORNE-A-L'EAU	Directeur des Services Techniques	Monsieur Willy CORNELIE	Tel: 0590 24 66 76 / Mobile: 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
	Commune de POINTE-A-PITRE	8ème adjoint en charge de la Sécurité	Monsieur Jacky LEOGANE	Tel: 0590 93 85 94 / Mobile: 0690 30 74 87	jacky.leogane@ville-pointeapitre.fr
		Conseillère Municipale Agenda21 et Développement Durable	Madame Marlène MELISSE	Tel: 0590 93 85 62 Mobile: 0690 30 75 71	marlene.melisse@ville-pointeapitre.fr
	Commune du GOSIER	Représentant de la Gestion et prévention des risques	Monsieur Jean Claude CHRISTOPHE	Tel : 0590 84 86 86 Fax : 0590 84 86 77	gosier.mairie@wanadoo.fr
		Adjoint au Maire	Monsieur DAUBERTHON	Tel/ 0590 84 96 90 Mobile : 0690 06 29 41	
	Commune de BAIE MAHAULT			Tel : 0590 26 59 60 Fax : 0590 41 39 38	mairie@baiemahault.fr
		Directrice Générale Adjointe Directrice des Affaires Générales	Madame Emmanuelle ROSET	Mobile : 0690 41 59 03	e.roset@baiemahault.fr
			Monsieur Felix VIVIES	Tel : 0590 26 59 76 Mobile : 0690 49 02 78	felix.vivies@baiemahault.fr

DEALServices Risques Énergies –
Déchets**Unité Inondation**

Fiche des personnes excusées

SEMINAIRE DEAL

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Guadeloupe

23 et 24 Juin 2014



	Organismes	Fonction	Contact	Coordonnées détaillées / intervenants	
				Coordonnées	Mailing
COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENT	Commune de GOYAVE	1er Adjoint au Maire	Madame Maryse DURBANT		maryse.durbant@villedegoyave.fr
	Commune de PETIT BOURG		Monsieur Thierry CAMALET	Tel: 0590 94 88 57	alix.bourguignon@villepetitbourg.fr
	Commune de SAINTE ANNE	Responsable du développement et de l'aménagement du territoire	Madame Hélène MEDINA	Tel: 0590 23 98 90 - 0590 23 98 97	helene.medina@villesainteanne.fr
	Commune de TROIS RIVIERES	Représentant du Maire (Elu)	Monsieur Jean Philippe NOEL	Tel : 0590 92 90 05	
		Services Techniques Gestion des Risques	Monsieur Georges SIARRAS	Tel: 0590 92 45 60 Mobile: 0690 53 89 44	georgessiarras@yahoo.fr
	Commune de VIEUX FORT	Directeur Général des Services Techniques	Monsieur Gilbert Généau JOSPITRE	Tel: 0590 92 07 05	mairie@ville-vieux-fort.fr
	Commune de VIEUX HABITANTS	Maire	Monsieur Aramis ARBAUD	Tel : 0590 98 42 02 Fax : 0590 98 48 33	
	Commune de TERRE-DE-BAS	Maire	Monsieur Emmanuel DUVAL		mairie.de.terre.de.bas@wanadoo.fr
	Commune de TERRE-DE-HAUT	Maire	Monsieur Louis MOLINIER	Tel : 0590 99 53 12 - 0590 99 50 22	
ORGANISMES PROFESSIONNELS ET CONSULAIRES ET ASSOCIATIONS INTERESSEES	Commune de POINTE NOIRE	Directeur des SERVICES Techniques	Monsieur Philippe MEPHON	Tel : 0590 98 19 67 Mobile: 0690 33 74 24	dst.pointe-noire@orange.fr
	Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Directeur	Monsieur Jean Marc MOMPÉLAT	Tel : 0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr